



#UNIVERSITÉSENGHOR
université internationale de langue française
au service du développement africain

Titre/Title

Mémoire de Master/Master's Thesis

En accomplissement partiel des exigences pour l'obtention du diplôme de/

In partial fulfillment of the requirements for the Degree of

Master en Etudes Parlementaires/Master in Legislative Studies

Expertise et coopération interparlementaire: Analyse comparée du recours à l'expertise éthique par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie

Présenté/Presented to

Université du Luxembourg/University of Luxembourg

Faculté des Sciences Humaines, des Sciences de l'Éducation et des Sciences Sociales

Faculty of Humanities, Education and Social Sciences– Campus Belval

Sous la direction de/ Under the guidance of

Prof. Dr. Philippe POIRIER

Soumis par/ Submitted by

Prénom NOM: Pierre Yvan BELINGA MEKA

Numéro de l'étudiant : 0244828556

Le Master en Études Parlementaires - Master in Legislative Studies (<http://mep.uni.lu>) résulte d'un partenariat d'enseignement et de recherche entre l'Université du Luxembourg, l'Université Babeş-Bolyai, l'Université Laval, l'Université Senghor et Sciences Po Rennes



UNIVERSITATEA BABEŞ-BOLYAI
TRADIȚIE ȘI EXCELENȚĂ



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences sociales



SciencesPo
Rennes

#UNIVERSITÉSENGHOR

université internationale de langue française
au service du développement africain

Le Master bénéficie du mécénat de la Chambre des Députés de Luxembourg, de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie et du Parlement européen



Chambre
des Députés
GRAND-DUCHÉ
DE LUXEMBOURG



Parlement européen

Université du Luxembourg
Master en Études Parlementaires- Master in Legislative Studies

PLAGIARISM STATEMENT

Prénom et Nom: Pierre Yvan Belinga Meka

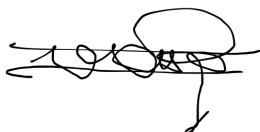
Course Title: Master's Thesis

Course Director: Prof. Dr. Philippe Poirier

“Plagiarism is the use, without adequate acknowledgment, of the intellectual work of another person in work submitted for assessment. A student cannot be found to have committed plagiarism where it can be shown that the student has taken all reasonable care to avoid representing the work of others as his own.”

I hereby acknowledge that I have read and understood the above definition of plagiarism. I declare that all material from other sources used in this piece of assessed work, whether directly quoted or paraphrased, has been clearly identified and attributed to the source from which it came by means of a footnote or endnote reference.

SIGNATURE :



Résumé

English Version

This thesis compares the use of ethical expertise by the Parliamentary Assembly of the Council of Europe and the Parliamentary Assembly of Francophonie in response to the crisis of confidence facing contemporary democracies and the recurrence of ethical scandals. The central issue is how various forms of interparliamentary cooperation influence the mobilisation of this expertise in their institutional processes. Adopting a qualitative and comparative approach, while drawing on neo-institutionalism as a theoretical foundation, the study reveals that the importance of ethics as a democratic conditionality determines the relationship to expertise. The results show that the nature of the expertise mobilised differs according to institutional trajectories (normative for the PACE, contextual for the APF), and that ethical expertise is a lever for political and symbolic legitimisation, optimising the work of moralising public life carried out by these institutions through an integrated articulation of various sources. Despite convergence on the need for expertise for this legitimacy, profound differences remain, linked to institutional legacies. This research contributes significantly to the understanding of the dynamics of institutionalising ethics in transnational parliamentary spaces.

Version française

Ce mémoire compare le recours à l'expertise éthique par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie face à la crise de confiance que traverse les démocraties contemporaines et la récurrence des scandales éthiques. La problématique centrale est de savoir comment les diverses formes de coopération interparlementaire influencent la mobilisation de cette expertise dans leurs processus institutionnels. Adoptant une approche qualitative et comparative, tout en s'appuyant sur le néoinstitutionnalisme comme fondement théorique, l'étude révèle que l'importance de l'éthique comme conditionnalité démocratique détermine le rapport à l'expertise. Les résultats démontrent que la nature de l'expertise mobilisée diverge selon les trajectoires institutionnelles (normative pour l'APCE, contextuelle pour l'APF), et que l'expertise éthique est un levier de légitimation politique et symbolique, optimisant le travail de moralisation de la vie publique effectué par ces institutions par une articulation intégrée de diverses sources. Malgré des convergences sur la nécessité de l'expertise pour cette légitimité, des divergences profondes persistent, liées aux héritages institutionnels. Cette recherche contribue significativement à la compréhension des dynamiques d'institutionnalisation de l'éthique dans les espaces parlementaires transnationaux.

Remerciements

La réalisation de ce mémoire est le couronnement d'un parcours scientifique et personnel qui porte également l'empreinte de toutes celles et ceux qui ont à un moment donné, apporté leur part à la construction de cet édifice en éclairant mon chemin.

Mes remerciements vont d'abord à l'endroit du professeur Philippe POIRIER pour sa confiance, sa rigueur intellectuelle, ses conseils bienveillants et pour sa disponibilité. Dans ce même élan, je tiens à remercier le collectif des enseignants et des encadreurs du Master dont la disponibilité et la sagacité intellectuelle m'ont permis de grandir académiquement parlant.

Ce parcours n'aurait pas été possible sans l'université Senghor à Alexandrie dont la formation en m'a permis de développer de solides compétences professionnelles dans le domaine du management. C'est donc l'occasion de remercier tout le personnel et l'équipe des enseignants de l'université pour leur encadrement depuis la première année de Master à Alexandrie .

Ma reconnaissance va aussi à l'endroit de mes camarades de promotion à l'université Senghor puis à l'université du Luxembourg pour les échanges constructifs, les rires et les moments partagés. Vous avez contribué à agrémenter ce parcours.

J'ai une pensée profonde pour les professionnels du monde des affaires politiques et du management qui m'ont partagé leur perception, leur expérience et leur temps. Un ensemble d'éléments qui a fortement enrichi le présent travail de recherche et mes perspectives.

À ma famille qui m'a toujours soutenu en tout temps et en tout lieu, en me familiarisant très tôt au goût de l'effort, du travail bien fait et à croire en mes rêves. Ma gratitude est notamment tournée vers mes parents, MEKA BELINGA Nicolas et ABATSONG Rachele, qui sont mes sources d'inspiration. Je n'oublie pas mes amis proches pour leur soutien indéfectibles.

Enfin, je dédie les lignes qui vont suivre à toutes celles et ceux qui croient en la démocratie et qui agissent pour que les représentants, élus par le peuple, respectent une éthique et une déontologie à la hauteur de la confiance qu'ils bénéficient de ce peuple pour mener à bien les affaires de la cité.

Table des matières

PLAGIARISM STATEMENT	i
Résumé	ii
Remerciements	iii
Table des matières	iv
Liste des abréviations	vi
Liste des principaux entretiens	vii
INTRODUCTION	1
I. Présentation du sujet	2
II. Problématique de recherche	5
III. Justification de la comparaison	5
IV. État de l'art	6
V. Cadre théorique: le néoinstitutionnalisme	18
VI. Hypothèses de recherche	23
VII. Méthodologie	24
DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE	26
Chapitre 1: L'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique: un dispositif structurant du rapport à l'expertise éthique	27
Section 1: L'institutionnalisation de l'éthique parlementaire comme conditionnalité	28
Sous-Section 1: Le renforcement de l'ancrage normatif de l'éthique parlementaire	29
Sous-Section 2: Une conditionnalité vue par les acteurs: entre légitimation et instrumentalisation	31
Section 2: L'apport de l'expertise éthique dans la réponse aux crises de légitimité	35
Sous-Section 1: La survenance des scandales comme accélérateur du renforcement des mécanismes d'éthique	35
Sous-Section 2: Sur les chemins de la fabrique d'une culture éthique	38
Conclusion du chapitre	40
Chapitre 2: Le poids des trajectoires institutionnelles dans la mobilisation de l'expertise en éthique parlementaire	41
Section 1: Les héritages institutionnels comme configuration du recours aux expertises éthiques	42
Sous-Section 1: L'orientation techniciste de la mobilisation de l'expertise éthique par l'APCE43	45
Sous-Section 2: Les enjeux contextuels de la mobilisation de l'expertise éthique par l'APF	45
Section 2: Les logiques des acteurs confronté à la diversification des expertises mobilisées	48
Sous-Section 1: La prise en compte du profil des experts	49
Sous-Section 2: L'articulation des divers savoirs sur l'éthique parlementaire entre complémentarité et tension	51
Conclusion du chapitre	53
Chapitre 3: L'expertise en éthique parlementaire: un soutien à la légitimation du travail de moralisation de la vie politique par les institutions interparlementaires	54
Section 1: L'expertise éthique au service de la légitimation politique des institutions interparlementaires	55
Sous-Section 1: Les ressorts d'un usage symbolique de l'expertise éthique: un gage de crédibilité	56
Sous-Section 2: Un usage instrumental de l'expertise éthique pour optimiser le dispositif	58
Section 2: Le travail de moralisation de la vie politique à travers le croisement de diverses expertises éthiques	61

Sous-Section 1: De la complémentarité des différents types d'expertises éthiques	61
Sous-Section 2: Vers un modèle plus intégré des diverses expertise éthique ?	64
Conclusion du chapitre	66
CONCLUSION ANALYTIQUE	67
I. Résultats principaux de la recherche et vérification des hypothèses	68
II. Apport des connaissances à la recherche et conclusions de l'analyse comparative	72
III. Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées	76
IV. Les perspectives de la recherche	77
Bibliographie	80
Annexes	89

Liste des abréviations

- APCE: Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
- APF: Assemblée Parlementaire de la Francophonie
- FNSP: Fondation Nationale de Science po
- GRECO: Groupe d'États contre la Corruption
- ODIHR: Office for Democratic Institutions and Human Rights
- OSCE: Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
- RFEDP: Réseau Francophone d'Éthique et de Déontologie Parlementaire

Liste des principaux entretiens

1. Prénom: Eleanor
Nom: HOURIGAN
Qualité: Secrétaire de la Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités
Organisation: Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe
Date de l'entretien: 30/05/2025
Nature de l'entretien: par vidéoconférence

2. Prénom: Jean Baptiste
Nom: LEGUEN
Qualité: Conseiller aux affaires parlementaires
Organisation: Assemblée Parlementaire de la Francophonie
Date de l'entretien: 24/04/2025
Nature de l'entretien: par vidéoconférence

INTRODUCTION

I. Présentation du sujet

1) Contexte et justification de la recherche

Les institutions publiques dans nos sociétés contemporaines traversent une crise de confiance et de légitimité renforcée par des pratiques de défiances discursives observées sur les réseaux sociaux. Les assemblées parlementaires ne sont pas en reste dans cette crise. Dans l'optique de remédier à cet état de fait, ces assemblées s'organisent en coopération interparlementaire, développant des réseaux d'influence et d'échange de bonnes pratiques qui vont au-delà de la diplomatie étatique classique. Ainsi, les institutions de coopération interparlementaire se positionnent de plus en plus comme des acteurs décisifs de la gouvernance globale. Ce qui est corollaire à une reconfiguration progressive des relations internationales dans laquelle les parlements renforcent leur capacité d'action à l'international. De ce fait, ces institutions de coopération interparlementaire évoluent en tenant compte des problématiques globales dont font face nos sociétés et qui sont davantage techniques.

Dès 2000 déjà, S. Hilgartner souligne que pour évaluer la portée du changement climatique ou encore pour mener des enquêtes sur la provenance des épidémies d' *Escherichia coli*, les décideurs politiques font appel à des experts scientifiques¹. C'est un constat qui est toujours d'actualité au regard de la technicité des grands problèmes qui émergent et la nécessité pour les décideurs d'avoir un regard large des situations. Ainsi, les organisations de coopération interparlementaire n'hésitent pas à rentrer en interaction avec des experts dans leur travail de renforcement de la démocratie parlementaire² entre autres. Cette expertise se traduit notamment à travers le recours à des spécialistes des questions d'éthiques, de gouvernance institutionnelle, ingénierie démocratique et constitutionnelle... L'expertise occupe une place de plus en plus centrale dans les organisations de coopération interparlementaire, renforçant la dynamique de coproduction des savoirs.

L'éthique, notamment parlementaire, s'est progressivement positionnée comme un enjeu déterminant dans la coopération interparlementaire. Le scandale de corruption au sein du Parlement européen en 2022³, l'impuissance des assemblées parlementaires lors des sept coup d'États qui se sont déroulés en Afrique entre 2020 et 2023⁴ témoignent de la crise de confiance que traverse les institutions représentatives. Cette crise s'accompagne également d'une certaine professionnalisation de l'expertise en éthique et déontologie parlementaire. L'émergence d'une communauté épistémique à caractère transnationale et spécialisée sur les questions d'éthique parlementaire est corrélée au développement de standards internationaux ainsi que de méthodes particulière et des réseaux d'experts du domaine.

L'éthique parlementaire représente l'un des principaux centres d'intérêts de plusieurs institutions de coopérations interparlementaire dont l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF). En faisant recours à

¹ HILGARTNER., S., 2000, *Science on stage: Expert advice as Public Drama*, Palo Alto, Stanford University Press.

² Commission des affaires parlementaires, 2011, *La coopération interparlementaire*, Rapport, Assemblée Parlementaire de la Francophonie.

³ <https://fr.euronews.com/my-europe/2023/02/02/scandale-de-corruption-au-parlement-europeen-levee-de-limmunité-de-deux-eurodeputés> consulté le 1^{er} novembre 2024 à 19h35.

⁴ <https://fr.africanews.com/2023/08/30/afrique-les-7-coups-detat-militaires-au-cours-des-3-dernieres-annees//> consulté le 1^{er} novembre 2024 à 19h39.

l'expertise extérieure en matière d'éthique, ces organisations se construisent elles-mêmes en expertes sur les questions d'éthique parlementaire. L'APCE s'illustre dans la mobilisation et le développement d'une expertise éthique. D'autant plus que le scandale de corruption en 2022 qui a touché le Parlement européen a renouvelé le débat sur l'importance des pratiques éthiques en Europe. L'un des aspects à soulever ici est le caractère plus ou moins contraignant des cadres normatifs relatifs à l'éthique parlementaire. L'APF quant à elle, fait aussi de l'éthique parlementaire un domaine d'intervention privilégié. Il est intéressant de voir que cette institution interparlementaire développe une expertise qui prend en compte les différentes traditions parlementaires au regard de hétérogénéité de ses membres, dans une perspective de diversité culturelle dans l'espace.

Ces entre faits réenchantent la question du rapport entre expertise et politique⁵ notamment à travers une approche comparative qui s'attardent la coopération interparlementaire. Ce contexte de crise de confiance envers les institutions démocratiques et la recrudescence des initiatives consistant à renforcer l'éthique parlementaire conduit à s'intéresser sur le déploiement de l'expertise éthique au regard de la diversité des formes institutionnelles des coopérations interparlementaires. D'où l'émergence d'une première question de départ à savoir : comment l'expertise sur des questions techniques interagit-elle avec le travail des organisations de coopération interparlementaire ? Ceci est une invitation à ouvrir la boîte noire des institutions de coopération interparlementaire et de s'attarder sur : **l'expertise et la coopération interparlementaire : analyse comparée du recours à l'expertise éthique par l'APCE et l'APF.**

2) Cadre opératoire de la recherche

La délimitation du cadre opératoire de cette étude comparative s'inscrit dans une démarche analytique qui consiste à comprendre les dynamiques de recours à l'expertise éthique au sein de deux institutions interparlementaires majeures. Cette recherche s'attarde sur des espaces institutionnels au service des parlements nationaux. Il s'agit donc de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) qui est davantage spécifique aux parlements des pays de l'Europe couvrant 46 États membres européens, et l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) regroupant des parlements de l'espace francophone 58 membres de plein droit, 18 associés et 19 observateurs.

Avant de procéder à la suite de l'analyse, il est important d'effectuer une clarification des concepts pour faire savoir de quoi nous parlons précisément dans le cadre de cette recherche. L'éthique est généralement associée à un autre concept qu'est la déontologie mais il convient de mentionner que ces deux concepts font référence à deux réalités différentes: D'après Jean Rousselle, l'éthique renvoie à *“un ensemble de principes moraux et de valeurs, communs à une organisation auxquels chaque individu adhère généralement de façon spontanée sur la base de ce qu'il croit raisonnable de faire”*⁶. Quant à la déontologie, Rousselle continue en précisant que c'est un *“ensemble des règles qui encadre concrètement le comportement des parlementaires, dans l'exercice*

⁵ CABY, V., OUIMET, M. 2021. « Experts et usages politico-administratifs des connaissances scientifiques », p.553, dans JACOB S., SCHIFFINO, N. *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique*, Bruxelles, Bruylant.

⁶ ROUSSELLE, J. 2018. Les déontologues et les codes d'éthique des parlements de l'espace francophone. Projet de rapport, Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Disponible sur: https://apf-francophonie.org/sites/default/files/2025-04/Rapport_CAP_2018_d%C3%A9ontologues_codes_parlements_QC.pdf

de leur charge, notamment face aux risques de conflits d'intérêts ou de favoritisme"⁷. Dans cette étude, nous nous appuyons sur ces définitions appliquées dans le cadre des fonctions parlementaires pour notre analyse. Dès lors, pour une lecture facile, nous employons l'expression éthique parlementaire ou éthique pour englober les réalités de l'éthique en elle-même et de la déontologie ci-dessus présentées. En ce qui concerne l'expertise, nous reprenons la définition de Caby et Ouimet selon laquelle c'est "tout savoir dont la production repose sur la collecte et l'analyse méthodiques de données primaires et/ou secondaires - opération nécessitant compétence et familiarité vis-à-vis de la démarche scientifique et du sujet d'expertise - et qui a vocation à être intégré dans le processus décisionnel, à quelques moments que ce soit et sans égard par rapport à sa fonction"⁸. En clair, lorsque nous faisons allusion à l'expertise éthique dans ce travail, il est question de tout savoir obtenu par une méthode rigoureuse sur le sujet de l'éthique et de la déontologie parlementaire, mis à disposition afin d'améliorer la prise de décision dans ce secteur.

Pour mieux appréhender la question de l'interaction entre expertise éthique et coopération interparlementaire, nous allons aussi analyser lesdites institutions à partir de leurs satellites c'est à dire des organes qui travaillent en partenariat avec les institutions spécifiquement sur la problématique de l'éthique et de la déontologie parlementaire. En ce qui concerne l'APCE, l'étude s'oriente sur les activités du Groupe d'États contre la Corruption (GRECO) et de la Commission de Venise, tandis que pour l'APF, l'attention est portée sur le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires (RFEDP). Cette approche décentrée nous permet de renseigner sur les pratiques qui orientent les motivations et les stratégies des acteurs dans le recours à l'expertise éthique.

La recherche s'étend de 2010 à 2024, une période justifiée par plusieurs événements. L'année 2010 marque l'intensification des travaux du GRECO sur l'éthique parlementaire. L'année 2016 a vu l'établissement du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaires. Le choix de 2024 comme terme permet d'intégrer les développements les plus récents dans l'analyse. Cette période d'observation permet de saisir l'évolution des stratégies de recours à l'expertise éthique, la construction progressive des réseaux d'expertise, les dynamiques de coopération entre institutions, ainsi que les effets des innovations technologiques et méthodologiques sur ces processus. Cette approche offre ainsi un cadre analytique cohérent pour comprendre comment ces différentes organisations interparlementaires ont développé et mobilisé leur expertise éthique au fil du temps, tout en permettant une comparaison systématique de leurs approches respectives.

3) Intérêts de la recherche

L'intérêt d'une recherche se traduit par sa capacité à se positionner dans une dynamique d'accumulation progressive de la connaissance scientifique.⁹ Schopenhauer nous rappelle à ce sujet que "la tâche n'est point de contempler ce que nul n'a encore contemplé, mais de méditer comme personne n'a encore médité sur ce que tout le monde a devant les yeux"¹⁰.

a) Intérêt scientifique

⁷ ROUSSELLE, J. 2018. *Op. Cit.*

⁸ CABY, V., OUIMET, M. 2021. *Op. Cit.*

⁹ GROSSER, A., 1972, *L'explication politique*, Paris, Presse de la FNSP

¹⁰ SCHOPENHAUER cité par GRAWITZ, M., 2001, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11e édition, p 351

Ce travail de recherche est une contribution dans le champ des études parlementaires et de la gouvernance globale à travers une analyse comparée des mécanismes d'institutionnalisation et de diffusion de l'expertise éthique dans les espaces parlementaires transnationaux. Il permet d'approfondir les réflexions sur les dynamiques de légitimation et d'internationalisation des coopérations interparlementaires à travers la variable expertise et d'examiner la portée de l'expertise notamment éthique sur le travail interparlementaire.

b) Intérêt pratique

La présente réflexion envisage de renforcer la légitimité des institutions représentatives à travers une amélioration des dispositifs d'éthique parlementaire. Il est question à travers cette étude comparative, d'identifier les opportunités et limites du recours à l'expertise éthique dans le travail interparlementaire. Ainsi donc, les résultats peuvent servir d'aide à la décision pour les praticiens dans une mobilisation pertinente des experts et une formulation des systèmes d'éthique efficaces et adaptés aux contextes.

II. Problématique de recherche

Dans cette recherche, il est question d'étudier ce que l'expertise éthique fait au travail interparlementaire et ce que les institutions interparlementaires font avec l'expertise éthique. Et ce, dans une perspective comparée.

Comment les différentes formes de coopération interparlementaires influencent-elles le recours à l'expertise éthique dans leurs processus institutionnels ?

III. Justification de la comparaison

Pourquoi une étude comparative du recours à l'expertise éthique ? Pour répondre à cette question, il est important de mentionner, de prime abord, qu'il s'agit d'une analyse comparative d'un petit nombre de cas - notamment deux (2), institutions de coopération interparlementaire pour saisir les dynamiques de recours à l'expertise éthique. La méthode comparative est particulièrement pertinente pour analyser le recours à l'expertise éthique au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Cette méthode permet d'observer les pratiques de ces deux institutions en ressortant les similitudes et les dissemblances dans leur rapport à l'expertise en éthique parlementaire. D'ailleurs, Daniel Louis Seiler souligne que la comparaison est utile pour *“rechercher afin de les expliquer, les ressemblances et dissemblances qu'offrent des séries de nature analogue, empruntées à des milieux sociaux différents. Elle assure l'indispensable décentration du chercheur qui seule lui permet de se distancer quelque peu de son sociocentrisme. Elle permet aux sciences sociales de confronter leurs énoncés aux faits. Elle entretient un lien indissoluble avec la généralisation”*¹¹. En comparant ces deux types d'institutions, nous serons en mesure de saisir comment leurs différentes modalités de coopération interparlementaire

¹¹ SEILER, D. 2004. *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin, p.27

influencent le besoin d'expertise éthique dans les processus de décision. Ce faisant, nous mettons au jour les différences observables dans les gouvernances interparlementaires et leurs effets sur l'efficacité des institutions face au renforcement démocratique. L'analyse des institutions plus précises permet ainsi d'identifier les mécanismes qui permettent de comprendre la mobilisation de l'expertise éthique et ses effets.

D'autre part, la méthode comparative interroge les histoires et traditions qui contribuent à définir la nature de l'expertise éthique mobilisée par chacune des institutions. S'intéresser à la spécificité des institutions, qu'elles soient régionales ou linguistiques, permet de mettre à jour des différences et des tendances significatives. Cet examen minutieux permet également de comprendre dans quelle mesure l'efficacité d'un travail interparlementaire dépend de la capacité des institutions à articuler de manière intégrée toute la diversité des formes de l'expertise. Dès lors, la méthode comparative s'avère incontournable pour répondre à la question qui nous préoccupe et vérifier la nécessité de nos hypothèses concernant l'interaction entre coopération interparlementaire et expertise éthique.

IV. État de l'art

Pour tout travail de recherche, la revue de la littérature est une étape décisive pour mieux s'enquérir sur les avancées des études sur l'objet de notre recherche. Elle nous permet d'éviter la trappe de la connaissance première¹² dans l'analyse tout en nous permettant de prendre conscience de l'écart entre ce qui est connu et ce qui ne l'est pas¹³. Notre état de l'art est principalement concentré sur les rapports entre l'expertise - en éthique parlementaire notamment - et les institutions interparlementaires. Il est question de recenser les différentes analyses sur les usages de l'expertise (1) et la place de l'éthique parlementaire dans des cadres institutionnels (2). À travers notre revue de littérature, nous nous inscrivons dans le débat sur la confiance dans les processus démocratique. C'est de ce grand débat que découlent les deux autres (sous) débats théoriques évoqués plus haut à savoir les usages de l'expertise et la place de l'éthique parlementaire. De cette manière, nous contribuons à satisfaire aux exigences de la revue de littérature qui consiste "*à inscrire la recherche à l'intérieur de débats théoriques qui existent dans une discipline donnée, dans un champ cognitif*"¹⁴.

1) Les usages de l'expertise dans des cadres institutionnels

La littérature scientifique sur les usages institutionnels de l'expertise est abondante et en constante évolution. Elle l'est d'autant plus que l'attention a été renouvelée sur l'étude du rapport entre la science et le politique au regard de la complexité des phénomènes sociaux et environnementaux. Le regain d'intérêt sur la question de l'expertise est marqué par un foisonnement de grilles d'analyse pour mieux saisir les contours de son usage. C'est ainsi que Vincent Caby et

¹² DURKHEIM, E., 1999, *Les règles de la méthode sociologique*, 10e édition, Quadrige/Presses Universitaire de France, p.10

¹³ LAWRENCEO., AI, 2005, *L'élaboration d'une problématique de recherche*, Paris, Harmattan, p.69

¹⁴ *Idem.*

Mathieu Ouimet proposent trois générations de recherche sur les usages de l'expertise¹⁵. Mention est faite à des "générations de recherche" car ceux-ci insistent sur une perspective spatio-temporelle pour organiser la littérature sur les usages de l'expertise. À partir des travaux synthétiques de Caby et Ouimet, l'on observe d'abord quatre orientations des recherches sur les usages de l'expertise à savoir une orientation normative, par couple et pragmatique. À cela s'ajoute une orientation critique plus ou moins récentes.

L'approche normative des usages de l'expertise

Les premiers travaux sur les usages de l'expertise font référence à la *Knowledge Utilization Literature*¹⁶. Elle se développe dans les années 1970 notamment dans l'espace anglosaxon. Pour Caby et Ouimet, ces travaux pionniers reposent sur des investigations dont l'objectif est de clarifier usages de l'expertise à partir des perceptions qu'en ont les décideurs. Pour eux, il est question dans cette approche de "*mesurer l'usage que font les décideurs de l'expertise et déterminer les catalyseurs et obstacles de cet usage, avec un focus sur les caractéristiques du décideur et de l'expertise*"¹⁷. Trois principaux travaux vont donc servir de base au développement des études sur les usages de l'expertise à savoir les enquêtes de Caplan N., Weiss K., et Knorr K. Ces enquêtes insistent sur l'interaction entre l'expertise et la prise de décision. Elles revêtent un caractère normatif au regard de leur contexte d'émergence au États-Unis d'Amérique: comprendre le peu d'intérêt accordé par l'administration aux travaux des chercheurs mentionnés plus haut¹⁸. Leurs recherches étant concentrées sur les problèmes sociaux.

Dans leur enquête pour saisir les déterminants de l'usage de l'expertise, Caplan N. et ses collègues de l'Université du Michigan vont interroger plusieurs décideurs pour aboutir à des résultats concrets. D'abord, ils remarquent que le type d'usage qui revient le plus est du type "*instrumental*" c'est à dire que les résultats d'une expertise sont mobilisés pour ajuster les moyens d'une action entamée¹⁹. L'équipe de Michigan va également identifier un usage "*conceptuel*" de l'expertise qui renvoie à une mobilisation plusieurs expertises avec des sources différentes²⁰. En d'autres termes, des décideurs peuvent faire référence à plusieurs données scientifiques ou pas²¹. Cette enquête de Michigan va aboutir à une autre conclusion clarifiant le rapport entre expertise et décideur. En se focalisant sur l'acteur décideur, l'équipe de Michigan souligne que l'usage de l'expertise dépend entre autres de l'empathie, du niveau et domaine d'étude du décideur²².

De même, à l'Université de Columbia, une étude similaire est en cours. Elle est dirigée par Weiss C., dont le travail a examiné comment la recherche sociale influence la prise de décision. Pour lui, la recherche a été éclairante. Cette fonction d'éclairage²³ informe la manière dont le décideur politique comprend le monde, ce qu'il voit et définit comme un problème, ce qui figure dans son agenda politique, et ainsi de suite jusqu'à sa manière de gouverner. Cet impact plus subtil, bien que moins clairement visible, à long terme peut potentiellement changer de manière permanente

¹⁵ CABY, V., OUIMET, M. *Op. Cit.*

¹⁶ CABY, V., OUIMET, M. *Op. Cit.*

¹⁷ *Ibid.*, p. 558

¹⁸ *Idem.*

¹⁹ CAPLAN, N., MORRISON, A., STAMBAUGH, R., 1975, *The use of social science knowledge in policy decisions at the national level: A report to respondents*. Ann Arbor, University of Michigan

²⁰ WESS, C., 1977, Research for policy's sake: the enlightenment function of social research, *Policy Analysis*, 3 (4), p. 536

²¹ CAPLAN, N., 1979, The two-communities theory and knowledge utilization, *American Behavioral Scientist*, 22 (3), pp. 462-466

²² CAPLAN N., et al., 1975, *Op. Cit.* pp. 5-10

²³ WEISS, C., 1977, *Op. Cit.* pp. 531-545

certains déterminants politiques²⁴.

Un aspect essentiel de l'argument de Weiss est que même les recherches qui remettent en question les valeurs actuelles et la faisabilité politique sont considérées comme utiles par les décideurs. Cela suggère que la valeur de la recherche va au-delà de son applicabilité immédiate ou de son alignement sur les préférences politiques existantes. La recherche peut contribuer à une compréhension plus large des problèmes sociétaux, remettre en question les idées reçues et stimuler la réflexion critique chez les décideurs. L'équipe de Columbia critique implicitement l'idée que les chercheurs sont de simples techniciens au service des intérêts des fonctionnaires. Au contraire, elle reconnaît le désir des chercheurs universitaires de choisir leurs propres problèmes, d'élaborer leurs propres hypothèses et de mener des recherches intellectuellement convaincantes. Cette tension entre l'autonomie des chercheurs et les exigences de la recherche sur les politiques est une source d'inspiration pour les chercheurs.

Weiss s'attarde sur les nombreuses facettes de ce qu'elle appelle l'"*utilisation de la recherche*", en insistant sur les divers processus par lesquels la recherche en sciences sociales influence les politiques publiques²⁵. Ainsi, Weiss identifie sept significations différentes associées au concept d'utilisation de la recherche: un modèle axé sur la connaissance (Knowledge-Driven Model). Un modèle de résolution de problèmes (Problem-Solving Model). Un modèle interactif (Interactive Model). Un modèle politique (Political Model). Un modèle tactique (Tactical Model). Un modèle d'éclairage (Enlightenment Model). Un autre modèle identifié par Weiss est celui de la recherche comme partie intégrante de l'entreprise intellectuelle de la société.

Weiss a poursuivi la réflexion plus tard avec Bucuvalas en analysant dans leur ouvrage l'utilité réelle de la recherche en sciences sociales pour les décideurs publics²⁶. Cette recherche s'appuie sur une enquête menée auprès de plus de 250 acteurs du secteur de la santé mentale, incluant des décideurs, des membres de comités et des chercheurs. À l'opposé des idées reçues, les conclusions qu'en tirent les auteurs montrent que la recherche est souvent vénérée par la majorité des décideurs, surtout quand elle conteste les pratiques existantes et est jugée de qualité. Ils montrent que la recherche aide à mieux décider car elle contribue indirectement à enrichir la réflexion des acteurs et aide à la construction d'un climat d'opinion informée, l'impact d'une étude ne pouvant être suffisant pour l'aboutissement d'un acte de décision observé comme un processus politique.

La recherche de Knorr K. propose une vision plus nuancée de la manière dont les décideurs politiques mobilisent les savoirs en sciences sociales, en s'opposant à une vision directe et instrumentale des rapports entre sciences et décisions politiques, point que Caplan soulignait dans son article²⁷. Pour Knorr et ses collaborateurs de l'Université de Vienne, il importe de surmonter les visions strictement technocratiques de l'expertise, comme le soulignent "la fiction" d'une information scientifique à vocation politique, pouvant être exploitée comme alibi de décisions antérieures à leur véritable mise en œuvre, plutôt que produit d'un encadrement des actes de décision²⁸ ; cela pose aussi bien la question de la transparence que celle de la responsabilité, dans la mesure où la recherche utilisée symboliquement occulte bien souvent le cœur du moteur politique.

L'équipe de Vienne fait la distinction entre les utilisations instrumentales et symboliques des

²⁴ WEISS, C., 1977, *Op. Cit.* pp. 531-545

²⁵ WEISS, C., 1979. The many meanings of research utilization, *Public Administration Review*, 39 (5), pp. 426-431

²⁶ WEISS, C., BUCAVALAS, M., 1980, *Social science research and decision-making*, New York, Columbia University Press

²⁷ KNORR, K., 1977, Policymakers' use of social science knowledge: symbolic or instrumental?, in WEISS, C., *Using Social Research in public policy making*, Lexington, Lexington Books, pp. 165-181

²⁸ KNORR, K., 1977, *Op. Cit.*, p. 172

connaissances en sciences sociales. Tandis que l'utilisation instrumentale implique que la recherche éclaire directement les décisions politiques, l'utilisation symbolique suggère que la recherche est utilisée pour justifier des décisions déjà prises, soutenir des agendas existants ou créer une image favorable d'une « politique fondée sur la science ». Cette dualité révèle une interaction complexe entre le savoir et le pouvoir, où l'expertise peut être manipulée pour renforcer les structures de pouvoir existantes, un point qu'il est important de reconnaître lorsqu'on examine les défis de l'expertise dans les contextes institutionnels.

Les conclusions de Knorr suggèrent que l'utilisation instrumentale des connaissances en sciences sociales est principalement liée à la “*préparation de la décision*” plutôt qu'à la “*constitution de la décision*”²⁹. Cela correspond à votre argument dans le document de l'éditeur selon lequel il est important de considérer comment les questions scientifiques sont construites pour informer la prise de décision, plutôt que de supposer que la recherche conduit automatiquement à des changements de politique. En outre, l'article souligne le risque de cynisme et de résignation chez les personnes impliquées dans l'interface science-politique³⁰. L'observation d'une personne interrogée selon laquelle les décideurs politiques recherchent souvent des recherches pour « prouver » les arguments qu'ils défendent déjà souligne le risque de partialité et le potentiel d'utilisation de la recherche comme « munitions politiques ».

L'approche par couple dans la compréhension des usages de l'expertise

À la suite de la *Knowledge Utilization Literature*, il s'est développé une nouvelle approche de l'usage de l'expertise: une approche par couple née des interactions entre les études sur les usages de l'expertise et l'analyse des politiques publiques. D'après Caby V. et Ouimet M.³¹, cette nouvelle approche s'inspire de la revue de littérature effectué par C. Radaelli³². De cette revue, il en découle deux perspectives de travaux sur les usages de l'expertise. La première est une “*perspective externaliste qui explique le niveau et le type d'usage de l'expertise par des facteurs contextuels*” d'où les couples “*type de contexte-type d'usage*”³³. Une deuxième perspective s'intéresse à une approche internaliste supposant que ce sont les “*caractéristiques propres de l'expertise qui déterminent son usage*” avec le développement des couples “*type d'expertise-type d'usage*”³⁴.

Le premier corpus externaliste se caractérise par l'influence des sous-systèmes politiques et des cultures nationales sur les usages de l'expertise; il permet d'aller au-delà d'une perspective purement instrumentale pour y intégrer des dimensions politiques et symboliques et trois travaux mettent en exergue la manière dont sont utilisées les connaissances spécialisées de manière stratégique au sein des sous-systèmes et des organisations politiques : dans une revue de littérature, C. Weible³⁵ note trois manières d'utiliser les savoirs d'expert au sein des sous-systèmes politiques, à savoir un usage instrumental, un usage d'apprentissage et un usage politique. L'usage instrumental au sens d'implication directe de l'information fournie sur l'action politique tandis que l'usage d'apprentissage donne à voir comment l'information influence les croyances et la compréhension du décideur politique. L'usage politique consiste à utiliser l'information pour soutenir une position particulière ou argumenter contre un adversaire. Ce cadre souligne que le rôle de l'expertise varie en

²⁹ KNORR, K., 1977, *Op. Cit.*, pp. 174-175

³⁰ Ibid., p. 172

³¹ CABY, V., OUIMET, M., *Op. Cit.*

³² RADAELLI, C., 1995. The role of knowledge in the policy process. *journal of European public policy*. 2 (2), pp. 159-183

³³ CABY, V., OUIMET, M., *Op. Cit.* p. 567

³⁴ CABY, V., OUIMET, M., *Op. Cit.* p. 568

³⁵ WEIBLE, C. 2008. Expert-based information and policy subsystems: A review and synthesis. *Policy studies journal*. 36 (4), pp. 615-635

fonction du type de sous-système politique (unitaire, collaboratif ou conflictuel)³⁶. En outre, C. Boswell se penche sur les fonctions politiques des connaissances spécialisées, en particulier sur leur rôle dans la légitimation des décisions prises dans le cadre de la politique d'immigration de l'Union européenne. La Britannique soutient que les connaissances spécialisées ont non seulement une fonction instrumentale, mais aussi une fonction symbolique, qui renforce la légitimité et l'autorité d'une organisation³⁷. En s'appuyant sur des connaissances d'experts, les organisations peuvent renforcer leurs revendications en matière de ressources et de compétences dans des domaines politiques particuliers. Cette fonction de légitimation est particulièrement pertinente dans le contexte de l'UE, où la fonction publique tire sa légitimité de son expertise perçue³⁸. F. Daviter, quant à lui, soutient que les organisations filtrent et interprètent les informations sur la base de "conventions de savoir" préexistantes, ce qui conduit à une attention sélective et à la suppression des informations contradictoires³⁹. Ce processus de filtrage organisationnel façonne les perceptions et les définitions des problèmes, soulignant la nature intrinsèquement politique de l'utilisation des connaissances dans le processus d'élaboration des politiques. L'auteur affirme que les informations contradictoires sont plus susceptibles de conduire à une réorientation des connaissances (remplacement des connaissances existantes) qu'à un enrichissement des connaissances (intégration progressive de nouvelles connaissances)⁴⁰.

Le corpus de recherche sur la perspective externalise des usages de l'expertise repose aussi sur l'influence des cultures nationales. Les travaux de cette approche sont notamment plus empiriques que ceux mettant en avant l'influence des sous-systèmes politiques. À partir d'une étude comparée des usages des *think tanks* aux États-Unis et au Royaume-Uni, D. Stone arrive à la conclusion selon laquelle des cultures nationales spécifiques à chaque pays influence la nature et les usages de l'expertise⁴¹. De même, E. Monnier, et P. Duran analysent le développement des pratiques d'évaluation en France, en mettant l'accent sur l'interaction entre les nécessités techniques et les exigences politiques nationales. Ils affirment que l'essor de l'évaluation reflète une tendance plus générale à la rationalisation des politiques publiques, motivée à la fois par la nécessité d'une plus grande efficacité et d'une plus grande responsabilité, et par l'impératif politique de légitimer les choix politiques⁴². Toujours dans le terrain français, Restier-Melleray analyse le rôle des experts et de l'expertise scientifique et constate une tension entre le modèle idéal-typique de l'expertise et les réalités d'un système administratif fondamentalement technocratique. Selon la chercheuse, alors que le discours politico-administratif français accorde une importance indéniable au rôle que les experts sont censés jouer, l'expertise constitue un simple dispositif appliqué à un système administratif fondamentalement technocratique⁴³. Ceci suggère que les procédures importées sont déformées par le système institutionnel⁴⁴. Dans le même ordre d'idée, Benamouzig et Besançon analysent la montée en puissance des nouvelles bureaucraties techniques, en se concentrant sur le

³⁶ WEIBLE, C. 2008. *Op. Cit.*

³⁷ BOSWELL, C. 2008. The political functions of expert knowledge: knowledge and legitimation in European Union immigration policy. *Journal of European Public Policy*. 15 (4), pp. 471-488

³⁸ *Idem.*

³⁹ DAVITER, F. 2015. The political use of knowledge in the policy process. *policy sciences*, 48 (4), pp. 491-505

⁴⁰ *Idem.*

⁴¹ STONE, D., 1996. *Capturing the political imagination: think tanks and the policy process*. New York, Franck Cass

⁴² MONNIER, E., DURAN, P., 1992. Le développement de l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques. *Revue française de science politique*. 42 (2), pp. 235-262

⁴³ RESTIER-MELLERAY, C. 1990. Experts et expertise scientifique: le cas de la France. *Revue française de science politique*. 40 (4), pp. 546-585

⁴⁴ *Idem.*

cas des agences de santé en France⁴⁵. Ils observent comment ces agences sont confrontées à l'incertitude et au risque, en s'appuyant souvent sur des connaissances d'experts pour résoudre des problèmes complexes et contestés. Les auteurs soulignent également les tensions entre l'objectivité scientifique et la responsabilité politique.

Les travaux qui s'inscrivent dans la perspective internaliste des usages de l'expertise s'avèrent être moins nombreux par rapport à ceux de la perspective externaliste. L'approche internaliste suppose que du type d'expertise dépend le type d'usage qui y est fait. S. Chailleux figure parmi les chercheurs dont l'approche des usages de l'expertise s'y inscrit. Ses travaux sur les gaz de schistes en France et au Québec soulignent que les stratégies de cadrages et d'orientations des débats public sur cette problématique reposent sur rapports commandités par des autorités⁴⁶. Il ajoute que loin d'être neutre, ce type d'expertise est influencé par des arbitrages politiques et des choix institutionnels. En d'autres termes, les autorités s'appuient sur certaines formes d'expertises pour des types d'usages spécifiques dont l'encadrement des débats.

En s'inscrivant dans le même courant de recherche, H. Laroche s'intéresse d'ailleurs à la crise de la canicule de 2003 en France en se concentrant sur la manière dont les rapports officiels ont contribué à la construction du problème. L'auteur montre que la crise a révélé l'absence d'un "*cadre perceptuel*" permettant de considérer la canicule comme un problème de santé, du moins au départ⁴⁷. En effet, les premières perceptions sont celles concernant la pénurie d'eau ou le risque d'incendie au détriment d'une urgence sanitaire⁴⁸. Les rapports ultérieurs permettront d'établir une nouvelle perception de la canicule comme un risque sanitaire majeur, là où il n'y avait pas d'abord d'apprentissage⁴⁹. L'auteur s'intéresse enfin à comment les rapports caractérisent les problèmes, définissent des responsabilités et éventuellement des responsables, mettant à jour les jeux de politique de la question soulevée par la crise⁵⁰.

Les études de Parker et Dekker concernant la commission du 11 septembre aux États-Unis s'inscrivent également dans cette approche internaliste qui montre que l'expertise est plus souvent mobilisée à titre symbolique pour répondre aux crises. Ils présentent les commissions comme des "*mécanismes d'établissement de faits et des dispositifs d'apprentissage*" qui permettent au décideur politique d'accéder à des savoirs et à des expertises qui demeurent difficilement mobilisables au sein de sa propre bureaucratie⁵¹. Mais Parker et Dekker montrent également les limites des commissions, dont le risque d'être engendrées par des influences politiques et de produire de la "*pensée de groupe*"⁵².

L'approche pragmatique des usages de l'expertise

Les travaux qui s'inscrivent dans cette approche privilégient des usages conceptuels et

⁴⁵ BENAMOUZIG, D., BESANCON, J. 2005. Administrer un monde incertain: les nouvelles bureaucraties techniques. Le cas des agences sanitaires en France. *Sociologie du travail*. 47 (3), pp. 9-26

⁴⁶ CHAILLEUX, S., 2015. *Non au gaz de schiste! Cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec*, Thèse de doctorat. Science politique. Université Laval, Sciences Po Bordeaux

⁴⁷ LAROCHE, H. 2009. La crise, les rapports et les problèmes. Le cas de la canicule d'août 2003. In Gilbert, C., HENRY, E., *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, pp.73-89

⁴⁸ *Idem.*

⁴⁹ *Idem.*

⁵⁰ *Idem.*

⁵¹ PARKER, C., DEKKER, S. 2008. September 11 and post-crisis investigation: exploring the role and impact of the 9/11 Commission. In BOIN, A., MCCONNELL, A., HART, P., *Governing after crisis: the politics of investigation, accountability and learning*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 255-282

⁵² *Idem.*

instrumentaux de l'expertise. C'est ce que Cabby et Ouimet qualifie d'"Evidence-based Policy orientée vers la recherche de solutions pratiques, en face d'un usage de l'expertise jugé non optimal"⁵³. Dans cette approche y figure les travaux de Innvær et ses collègues, J. Hemley-Brown ainsi que ceux de K. Oliver et de ses collègues. Innvær et ses collègues ont mené une revue systématique des études basées sur des entretiens portant sur la perception qu'ont les décideurs politiques en matière de santé de leur utilisation des données issues de la recherche. Cette revue identifie plusieurs facteurs facilitateurs clés, notamment les contacts personnels, la pertinence en temps opportun et l'inclusion de résumés accompagnés de recommandations politiques. À l'inverse, les obstacles fréquemment signalés comprennent l'absence de contacts personnels et le manque de rapidité⁵⁴. Les auteurs notent que les évaluations de l'utilisation des données probantes sont largement descriptives et qualitatives, s'appuyant souvent sur des scénarios hypothétiques ou des perceptions rétrospectives⁵⁵.

J. Hemsley-Brown initie une étude transversalement à la littérature quant aux éléments participatifs de la recherche. Il souligne l'importance de la crédibilité, de preuves solides, du soutien des leaders d'opinion et d'un niveau élevé d'engagement tant de la part des chercheurs que des utilisateurs potentiels⁵⁶. Les facteurs organisationnels tels que la structure, la faisabilité et l'interaction entre chercheurs et gestionnaires jouent également un rôle important⁵⁷. L'article suggère que des supports ciblés et des séminaires impliquant des chercheurs et des utilisateurs peuvent encourager une utilisation plus directe des résultats de la recherche, renforçant ainsi la crédibilité et la confiance dans ces résultats⁵⁸.

En outre, K. Oliver et ses collègues ont mené une revue systématique des obstacles et des facteurs facilitant l'utilisation des données probantes par les décideurs politiques, soulignant que l'intérêt pour l'étude de l'utilisation des données probantes s'est étendu au-delà du secteur de la santé. Les facteurs facilitant les plus fréquemment cités sont la disponibilité et l'accessibilité des recherches, ainsi que la clarté, la pertinence et la fiabilité des résultats de recherche⁵⁹. Les principaux obstacles comprennent le manque d'accès à la recherche, la mauvaise diffusion et les coûts. Les auteurs soulignent également l'importance des contacts, de la collaboration et des relations entre les décideurs politiques et le personnel de recherche⁶⁰.

L'approche critique des usages de l'expertise

Cette approche soutient que l'expertise passe de simple connaissances à ressources dans la résolution des problèmes difficiles. Elle est notamment portée par Cécile Robert⁶¹. Dans l'optique de mieux comprendre les mécanismes à travers lesquels l'expertise dialogue avec les processus institutionnels, des études ont exploré les différents rôles que les experts assument, les cadres épistémiques qui sous-tendent leurs conseils, de même que les acteurs qui contribuent à médiatiser leur influence auprès des publics. Les institutions font souvent face à des problèmes d'ordre sociaux

⁵³ CABBY, V., OUIMET, M., *Op. Cit.* p. 584

⁵⁴ INNVÆR, S., et al., 2002. Health policy-makers' perceptions of their use of evidence: A systematic review. *Journal of Health Services Research and Policy.* 7 (4), pp. 239-244

⁵⁵ *Idem.*

⁵⁶ HEMLEY-BROWN, J. 2004. Facilitating research utilization: A cross-sector review of research evidence. *International Journal of Public Sector Management.* 17 (6), pp. 534-552

⁵⁷ HEMLEY-BROWN, J., 2004, *Op. Cit.*, p. 535

⁵⁸ *Idem.*

⁵⁹ OLIVER, K., et al. 2014. A systematic review of barriers to and facilitators of the use of evidence by policymakers. *BMC Health Services Research.* 14 (1), pp. 1-14

⁶⁰ *Idem.*

⁶¹ ROBERT, C. 2012. Les dispositifs d'expertise dans la construction européenne des politiques publiques: quels enseignements ? *Education et Sociétés.* 1(29). pp. 57-70

ou environnementaux dont la complexité nécessite des connaissances spécialisées qui vont au-delà des frontières des disciplines scientifiques traditionnelles⁶². Cela a conduit à la création d'organismes consultatifs composés d'experts reconnus pour leur connaissance approfondie dans des domaines spécifiques, chargés de fournir des conseils fondés sur des données probantes aux responsables politiques et aux décideurs⁶³. Le recours à l'expertise sert plusieurs objectifs au sein des institutions, notamment l'élaboration des politiques, l'évaluation des risques et l'évaluation de l'efficacité des interventions. Cependant, l'utilisation des connaissances spécialisées n'est pas sans poser de défis⁶⁴.

L'étude de l'expertise au sein des institutions se focalise également sur comment les avis d'experts sont utilisés dans les sous-systèmes politiques⁶⁵. Il est aussi très important de comprendre qui sont les experts, quel est leur parcours et quelles sont leurs motivations pour apporter leur expertise⁶⁶. Les relations entre les experts et les décideurs politiques sont complexes, souvent caractérisées par des déséquilibres de pouvoir et des intérêts divergents⁶⁷. Les experts peuvent avoir des valeurs ou des objectifs spécifiques qui influencent leurs recommandations, tandis que les décideurs politiques peuvent choisir d'accepter ou d'ignorer les avis d'experts en fonction de considérations politiques. En outre, la légitimité de l'expertise en tant que mode de représentation des intérêts reste largement incontestée, même au milieu des critiques concernant la surreprésentation des lobbies industriels et commerciaux au sein des groupes d'experts et les conflits d'intérêts potentiels⁶⁸. Cela nécessite une évaluation critique des mécanismes par lesquels les connaissances spécialisées sont produites, validées et diffusées dans des contextes institutionnels. C'est dans ce sens que C. Robert observe l'essor des experts dans divers espaces institutionnels, le Parlement européen et le Conseil s'appuyant de plus en plus sur l'expertise au sein des commissions parlementaires et des groupes de travail.

Par ailleurs, des critiques émanent à l'encontre d'expertises potentiellement biaisées ou intéressées et des experts d'élite perçus comme dominant, ce qui peut entraîner une distribution inégale de l'autorité au détriment de la légitimité des décisions politiques, privant de voix des groupes non-experts pourtant ancrés dans des inquiétudes légitimes comme le montre A. Gerdes⁶⁹. Des critiques dénoncent les expertises en tant que savoirs qui ont pris de l'importance dans une politique post-vérité mettant en avant l'émotionnel et le préjugé idéologique, souvent à l'origine du déni de l'objectivité des savoirs d'expert⁷⁰. Les experts participant à des scénarios de délibération collective peuvent succomber à des biais de conformité ou être induits en erreur par des inclinations disciplinaires, perdant potentiellement leurs compétences spécialisées à mesure qu'ils s'alignent

⁶² BAMMER, G., et al. 2020. Expertise in research integration and implementation for tackling complex problems: when is it needed, where can it be found and how can it be strengthened?. *Palgrave Communications*, 6(1), pp. 1-16 <https://doi.org/10.1057/s41599-019-0380-0>

⁶³ CASPERS, L., STRANDBERG, U. 2019. How could Expert Involvement Compensate for an Incomplete Capability of Legitimization through Democratic Representation? Debating the Grounds for Political Legitimacy in the EU. *European Review*. 27(2), p. 275. <https://doi.org/10.1017/s106279871800073x>

⁶⁴ MENDELSON, G. 1995. Book reviews. *Australian & New Zealand Journal of Psychiatry*, 29(3), p. 529. <https://doi.org/10.3109/00048679509064964>

⁶⁵ WEIBLE, C., 2008, *Op. Cit.*

⁶⁶ ROBERT, C. 2010. Who are the European experts? Profiles, trajectories and expert "careers" of the European Commission. *French Politics*. 8(3),p. 248. <https://doi.org/10.1057/fp.2010.13>

⁶⁷ ROBERT, C., 2012, *Op. Cit.*

⁶⁸ *Idem.*

⁶⁹ GERDES, A. 2022. The tech industry hijacking of the AI ethics research agenda and why we should reclaim it. *Discover Artificial Intelligence*, 2(1). <https://doi.org/10.1007/s44163-022-00043-3>

⁷⁰ DURNOVÁ, A. 2019. Unpacking emotional contexts of post-truth. *Critical Policy Studies*. 13(4), p. 447. <https://doi.org/10.1080/19460171.2019.1670222>

davantage sur l'opinion que sur les connaissances⁷¹. Par conséquent, les institutions cultivent une conscience critique des limites et des biais potentiels inhérents aux connaissances expertes, et donnent la priorité aux stratégies visant à promouvoir la transparence, la responsabilité et l'inclusivité dans les processus décisionnels. En réponse aux défis liés à l'expertise, l'accent est de plus en plus mis sur la promotion d'une plus grande participation du public dans les décisions scientifiques et technologiques.

La crise sanitaire liée à la pandémie de coronavirus a mis en avant la figure de l'expert scientifique, soulignant le rôle important que joue l'expertise dans l'élaboration des décisions publiques dans un contexte d'incertitude et d'urgence. L. Nouaille-Degorce qui a mené des travaux à ce sujet fait savoir que cette dépendance à l'égard de l'expertise scientifique a également révélé les limites de l'idéal positiviste, en particulier dans des situations marquées par l'incertitude et la controverse⁷². Il importe ainsi que les experts établissent leur crédibilité afin de rester légitimes lorsque l'incertitude ouvre la porte à la possibilité d'erreurs et de contestations⁷³. La nécessité de gérer efficacement les dimensions inévitables de l'ignorance, où la relation entre science et politique devient à la fois nécessaire et complexe, est très importante⁷⁴. Comme le précise L. Nouaille-Degorce, le statut d'expert apparaît lorsque les acteurs s'accordent à reconnaître le discours d'un individu comme ayant une autorité unique. Le recours à la science et à des experts scientifiques peut renforcer les stratégies politiques et accroître l'acceptation des politiques par les citoyens⁷⁵. Il est toutefois important de comprendre que les personnes ayant une expertise sociale peuvent juger qui croire lorsqu'elles ne sont pas en mesure de juger quoi croire⁷⁶. Ne parvenant pas à faire un choix rationnel entre des avis d'experts concurrents, le non-expert peut développer « l'illusion de l'autonomie épistémique », accordant à tort sa confiance à des communicateurs moins crédibles mais très habiles. Dans la phase initiale du processus de production de connaissances, où surgissent les doutes et les désaccords, la transparence peut être exploitée et contre-productive pour les profanes à la recherche d'un expert honnête, fiable et crédible⁷⁷.

2) La place de l'éthique et la déontologie parlementaire au sein des assemblées parlementaires

La mise en place de codes de déontologies et de règles de conduite explicites, ainsi qu'une institution d'éthique indépendante en charge de leur application, constitue un cadre pertinent pour encadrer la conduite des élus et prévenir les conflits d'intérêts⁷⁸. La littérature, qui s'intéresse plus spécifiquement à l'éthique et à la déontologie parlementaire s'articule autour de l'une des deux familles suivantes : celle qui s'organise autour d'un prisme normatif et celle d'un prisme empirique pour traiter la question. L'optique normative insiste sur la manière dont les parlementaires doivent

⁷¹ NOUAILLE-DEGORCE, L. 2020. L'expertise scientifique au défi de la crise sanitaire. *Les papiers de la recherche de l'ENA*

⁷² *Idem.*

⁷³ *Idem.*

⁷⁴ INNERÁRITY, D. 2013. Power and knowledge. *European Journal of Social Theory*, 16(1), p.3 <https://doi.org/10.1177/1368431012468801>

⁷⁵ LONER, E., FATTORINI, E., BUCCHI, M. 2023. The role of science in a crisis: Talks by political leaders during the COVID-19 pandemic. *PLoS ONE*, 18(3). <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0282529>

⁷⁶ THOMAS, M. A. M., BUCKMASTER, L. 2013. Expertise and public policy: a conceptual guide. Research Paper. Parliament of Australia. <http://apo.org.au/node/36060>

⁷⁷ NOUAILLE-DEGORCE, L., 2020, *Op. Cit.*

⁷⁸ FOURNIER, J. T. 2009. Évolution récente de la déontologie parlementaire au Canada. *Revue parlementaire canadienne*. 32(2), pp. 8-13.

agir, plutôt dans le registre des principes éthiques, des valeurs et autres, à partir desquels le comportement le leur est censé être gouverné. Ce qui passe le plus souvent par des codes éthiques. L'optique empirique, pour sa part, s'intéresse au comportement effectif des parlementaires, au regard de l'effet des dispositions éthiques, à la lumière des stratégies de mise en œuvre des règles. Ces deux approches facilitent une vue d'ensemble sur l'état de l'art relatif à l'éthique et à la déontologie parlementaire.

L'approche normative de l'éthique et de la déontologie parlementaire

Plusieurs chercheurs dans leurs travaux, ont insisté sur la nécessité d'un encadrement normatif des comportements des parlementaires et l'importance de respecter les règles y afférentes. Ces chercheurs soulignent l'importance d'établir des normes solides pour l'éthique parlementaire, fondée sur des principes d'intégrité, de responsabilité et de service public entre autres. C'est dans cette perspective que des travaux ont d'abord exploré les fondements conceptuels de l'éthique et de la déontologie parlementaire notamment en faisant une distinction entre les deux concepts⁷⁹, ainsi que les théories normatives qui sous-tendent les normes éthiques⁸⁰. Bisson rappelle la nécessité de légiférer sur les règles éthiques applicables aux parlementaires. De ce fait, il établit une distinction entre l'éthique, qui désigne les valeurs auxquelles chacun devrait naturellement adhérer, et la déontologie, qui renvoie aux règles qui doivent être légiférées. Il affirme que si l'éthique ne peut être créée par la législation, les règles déontologiques applicables devraient l'être⁸¹.

Les travaux de David-Barrett peuvent également s'inscrire dans cette perspective normative. En effet, son travail met en lumière l'influence des principes Nolan et des codes de conduite sur l'éthique parlementaire, en particulier dans les pays en voie de démocratisation⁸². Elle analyse l'introduction de codes de conduite en réponse à des scandales et rappelle les "*principes Nolan*": une liste de sept valeurs considérées comme essentielles à tous les aspects de la vie politique (altruisme, intégrité, objectivité, responsabilité, transparence, honnêteté et leadership)⁸³. Pour elles, ces valeurs sont considérées comme cardinales dans la vie publique, laissant entendre que lesdites valeurs devraient être adoptées et défendues par les parlementaires.

Alain Anziani dans ses travaux, insiste davantage sur cette approche normative de l'éthique parlementaire. D'après lui, la déontologie parlementaire repose sur le droit, l'éthique et la confiance. Il considère la déontologie parlementaire comme un triangle avec le droit au sommet et l'éthique à la base⁸⁴. Anziani s'inscrit également dans le courant de pensée selon lequel la déontologie parlementaire est vitale pour restaurer la confiance du public envers les élus et garantir le bon fonctionnement des institutions démocratiques. Il plaide également en faveur d'une plus grande transparence, d'un contrôle plus strict et de sanctions efficaces pour lutter contre des manquements à l'éthique.

⁷⁹ BISSON, C., 2011. Pourquoi légiférer l'éthique ? Pour apaiser le public ou pour soutenir l'exercice d'une charge publique ? *Éthique Publique*, 13 (1). pp. 11-23. <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.345>

⁸⁰ ANZIANI, A. 2013. La déontologie, condition du renouveau du parlement. *Pouvoirs*, 3 (146), pp. 93-105

⁸¹ BISSON, C., 2011, *Op. Cit.*

⁸² DAVID-BARRETT, E. 2014. Nolan's Legacy: Regulating Parliamentary Conduct in Democratising Europe. *Parliamentary Affairs*. 68 (3), pp. 514-532

⁸³ DAVID-BARRETT, E., 2014, *Op. Cit.* p. 515

⁸⁴ ANZIANI, A., *Op. Cit.*

O'Brien s'interroge sur une déclaration d'éthique concernant plus particulièrement des présidents de chambre⁸⁵. Il mentionne l'importance d'une conduite éthique dans les institutions parlementaires, notamment pour les présidents de chambre qui détiennent une autorité importante. Pour lui, l'éthique est un ensemble de principes moraux qui guident le comportement humain⁸⁶. Il soutient l'idée d'une formation des nouveaux parlementaire aux normes éthiques en suggérant également que les présidents adoptent une déclaration éthique pour souligner l'importance de la déontologie dans les institutions parlementaire⁸⁷.

L'émergence foisonnante d'une approche empirique de l'éthique et de la déontologie parlementaire

Cette approche pragmatique sur l'éthique et la déontologie parlementaire souligne la complexité de leur mise en œuvre, l'impact des facteurs externes tout comme la nécessité de disposer de mécanismes pertinents pour garantir la responsabilité et la transparence. Cette perspective d'analyse est portée par des auteurs comme Eric Montigny et Steve Jacob qui se positionnent comme des incontournables dans la compréhension de l'éthique parlementaire. Leur ouvrage *C'est pas un cadeau! Plongée au cœur de l'éthique parlementaire*⁸⁸ est une avancée empirique majeure dans l'étude de l'éthique parlementaire, comblant une lacune significative dans un domaine largement dominé par les approches normatives. L'innovation méthodologique de leur étude réside dans sa nature mixte, combinant l'exploitation du registre officiel des déclarations, un sondage auprès de députés québécois et des entretiens sémi-directifs. Cette approche empirique permet de développer une compréhension sociologique rigoureuse des pratiques de don en contexte politique. Les auteurs élaborent une typologie originale des parlementaires selon leur rapport à l'éthique, distinguant quatre profils comportementaux: "les puritains" qui adoptent une vision restrictive et binaire de l'éthique, les "intrépides" qui manifestent une faible introspection éthique, les "serviteurs" qui privilégient l'intérêt public au détriment de certaines normes et les "profiteurs"⁸⁹. L'étude développe aussi de manière novatrice un "portrait-robot" des élus qui reçoivent davantage de cadeaux, révélant l'influence de variables telles que le nombre de mandats, la nature de la fonction parlementaire ou le type de ministère dirigé, dépassant ainsi l'hypothèse simpliste de l'appartenance au parti gouvernemental⁹⁰.

Les auteurs développent le concept de "politique de confiance" pour analyser les réponses institutionnelles aux crises de légitimité démocratique, montrant que l'adoption de code d'éthique s'inscrit dans une logique de reconfiguration du processus démocratique et de restauration de la confiance. L'ouvrage documente le changement de culture éthique dans le milieu parlementaire québécois en observant une transformation progressive des représentations et pratiques depuis l'adoption du Code de déontologie en 2010. Cette évolution culturelle se manifeste dans l'émergence

⁸⁵ O'BRIEN, G. 2011. Une déclaration d'éthique pour les présidents d'assemblée?. *Revue parlementaire canadienne*, 64 (3), pp. 30-34

⁸⁶ O'BRIEN, G., 2011, *Op. Cit.* p. 30

⁸⁷ *Idem.*

⁸⁸ MONTIGNY, E., JACOB S. 2022. *C'est pas un cadeau ! Plongée au cœur de l'éthique parlementaire*. Québec. Presses de l'Université Laval. 212 p. <https://www.erudit.org/fr/revues/ps/2023-v42-n2-ps07321/1098877ar/>

⁸⁹ *Idem.*

⁹⁰ *Idem.*

d'un "malaise" généralisé autour de la question des cadeaux. Ce qui permet de mieux comprendre les dynamiques d'institutionnalisation de l'éthique politique et la transformation progressive des représentations des élus.

Dans une étude sur les conséquences de la crise du COVID-19 vis-à-vis des parlementaires français concernant leur transparence et leur comportement éthique, Monnery affirme qu'il y a eu une "pause déontologique"⁹¹. De même, il observe que ce ralentissement s'est produit malgré le fait que la crise ait créé des conditions propices aux conflits d'intérêts. Son travail fournit une étude de cas empirique sur la manière dont une crise majeure peut affecter l'application pratique des règles et procédures éthiques au sein d'un parlement. Il aboutit à l'une des conclusions selon laquelle des événements externes peuvent avoir un impact significatif sur la transparence.

Pour J. T. Fournier, l'adoption des dispositifs d'éthique par les assemblées parlementaires, tant au niveau national que local, est susceptible de renforcer la confiance du public envers les institutions politiques et le gouvernement en général. Dans ses travaux sur la déontologie parlementaire au Canada, il souligne que l'impartialité, la transparence et l'intégrité en sont des piliers, sensibilisant les parlementaires à exercer leurs fonctions avec objectivité, à divulguer leurs intérêts potentiels et à maintenir un niveau élevé d'honnêteté et de probité. Il continue en rappelant que la déontologie parlementaire consiste à garantir l'intégrité et la transparence, permettant à la population de porter un jugement éclairé sur la conduite de ses représentants et de leur demander des comptes⁹². La plupart des travaux sur l'éthique et la déontologie parlementaire reconnaissent que l'éthique fait référence à un ensemble plus grand de normes et de valeurs dont la déontologie parlementaire fait partie. Celle-ci repose sur un triptyque qui englobe le respect scrupuleux de la loi, l'adhésion) l'esprit de la loi impliquant l'évitement des conflits d'intérêts même en l'absence de disposition légale spécifique, et l'obligation de rendre compte de ses actions et décisions devant ses pairs et devant les citoyens⁹³.

Dans ce même ordre d'idée, Luc Begin analyse comment l'éthique et la déontologie coexistent dans une infrastructure de régulation des comportements notamment dans le contexte de l'action législative au Québec⁹⁴. Il s'interroge sur l'intérêt de poursuivre les efforts visant à rendre les mécanismes éthiques plus efficaces tout en explorant comment les mesures éthiques peuvent améliorer l'engagement des élus à se conformer aux règles énoncées. En clair, Bégin offre un aperçu des défis pratiques liés à l'équilibre entre les aspirations éthiques et les règles et règlements concrets dans le contexte parlementaire. Franks quant à lui, analyse le code de conduite des parlementaires en mettant en évidence le passage de la notion abstraite de "déontologie" à une approche plus pratique axée sur la prévention des conflits d'intérêts⁹⁵. Il aborde la question de l'impact du code de déontologie sur la vie privée des parlementaires. Il ajoute également que le

⁹¹ MONNERY, B. 2021. La crise du Covid: une pause déontologique chez les parlementaires français ?. Working Papers. hal-03190933, HAL.

⁹² Idem.

⁹³ NEMTOI, G., NESTERIUC, O. 2019. The Status of the Members of Parliament in Relationship With the Legal And Ethical Norms. *European Journal of Law and Public Administration*. 6(2), pp. 245-253. <https://doi.org/10.18662/eljpa/101> and FOURNIER, J. T., 2009, *Op. Cit.*

⁹⁴ BEGIN, L. 2011. Légiférer en matière d'éthique: le difficile équilibre entre éthique et déontologie. *Éthique publique*. 13 (1), pp. 39-61

⁹⁵ FRANKS, C. E. S. 2005. Les parlementaires et le nouveau code de déontologie. *Revue parlementaire canadienne*, 8 (1). pp. 11-16

parlement ne rassemble pas les hommes les plus doués du pays mais plutôt un échantillon des meilleurs éléments de la population qui parviennent à survivre au système électoral.

Au terme de cette revue de littérature, il s'avère nécessaire de préciser le positionnement scientifique de la présente recherche. En effet, cette étude se situe entre d'une part une combinaison des approches normative, par couple, pragmatique et critiques de l'usage de l'expertise et d'autre part un approfondissement de l'approche empirique de l'éthique et de la déontologie parlementaire. Cette option heuristique permet d'éclairer les différentes dynamiques en jeu dans le recours à des expertises éthiques par des institutions interparlementaires.

V. Cadre théorique: le néoinstitutionnalisme

Dans cette partie, il est question d'éclairer l'approche théorique qui sous-tend la démarche comparative mobilisée dans cette étude. Par ces termes, l'on veut dire que notre réflexion sur le recours à l'expertise éthique par les institutions de coopération internationale repose sur le néoinstitutionnalisme afin d'expliquer et comprendre les rapports qui s'établissent entre le domaine du savoir et le domaine de la décision.

La posture adoptée dans ce travail de recherche est celle du réalisme critique afin de mettre en lumière les dynamiques visibles et invisibles du recours à l'expertise éthique par les trois organisations interparlementaires. En d'autres termes, il s'agit d'analyser les contingences et les processus causaux qui produisent des résultats variés dans divers contextes⁹⁶.

La comparaison du recours à l'expertise éthique s'oriente sur les logiques d'action qui définissent les institutions interparlementaires dans leur rapport à l'expertise éthique, leur trajectoire institutionnelle ainsi que la portée de l'expertise éthique sur le travail interparlementaire. De ce fait, l'analyse des logiques d'acteurs est effectuée à partir d'un cadre sociologique, tandis que l'analyse de la trajectoire des institutions repose sur un cadre temporel et la portée de l'expertise éthique est basée sur une approche discursive et culturelle.

Ainsi, après avoir présenté de manière générale l'émergence du néoinstitutionnalisme (1), nous nous penchons sur les trois variantes qui retiennent notre attention dans le cadre de cette étude afin de mieux appréhender l'analyse comparée du recours à l'expertise éthique par les institutions interparlementaires: il s'agit notamment des variantes sociologique (2), historique (3) et discursive (4).

1) L'émergence du néoinstitutionnalisme

Une nouvelle cohorte de chercheurs dans les années 1960 et 1970 pensait différemment les institutions. Ces chercheurs étaient en conflit direct avec l'ancien institutionnalisme qui est une "*approche traditionnelle des systèmes politiques à partir d'une étude formelle des institutions politiques (le parlement, le gouvernement, etc.)*"⁹⁷ Cette méthode était également incapable de prendre en compte la dynamique qui accompagne chaque interaction sociale. Le néoinstitutionnalisme va aller au-delà de cette idée statique afin d'étudier comment les institutions

⁹⁶ COMAN, R. et al 2022., *Méthodes de la science politique*. Louvain-la-Neuve, Deboeck supérieur, p. 35

⁹⁷ KÜBLER, D., DE MAILLARD, J. 2009. *Analyser les politiques publiques*. Grenoble. Presse Universitaire de Grenoble, p.129

grandissent, se développent et nous influencent en tant que société de manière continue.

Les figures marquantes de ce néoinstitutionnalisme sont entre autres James March et Johan Olson mais aussi Peter Hall, Rosemary Taylor et Sven Steinmo. Les travaux de ces auteurs convergent sur le fait que *“les institutions sont des règles. Ces règles peuvent être des règles constitutionnelles formelles, définissant par exemple les formes de systèmes présidentiels ou parlementaires, ou bien des règles plus informelles, comme les normes de comportement (...)”*⁹⁸. Dans cette perspective, les institutions sont des *“règles, procédures ou normes formelles, mais [aussi] les systèmes de symboles, les schémas cognitifs et les modèles moraux qui fournissent les cadres de signification guidant l’action humaine”*⁹⁹. Le néoinstitutionnalisme suppose que les acteurs et les institutions sont en interactions dans la mesure où les premiers agissent dans un cadre formel ou informel qui influence leurs comportements. Tout comme ces acteurs parviennent également à influencer les institutions dans lesquels ils agissent. Cette approche permet de questionner la place des institutions dans la société à partir du prisme de ses interactions avec les acteurs qu’elles influencent et qui les façonnent.

Les principales variantes du néoinstitutionnalisme sont celle historique, sociologique et des choix rationnels. À ces courants, Vivien Schmidt introduit une nouvelle variante fondée sur l’analyse des discours comme mode d’interaction entre les acteurs et les institutions, connue sous le nom de néoinstitutionnalisme discursif. Cependant, il est indéniable que la variante des choix rationnels est celle qui s’éloigne le plus de notre objet d’étude car elle insiste davantage sur les décisions individuelles des acteurs au détriment d’une perspective institutionnelle plus globale. Par conséquent, ce travail de recherche sollicite les variantes sociologique, historique et discursive pour examiner l’influence des institutions interparlementaires sur le recours à l’expertise éthique.

2) Le néo-institutionnalisme sociologique

C’est une variante développée à partir de la sociologie des organisations. Elle nous renseigne sur le fait que les institutions sont porteuses de système de sens qui structurent la vie sociale et politique tout comme le comportement des acteurs¹⁰⁰. Le néo-institutionnalisme sociologique analyse les routines et les cadres d’interprétation institutionnalisés qui permettent de comprendre les logiques d’action¹⁰¹. Par ces termes, l’on veut dire que les institutions sont la conséquence des normes et modèles sociaux dominants¹⁰². En ce qui concerne les organisations internationales, il est question d’un processus d’adaptation et de socialisation permanents concourant à leur légitimité¹⁰³. C’est un *“apprentissage social qui permet aux institutions de se renouveler et de s’adapter aux*

⁹⁸ STEINMO, S. 2014. Néo-institutionnalisme historique. In BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P. (dir), *Dictionnaire des politiques publiques*, 4e édition. Paris. Presses de Sciences Po, p. 367

⁹⁹ HALL, P., TAYLOR, R. 1997. La science politique et les trois néo-institutionnalismes. *Revue française de science politique*. 47 (3-4), pp. 469-496

¹⁰⁰ HERVIER L. 2014. Néo-institutionnalisme sociologique. In BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., & RAVINET, P., (dir), *Dictionnaire des politiques publiques. Op. Cit.*, p. 377

¹⁰¹ Ibid. p. 382

¹⁰² MBONO, S., A. 2018. *La culture démocratique des organisations internationales dans la prévention des conflits électoraux. Analyse comparée du Commonwealth et de la francophonie*. Thèse de doctorat. Science politique. Université de Yaoundé 2., p. 56

¹⁰³ *Idem*.

*situations sur le terrain*¹⁰⁴.

Cette variante s'attarde, entre autres, sur les facteurs explicatifs des comportements des acteurs qui sont plus ou moins influencés par les institutions¹⁰⁵. Ainsi, nous analysons comment les cadres d'interprétation des acteurs de l'éthique parlementaire - que ce soit les experts externes ou les agents des institutions interparlementaires, déterminent le recours que celles-ci font de l'expertise éthique. Le rapport entre institutions interparlementaires et expertise se comprend donc à partir des logiques et motivations des différents acteurs à savoir les experts et les agents interparlementaires. L'institutionnalisme sociologique explique qu'il est difficile de concevoir l'acteur en dehors du cadre institutionnel car ce cadre joue un rôle prépondérant dans la définition du monde de l'acteur ainsi que ses rapports avec l'environnement extérieur. D'où l'importance de prendre en considération l'approche culturelle pour observer l'inscription des comportements des acteurs dans la durée. D'autant plus que l'étude repose sur un socle comparatif dans lequel il est nécessaire de prendre en compte le fait que les cultures peuvent varier d'une institution à une autre. Ceci est utile pour cerner la place de l'éthique parlementaire au sein des institutions interparlementaires, quitte à la considérer comme une conditionnalité démocratique. Dans ce sens, le recours à l'expertise éthique est tributaire des cadres d'interprétation des acteurs gravitant autour de cette question et du sens qu'ils donnent à leur rapport à l'environnement institutionnel.

Nous pourrions observer comment les pratiques, normes, valeurs et cadres cognitifs propres à chaque institution interparlementaire parviennent à façonner leur perception et usages de l'expertise éthique dans leur travail. De plus, cela permet d'expliquer pourquoi certaines formes d'expertises sont privilégiées à d'autres en fonction de la nature des institutions interparlementaires et d'éclairer les dynamiques de convergence de celles-ci dans leur rapport à l'expertise éthique. Nous verrons également comment les pratiques routinières institutionnelles déteignent sur le déploiement de l'expertise éthique.

Cette variante du néoinstitutionnalisme permet de saisir les logiques qui orientent les acteurs de l'éthique parlementaire et par conséquent, les changements institutionnels pouvant se produire au niveau des organisations interparlementaires. Il insiste sur les sources des normes, valeurs, croyances et pratiques des acteurs de l'éthique parlementaire pour mieux appréhender les rapports entre coopération interparlementaire et expertise. Ces sources structurent la façon dont le travail interparlementaire mobilise et fait usage de l'expertise éthique.

Cette perspective éclaire également les raisons qui poussent les institutions interparlementaires à faire recours à l'expertise éthique et comment des acteurs considérés comme des experts en éthique parlementaire interagissent avec ces institutions. Nous pouvons analyser ainsi les cadres cognitifs qui contribuent à ce que l'expertise éthique soit grandement sollicitée, ou peu, par des institutions interparlementaires. Ces acteurs attribuent un sens à l'expertise éthique dans la mesure où son recours est associé à la considération de l'éthique parlementaire comme une conditionnalité démocratique. La variante sociologique est donc utile pour comprendre et expliquer les logiques cognitives et culturelles qui structurent les interprétations et pratiques des institutions interparlementaires par rapport à l'expertise éthique.

¹⁰⁴ MBONO, S., A. 2018. *Op. Cit.*

¹⁰⁵ BERGERON, H., P. CASTER, P. 2016. Les habits neufs du néo-institutionnalisme ? La redécouverte de l'ordre mésologique et de l'agency. *L'Année Sociologique*. 66 (1), pp. 31-72

3) Le néo-institutionnalisme historique

Cette approche, fréquemment mobilisée dans l'analyse des institutions, se donne pour but d'expliquer comment les institutions émergent et pourquoi elles peuvent se maintenir dans le temps. Elle se concentre sur le poids de la l'histoire et de la continuité pour rendre compte des liens entre structures institutionnelles passées et présentes. Le néo-institutionnalisme historique défend l'idée que les institutions, sous une forme nouvelle, sont le produit d'un cheminement historique et d'une pluralité d'étapes contributives à leur émergence, et à leur ancrage. Les tenants de cette approche se focalisent sur les jalons historiques, qui servent de repères pour comprendre l'émergence et les évolutions des institutions. Ils soutiennent que *“les institutions sont créées durant certaines conjonctures favorables. Ces périodes d'innovation sont ensuite suivies de période de consolidation. Durant ces périodes, les institutions se reproduisent jusqu'à ce que des chocs exogènes provoquent de nouveaux déséquilibres entraînant de nouvelles innovations”*¹⁰⁶.

Cette dynamique institutionnelle approfondie la *“path dependency”*. C'est un concept qui tire ses origines de l'économie. Ceux-ci observent que les choix initiaux ont tendance à se maintenir et à engendrer des effets cumulatifs, souvent sous forme de rendements croissants, même lorsque des solutions plus efficaces existent. Ainsi, changer de cap impliquerait de renoncer aux bénéfices accumulés des investissements initiaux et nécessiterait de nouveaux investissements, ainsi qu'un retour aux processus d'apprentissage¹⁰⁷. Cela signifie que les institutions et leurs acteurs sont généralement résistants au changement. Ils préfèrent plutôt optimiser les structures déjà en place et tirer parti des avantages qu'elles offrent. C'est donc une variante qui s'attarde sur le facteur temps dans les institutions. Celles-ci sont appréhendées comme des *“procédures, protocoles, normes et conventions officiels et officieux inhérents à la structure organisationnelle”*¹⁰⁸. En d'autres termes, les institutions peuvent être formelles tout comme elles peuvent être informelles.

Cette variante se positionne comme un complément aux autres néoinstitutionnalismes en y intégrant une perspective historique. Elle permet de saisir les évolutions institutionnelles des organisations interparlementaires dans leur rapport avec l'expertise éthique et notamment l'apport de la variable contextuelle. De même, l'institutionnalisme historique insiste sur les dimensions temporelle, contextuelle et culturelle qui influencent le comportement des acteurs. Ce qui renforce notre approche comparative en analysant les phénomènes et étapes déterminantes des recours à l'expertise éthique par les organisations interparlementaires. La trame historique apportée par cette variante approfondie les réflexions sur les ressemblances et les dissemblances au sujet du recours à l'expertise éthique et par extension la nature de ce recours en fonction des organisations interparlementaires.

La *“path dependency”* nous permet ainsi de comprendre comment les institutions interparlementaires structurent leur rapport à l'expertise éthique notamment à travers l'influence des différents contextes. En complémentarité avec l'institutionnalisme sociologique, la variante historique éclaire également les changements institutionnels qui expliquent la nature de l'expertise

¹⁰⁶ THELEN, K. 2003. How institutions evolve : insights from comparative historical analysis. In MAHONEY, J., RUESCHEMEYER, D. *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge. Cambridge University Press, p. 209

¹⁰⁷ PALIER, B., SUREL, Y. 2005. Les Trois I et l'analyse de l'État en action. *Revue française de science politique*. 55 (1), pp.7-32

¹⁰⁸ HALL, P., TAYLOR, R., *Op. Cit.*

SAURUGGER, S. 2020. Théories et concepts de l'intégration européenne. 2è édition. Presses de Science Po. 448 p. https://shs.cairn.info/numero/SCPO_SAURO_2020_01?lang=fr&ID_NUMPUBLIE=SCPO_SAURO_2020_01

éthique mobilisée par les acteurs tout comme les motivations liées à la considération de l'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique.

De plus, la variante historique nous offre une meilleure compréhension de la résistance au changement dans l'utilisation experte et des processus d'adaptation institutionnelle lorsqu'ils sont confrontés à des défis éthiques au fil du temps. Cette stratégie permet d'examiner comment les trajectoires historiques de développement influencent l'application de l'expertise éthique dans les institutions interparlementaires. En conséquence, ces différences dans les héritages et traditions institutionnelles de gouvernance et de contrôle peuvent expliquer pourquoi certaines institutions privilégient une forme d'expertise plus académique tandis que d'autres privilégient des connaissances de style plus pratique ou culturel.

4) Le néo-institutionnalisme discursif

Théorisé par Vivien Schmidt, il s'articule autour de deux postulats majeurs que sont la production des idées et la force instrumentale des discours¹⁰⁹. Le néo-institutionnalisme discursif insiste sur le contenu substantiel des idées qui est véhiculé par le discours comme mode d'interaction entre acteurs politiques et sociaux. Ces interactions discursives se réalisent dans des configurations institutionnelles¹¹⁰. Schmidt distingue *“des idées cognitives fondées sur l'expertise d'un domaine de politiques publiques et souvent justifiées en termes d'intérêts ; des idées normatives légitimées par des valeurs considérées comme conformes à une culture politique donnée”*¹¹¹.

Ainsi, *“(…) l'institutionnalisme discursif doit permettre de tracer le processus allant de l'émergence des idées, à leur diffusion et enfin à leur légitimation”*¹¹². Le discours de coordination se différencie donc du discours de communication¹¹³. *“Le discours coordinatif a lieu entre un ensemble d'acteurs tels que les communautés épistémiques, les advocacy coalitions, les entrepreneurs ou encore les médiateurs. Le discours communicatif, lui s'adresse au public via l'action communicative. Selon cette approche, les institutions sont des discours porteurs d'idées, et pas seulement des facteurs déterminant les idées et les intérêts des acteurs, comme dans la logique de l'institutionnalisme sociologique”*¹¹⁴.

Mobilisée dans le cadre de notre étude, cette approche permet de comprendre comment les discours institutionnels façonnent et légitiment le recours à l'expertise éthique par les organisations interparlementaires étudiées notamment la manière avec laquelle cette expertise peut être considérée comme une conditionnalité démocratique. La variante discursive est également un complément aux variantes sociologique et historique en insistant sur les cadres normatifs et cognitifs qui concourent à l'interprétation qu'ont les institutions de l'éthique parlementaire, justifiant ainsi le recours à l'expertise éthique. Il est intéressant de voir comment les discours formulés dans ces

¹⁰⁹ MBONO, S., A. 2018. *Op. Cit.*

¹¹⁰ SCHMIDT, V., CRESPIY, A. 2014. Néo-institutionnalisme discursif. In BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., (dir). *Op. Cit.*, p. 351 https://shs.cairn.info/numero/SCPO_BOUSS_2019_01?lang=fr&ID_NUMPUBLIE=SCPO_BOUSS_2019_01

¹¹¹ Ibid. p. 352

¹¹² SAURUGGER, S. 2009. *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, Presses de la Fondation Nationale de science po, p..221

SAURUGGER, S. 2020. *Op. Cit.*

¹¹³ Une distinction faite par SCHMIDT, V. 2008. Discursive Institutionalism : The explanatory power of ideas and discourses. *Annual review of Political science*. 11 (1), pp. .303-326

¹¹⁴ SAURUGGER, S. 2020. *Op. Cit.*

cadres façonnent les pratiques institutionnelles autour de la question de l'éthique parlementaire. Ceci permet de saisir comment les différents types de discours institutionnels influencent les pratiques de recours à l'expertise éthique et leur légitimation. Cette approche permet d'identifier les récits qui justifient les différentes formes de recours à l'expertise éthique, ainsi que les logiques d'interprétation de ce recours. L'attention portée aux processus discursifs aide également à comprendre comment les institutions interparlementaires adaptent et transforment leurs pratiques d'expertise en fonction de leur environnement institutionnel et de leurs objectifs de renforcement démocratique.

De même, nous abordons l'apport des discours dans la construction sociale de l'expertise éthique par les organisations interparlementaires et comment les trajectoires historiques des dites organisations influencent leurs discours sur l'expertise éthique tout en identifiant les potentielles divergences de leurs cadres cognitifs dans la mobilisation de l'expertise éthique. Les discours analysés ne se limitent pas à ceux produits par les institutions interparlementaires mais englobent également les discours émanant des acteurs de l'expertise éthique. Dans cette optique, l'institutionnalisme discursif permet de saisir l'influence des discours des acteurs de l'expertise éthique sur l'efficacité du travail interparlementaire et par conséquent, sur sa légitimité.

VI. Hypothèses de recherche

D'après Raymond QUIVY et Van CAMPENHOUDT, "*une hypothèse est donc une proposition provisoire, une présomption, qui demande à être vérifiée*".¹¹⁵ Gordon MACE et François PETRY vont dans le même sens lorsqu'ils envisagent l'hypothèse "*comme une réponse anticipée que le chercheur formule à sa question spécifique de recherche*".¹¹⁶ Dans le cadre de notre recherche, nous formulons donc les hypothèses suivantes :

Première hypothèse : Le degré d'importance de l'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique au sein des institutions interparlementaires détermine leur rapport à l'expertise éthique.

Deuxième hypothèse : La nature de l'expertise éthique mobilisée est divergente selon les trajectoires et traditions des institutions interparlementaires qu'elles soient à caractère régional ou linguistique.

Troisième hypothèse : L'expertise éthique est mobilisée en renfort à la légitimation politique et symbolique des institutions interparlementaires, mais aussi pour optimiser leur travail de moralisation de la vie publique, en articulant plusieurs sources d'expertises dans une perspective intégrée.

¹¹⁵ QUIVY, R., CAMPENHOUDT, V. 2011. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4^e Ed. Paris, Dunod. p. 128

¹¹⁶ MACE, G., PETRY, F. 2000. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. 2^e édition. Québec. Les presses de l'Université Laval, p. 41

VII. Méthodologie

D'après Michel Beaud, la méthode est le socle de toute recherche.¹¹⁷ C'est grâce à elle que nous pouvons affiner notre réflexion théorique et améliorer notre travail sur le terrain.¹¹⁸ La méthode renvoie donc à une démarche logique qui qualifie des processus et des formes de perception et de raisonnement destinés à rendre intelligible la réalité à appréhender.¹¹⁹ Pour notre travail de recherche, les données sont analysées à partir d'une **méthode qualitative fondée sur une étude comparative**. De ce fait, nous mobilisons les techniques de collecte que sont la recherche documentaire, les entretiens semi directifs et l'observation participante :

La recherche documentaire : Dans la majorité des cas, nous abordons des questions qui ont été traitées bien avant nous dans le champ scientifique. Employer la technique documentaire revient à s'intéresser à tout document qui peut être nécessaire pour le chercheur dans l'élaboration de son travail de recherche. C'est cette technique qui nous donne une assise théorique pour mieux orienter notre travail mais aussi, elle nous fournit les informations pour leur traitement. Dès lors, nous avons recours à la technique de documentation pour nous familiariser avec notre sujet en consultant les documents textes y relatifs. Les sources documentaires nous permettent d'avoir une assise théorique pour mieux appréhender les interaction entre expertise éthique et coopération interparlementaire.

Les entretiens semi-directifs : Pour Roger PINTO et Madeleine GRAWITZ, l'interview - ou entretien est « *une méthode vivante des sciences sociales qui peut être définie comme un tête-à-tête et un rapport oral entre deux personnes dont l'une transmet à l'autre des informations* ». ¹²⁰ Ils sont conduits auprès des personnels des administrations d'institutions interparlementaire, des experts académiques et praticiens ayant travaillé avec ces institutions notamment en matière d'éthique parlementaire afin d'identifier les pratiques de recours à l'expertise notamment éthique. Ces entretiens sont structurés en thématique, prenant en compte la qualité de la personne interviewée, les particularités institutionnelles et dynamiques communes. Il en ressort cinq thématiques: la première sur les dispositifs institutionnels sur l'éthique parlementaire pour saisir comment chaque institution encadre l'éthique et les normes associées. La deuxième porte sur les mécanismes de recours à l'expertise éthique pour identifier les pratiques et processus de mobilisation des experts sur les questions éthiques dans ces institutions. Les dynamiques de la coopération interparlementaire constituent la troisième thématique pour analyser comment cette coopération participe à la diffusion de l'expertise éthique. La quatrième est l'efficacité des dispositifs éthiques pour évaluer les indicateurs mobilisés pour mesurer les effets des dispositifs éthiques sur le travail interparlementaire et la cinquième thématique s'oriente sur les perspectives de l'expertise éthique dans la coopération interparlementaire pour envisager les enjeux actuels et futurs de l'expertise éthique dans les institutions de coopération internationales.

Pour mieux étayer notre problématique, ces techniques nous permettent de collecter des données primaires et secondaires utiles à la recherche. Dans le registre des données primaires, y figurent les rapports de modification des dispositifs réglementaires de ces assemblées parlementaires, les résolutions que ces assemblées produisent sur la question de l'éthique et la déontologie parlementaire. Nous faisons également référence aux débats télévisés enregistrés par la

¹¹⁷ BEAUD. M. 2006. *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du numérique*. Paris. Découverte p. 12

¹¹⁸ Idem

¹¹⁹ LOUBET DEL BAYLE. J.L. 2000. *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris – Montréal, L'Harmattan, p. 27

¹²⁰ PINTO R., GRAWITZ M. 1967. *Méthodes des sciences sociales*. Paris. Dalloz, p.591

chaîne youtube de l'APCE lors de l'adoption de la résolution traitant de l'éthique parlementaire. Il en est de même que des travaux effectués par le Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaire (RFEDP). Tout ceci est complété par des données collectées à la suite d'entretiens. Ces données primaires permettent de collecter les perceptions, motivations et justifications à propos du recours à l'expertise éthique. Elles sont également utiles pour mesurer l'importance de l'expertise éthique dans les processus institutionnels.

Les données secondaires sont composées de textes officiels des institutions interparlementaires comme des documents ou cadres stratégiques ainsi que des ouvrages, articles et archives institutionnelles sont utiles pour retracer l'évolution des logiques et pratiques sur l'expertise éthique tout comme elles permettent d'identifier les cadres normatifs, cognitifs et institutionnels structurant l'expertise éthique et la place qui lui est attribuée.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

Chapitre 1: L'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique: un dispositif structurant du rapport à l'expertise éthique

L'ambition de ce chapitre est de démontrer que l'éthique parlementaire est de plus en plus perçue comme une condition sine qua non de la démocratie par les assemblées législatives, ce qui influe sur le recours à l'expertise éthique. En d'autres termes, il s'agit d'explorer comment l'éthique parlementaire, en tant que dispositif structurant, agit sur l'intégration et l'utilisation de l'expertise éthique dans les processus institutionnels. Ce statut élève l'éthique au rang de dispositif stratégique justifiant la mobilisation d'experts externes. L'éthique parlementaire se positionne comme un élément fondamental de la démocratie contemporaine, agissant comme un prérequis indispensable au renforcement de la légitimité et de la confiance des citoyens envers leurs institutions représentatives. Cette évolution vers une plus grande reconnaissance de l'éthique parlementaire se manifeste par des illustrations concrètes. Nombreux sont les parlements nationaux qui mettent sur pied des comités d'éthique chargés d'évaluer les comportements des parlementaires et de formuler des recommandations.

L'enjeu réside dans la crise de confiance davantage récurrente envers les institutions démocratiques, illustrée par la prolifération de scandales et d'affaires douteuses. Pour faire face à ces crises, des institutions interparlementaires se réfèrent à l'expertise éthique pour restaurer leur crédibilité politique, de consolider leur rôle dans la gouvernance globale et pour faire de l'éthique un marqueur distinctif d'appartenance à un espace démocratique.

Le problème central qui se pose ici est celui de la tension entre l'universalisme et la contextualisation. En effet, bien que l'éthique parlementaire soit une conditionnalité démocratique pour les assemblées parlementaires, il n'en demeure pas moins que le degré de formalisation de l'éthique parlementaire comme telle a un impact sur la nature du recours à l'expertise.

Pour mieux comprendre l'emprise de la conditionnalité éthique sur le recours à l'expertise, ce chapitre se structure en deux sections majeurs. La première consiste à retracer l'institutionnalisation de l'éthique parlementaire en tant que conditionnalité démocratique incontournable (section 1). Ensuite, la seconde section est focalisée sur comment les crises de légitimité traversées par les assemblées parlementaires - que ce soit au niveau national ou régional - ont fait émerger l'expertise éthique comme un outil de réponse (section 2).

Section 1: L'institutionnalisation de l'éthique parlementaire comme conditionnalité

Dans cette section, l'accent est mis sur les mécanismes par lesquels l'APCE et l'APF érigent l'éthique parlementaire en conditionnalité démocratique, en critère à part entière de légitimité et d'appartenance à leur espace institutionnel. Cela se traduit par une construction normative qui produit des effets sur le recours à l'expertise éthique. La mise en place de structures permanentes dédiées à la déontologie parlementaire, à l'instar des déontologues ou encore des commissaires en éthique, est un signe palpable de cette institutionnalisation consistant à encadrer les conduites et à prévenir les conflits d'intérêts¹²¹. L'éthique parlementaire se positionne ainsi comme une composante intrinsèque de la légitimité démocratique qui façonne la manière avec laquelle les institutions interparlementaires appréhendent et intègrent l'expertise éthique dans leur processus décisionnels. L'institutionnalisation de l'éthique parlementaire est également le fruit de scandales de corruption et des questionnements sur l'intégrité des parlementaires. Ces entre-faits concourent à l'adoption de réformes substantielles¹²².

Le challenge analytique qui découle des observations précédentes réside dans la capacité à appréhender les diverses modalités par lesquelles l'éthique parlementaire s'institutionnalise. D'autant plus que les pratiques institutionnelles de l'APCE sont loin d'être identiques à celles de l'APF. Par conséquent, l'institutionnalisation de l'éthique au sein de chaque assemblée parlementaire a des effets spécifiques sur le recours à l'expertise éthique. Les implications de cette institutionnalisation ne se lisent pas uniquement à partir de l'intégration de l'éthique dans des cadres normatifs mais aussi à partir de la compréhension des dynamiques des acteurs en présence.

Le problème soulevé ici, nécessitant une clarification approfondie, concerne la compréhension des mécanismes par lesquels des institutions interparlementaires aux ressorts distincts parviennent à établir l'éthique comme une conditionnalité, ainsi que les implications que cela engendre sur leur modalité de recours à l'expertise. Ceci permet d'évoquer les éléments constitutifs du processus d'institutionnalisation de l'éthique dans les assemblées parlementaires avec pour ambition qu'elle soit érigée en conditionnalité démocratique. Dans l'optique d'élucider le processus de fabrique institutionnelle de la conditionnalité éthique, cette section s'attarde en amont sur l'ancrage normatif de l'éthique dans les cadres stratégiques des institutions interparlementaires en comparant la rigidité des mécanismes européens et la flexibilité des dispositifs francophones (Sous-section 1). En aval, il est question de déplacer le regard vers les acteurs, analysant comment leur discours et pratiques - entre légitimité démocratique et instrumentalisation politique - modèlent la portée réelle de cette conditionnalité (Sous-section 2).

¹²¹ ROUSSELLE, J. 2018. *Les déontologues et les codes d'éthique des parlements de l'espace francophone*. Projet de rapport, Assemblée Parlementaire de la Francophonie

¹²² ALLEN, N. 2008. A New Ethical World of British MPs? *Journal of Legislative Studies*, 14(3), pp. 297-314

<https://doi.org/10.1080/13572330802259475>

KOLTHOFF, E., MACAULAY, M., ANECHIARICO, F. 2013. Introduction: Integrity systems for safeguarding ethics and integrity of governance. *International Review of Administrative Sciences*, 79(4), pp.593-596

<https://doi.org/10.1177/0020852313505800>

Sous-Section 1: Le renforcement de l’ancrage normatif de l’éthique parlementaire

L’éthique parlementaire n’est plus un simple vœux souhaité pour moraliser la vie politique. Elle est devenu un indispensable dont les institutions interparlementaires sont les principaux promoteurs. Son ancrage normatif s’explique par la formalisation juridique de l’éthique comme conditionnalité démocratique à travers des textes qui organisent le fonctionnement des institutions interparlementaires ainsi que des dispositifs - à tendance contraignante et à tendance incitative - pour sanctionner des manquements. Plus précisément, le renforcement de cet ancrage passe par l’adoption de dispositifs tels que les codes de conduites, les déclarations d’intérêts, et les régimes de sanction qui visent à transformer l’éthique d’une donnée abstraite en un ensemble de règles concrètes et applicables. L’objectif de cet ensemble demeure la prévention des conflits d’intérêts et la promotion d’une conduite irréprochable des élus¹²³.

En effet, ces instruments normatifs s’inscrivent dans une démarche de formalisation des attentes en éthique parlementaire, passant de prescriptions implicites à une éthique explicite et codifiée. De ce fait, ces cadres normatifs sont indispensables pour consolider les normes démocratiques¹²⁴. Pour approfondir l’analyse, il importe d’établir la distinction entre un code de conduite, un code de déontologie et un code d’éthique malgré le fait que cette distinction puisse sembler subtile. Cette clarification est utile pour appréhender la portée et les objectifs de ces instruments normatifs. Le code de conduite établit des comportements attendus suivi de procédures de suivi et de sanctions en cas de non respect lorsque le code de déontologie s’attarde sur des valeurs générales disposant d’un cadre conceptuel pour orienter l’action¹²⁵. En ce qui concerne le code d’éthique, il renvoie à un cadre de valeurs qui réunit un ensemble de principes moraux et de valeurs consistant à guider moralement les parlementaires dans leurs actions¹²⁶. Le but de ces codes est notamment de contribuer à instaurer un environnement où les parlementaires peuvent exercer leurs fonction avec intégrité tout en minimisant les risques de corruption et de perception négative de l’action publique¹²⁷.

En 2012 déjà, l’Assemblée Parlementaire du Conseil de l’Europe a progressivement formalisé ses attentes en matière d’éthique avec l’adoption le 4 octobre 2012 d’un code de conduite des membres de l’Assemblée parlementaire. Ce passage d’une compréhension implicite des obligations éthiques à un cadre explicite et codifié est essentiel pour garantir la clarté et la cohérence dans l’application des principes éthiques. Cette dynamique permet de dépasser les ambiguïtés des pratiques tacitement acceptées. En effet, à la suite d’une discussion le 4 octobre 2012, l’Assemblée a adopté la Résolution 1903 relative à la déontologie des membres de l’Assemblée parlementaire¹²⁸. Cette résolution aborde une approche multiforme de l’éthique parlementaire, avec des mesures préventives, des lignes directrices et des mécanismes d’application. Un code de conduite est annexé à cette résolution, qui invite les parlements nationaux des États membres à coopérer avec le Groupe

¹²³ PRESTON, N. W. 2001. Codifying Ethical Conduct for Australian Parliamentarians 1990–99. *Australian Journal of Political Science*, 36(1), pp.45-99. <https://doi.org/10.1080/10361140020032188>

¹²⁴ MANGI, S. N., SOOMRO, B. A., LARIK, A. R. 2021. Rich men’s club. A case study of the National Assembly of Pakistan, 1970–2008. *Parliaments Estates and Representation*, 41(1), pp. 75-91 <https://doi.org/10.1080/02606755.2021.1877880>

¹²⁵ Réseau Francophone d’Éthique et de Déontologie Parlementaire. 2024. *Recension des pratiques en matière d’éthique et de déontologie parlementaires dans l’espace francophone*. Rapport

¹²⁶ ROUSSELLE, J. 2018. *Op., Cit.*

¹²⁷ ANZIANI, A., 2013. *Op. Cit.*

¹²⁸ APCE. 2012. *Déontologie des membres de l’Assemblée parlementaire: bonne pratique ou devoir?*, Résolution 1903

d'États contre la corruption¹²⁹. Il est également mentionné dans cette résolution que le Bureau de l'Assemblée est en charge de la révision des lignes directrices relatives à l'observation des élections dans l'optique de clarifier les conflits d'intérêts et les exigences de déclaration pour les membres des commissions ad hoc¹³⁰. En établissant un lien explicite entre la conduite éthique et la légitimité démocratique tout en précisant des recommandations concrètes pour sa mise en œuvre, la résolution 1903 participe à la formalisation et au renforcement des normes éthiques au sein de l'APCE.

L'ancrage normatif de l'éthique parlementaire au sein de l'APCE est d'autant plus marqué par l'adoption, le 9 avril 2025, de la résolution 2596 sur le respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe¹³¹. Cette résolution insiste, entre autres, sur la révision des normes éthiques à la lumière des scandales passés. Elle amende le code de conduite des membres de l'Assemblée établi dans la résolution 1903 du 4 octobre 2012 tout en s'inscrivant dans la continuité des textes de 2017 sur les codes de conduite et règles plus explicites concernant les déclarations d'intérêts, les cadeaux, le statut honorifique et le lobbying¹³². La résolution en question, la plus récente de son espèce, souligne avec insistance la nécessité d'une réévaluation continue de ces cadres pour s'assurer leur efficacité. Par ailleurs, elle met en exergue l'importance de garantir la protection des lanceurs d'alerte tout en favorisant le signalement des comportements répréhensibles présumés.

Le changement de la dénomination de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles de l'APCE, longtemps connu sur ce nom¹³³, est également un marqueur décisif de cet ancrage normatif de l'éthique parlementaire. En effet, elle est désormais la Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités comme dispose l'article 18 de la résolution 2596:

“Afin de mieux refléter l'importance des normes éthiques dans les travaux de la commission du Règlement, des immunités et des affaires institutionnelles, l'Assemblée décide de modifier le nom de la commission comme suit:

Commission du Règlement, de l'éthique et des immunités”¹³⁴.

Les résolutions adoptées par l'APCE témoignent d'un engagement non seulement à établir des normes éthiques robustes, mais également à les surveiller et à les actualiser de manière proactive. L'appel à des révisions périodiques et l'attention méticuleuse accordée aux modalités de mise en œuvre contribuent à un renforcement de l'ancrage normatif de l'éthique parlementaire au sein de l'APCE.

L'ancrage normatif de l'éthique parlementaire est également perceptible au sein de l'APF notamment avec l'adoption de son Cadre stratégique 2023-2030 en novembre 2022 à la suite du XVIII^e Sommet de la Francophonie, qui s'est tenu à Djerba en Tunisie. Dans ce cadre, l'APF s'engage, entre autres, à consolider l'éthique et la déontologie parlementaire en ces termes:

¹²⁹ APCE. 2012. *Op. Cit.* pp. 2-3

¹³⁰ *Idem.*

¹³¹ APCE. 2025. *Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe*, Résolution 2596

¹³² *Ibid.* p. 1

¹³³ Voir par exemple: <https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=24686> consulté le 02 juin 2025 à 18h38

¹³⁴ APCE. 2025. *Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe*, Résolution 2596.

“Dans une vision multilatérale du monde, les parlementaires de l’APF doivent poursuivre leur mission d’édification, de promotion, de renforcement et de pérennisation des institutions démocratiques et de bonne gouvernance dans l’espace francophone. Ils doivent notamment veiller à encourager la tenue d’élections libres, fiables et transparentes, lutter contre la corruption et la désinformation, concourir à consolider l’état civil ainsi que l’éthique et la déontologie parlementaires, encourager la participation citoyenne, favoriser l’inclusion sociale, et soutenir le rôle et l’action des femmes et des jeunes¹³⁵.”

Le cadre stratégique ci-dessus mentionné accorde une priorité à la promotion des valeurs démocratiques. Dans cette perspective, l’éthique parlementaire est explicitement considérée comme une norme à respecter pour favoriser la confiance du public dans l’espace francophone. Cela suppose un engagement pour une responsabilité et une transparence, des composantes essentielles d’une gouvernance éthique. De même, l’accent mis par le cadre sur la collaboration avec d’autres organisations de la francophonie suggère aussi la nécessité d’une action collective dans la promotion des normes éthiques au sein de la communauté francophone.

En plus du cadre stratégique de l’APF, il convient de mentionner que l’ancrage normatif de l’éthique est également marqué par la résolution sur l’éthique et la déontologie parlementaires dans l’espace francophone. Elle a été adoptée lors de la 44^{ème} Session de l’APF tenue du 7 au 10 juillet. Cette résolution fondatrice pour l’APF reconnaît notamment que *“l’éthique et la déontologie sont des éléments essentiels au maintien de la confiance de la population envers ses élus et ses institutions”¹³⁶* tout en soulignant *“l’importance pour les parlements de mettre en place une structure interne ou de désigner une autorité indépendante afin de veiller au respect des principes éthiques et de la mise en œuvre de ces règles déontologiques”¹³⁷*. Cette résolution de 2018 représente non seulement le fondement politique et institutionnel du Réseau francophone d’éthique et de déontologie parlementaires, mais elle incarne aussi l’engagement de l’APF pour l’intégrité et la transparence au sein des institutions parlementaires francophones. À travers le Réseau, on voit aussi comment se constitue une expertise éthique bien particulière dont l’un des points commun s’avère être le critère linguistique.

Sous-Section 2: Une conditionnalité vue par les acteurs: entre légitimation et instrumentalisation

L’éthique parlementaire se positionne comme une conditionnalité démocratique au regard de son ancrage normatif mais surtout parce qu’elle est considérée comme telle par des acteurs clés qui contribuent à sa mise sur agenda. Ces acteurs clés sont des fonctionnaires de l’APCE et de l’APF spécialisée sur les questions d’éthique parlementaire. Leur positionnement est d’autant plus pertinents qu’ils travaillent de manière permanente sur cette question en effectuant des suivis constants et qu’ils interagissent à la fois avec le monde externe notamment les experts et le monde

¹³⁵ APF. 2022. *Cadre stratégique 2023-2030 de l’APF*. Document stratégique. p. 7

¹³⁶ APF. 2018. *Résolution sur l’éthique et la déontologie parlementaires dans l’espace francophone*. Résolution. https://apf-francophonie.org/sites/default/files/2023-01/cap-resolution_sur_l_ethique_et_la_deontologie.pdf

ROUSSELLE, J. 2018. *Op. Cit.*

¹³⁷ APF. 2018. *Op. Cit.*

interne c'est-à-dire les parlementaires. Ainsi, à la lumière des cadres d'interprétation de ces acteurs clés, la perception de l'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique oscille entre sa fonction de garantie fondamentale des principes démocratiques pour la fonctionnaire de l'APCE interviewée et son rôle plus pragmatique de facilitateur des dynamiques de coopération interparlementaire pour le fonctionnaire de l'APF avec lequel nous nous sommes entretenus. Chaque perspective influence différemment la mobilisation de l'expertise éthique au sein de ces institutions. Ceci laisse entrevoir une dualité dans le recours à l'expertise entre une approche normative et prescriptive et une démarche plus flexible et intégrative .

Néanmoins, il est nécessaire d'insister sur le fait que ces acteurs majeurs ne négligent pas les tensions entre les impératifs démocratiques déclarés et la mise en œuvre de l'éthique parlementaire. C'est la question de l'efficacité de la capacité d'autorégulation des assemblées parlementaires face aux résistances internes et à la perception des normes démocratiques. Le milieu parlementaire se montre généralement réticent à un contrôle interne en se fondant sur le principe de séparation des pouvoirs¹³⁸, dont on peut suggérer un premier fondement : une perception selon laquelle l'acceptation de normes éthiques, qui devrait renforcer la confiance du public, constituerait une principale atteinte à l'indépendance parlementaire¹³⁹. L'existence de cette tension révèle la difficulté d'une assimilation totale de l'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique en elle-même et nécessite un travail permanent de réévaluation des mécanismes de contrôle et d'une culture éthique.

Au sein de l'APCE, l'éthique parlementaire est considérée comme un élément indispensable pour la légitimité des parlementaires. À l'issue d'un entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités, il en ressort que les membres sont contraints de déclarer leur engagement à respecter le code de conduite avant même d'assumer leurs fonctions, ce qui met en lumière une exigence rigoureuse en matière de comportement éthique. Cette exigence formelle consiste à établir une base de référence en matière de conscience éthique et de responsabilité parmi les parlementaires:

"(...) ça devrait être clair pour les membres qu'ils doivent se comporter conformément au code de conduite parce qu'ils sont obligés de signer une déclaration même avant de devenir membre. Et après, il y a pas mal de situation où on les suggère de faire des déclarations, de penser aux conflits d'intérêt, de parler de ça, et on essaie d'avoir le juste milieu. En même temps, si on ne parle que de ça, c'est un vrai travail, mais il faut parler suffisamment. Donc on essaie de soulever ces questions-là (...) Et oui, c'est clair que c'est lié à la légitimité."¹⁴⁰

Un autre constat à la suite de notre entretien est que l'APCE a, jusqu'à ce que nous écrivons ces lignes, privilégié une approche de l'éthique fondée sur des règles, mettant l'accent sur des codes de conduite concrets plutôt que sur une approche philosophique. Ce qui reflète les difficultés pour formuler une définition fixe de l'éthique applicable à divers contextes nationaux. Ainsi, l'accent mis sur les règles au détriment d'une approche philosophique conduit à percevoir les normes éthiques comme des contraintes externes qui concourent à la légitimité démocratique des parlementaires et non à les museler.

¹³⁸ GARDBAUM, S. 2019. Pushing the boundaries : judicial review of legislative procedures in South Africa. *Constitutional Court Review*, 9(1), pp. 1-19 <https://doi.org/10.2989/ccr.2019.0001>

¹³⁹ ANZIANI, A., 2013. *Op. Cit.*

¹⁴⁰ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

“on n'a pas une définition de l'éthique. On a des règles d'éthique. En anglais, je pense qu'on est plus à l'aise à utiliser le mot ethics, mais en français, il y a cette division entre ce qui est déontologie et ce qui est éthique. Mais je pense qu'on mélange un peu tout en anglais, on dit juste ethics et ça va.

Mais évidemment il y a cette distinction en français et comme ce n'est pas pareil dans d'autres langues, je pense qu'on a un peu esquivé le sujet parce que définir quelque chose qui a un sens plus précis dans une langue que dans une autre, ça peut mener à des problèmes alors qu'effectivement ce n'est pas la définition de l'éthique qui compte, c'est le contenu des règles.

Et il y a certaines règles qui, par leur nature, devraient être plus strictes. Il y a d'autres où c'est vraiment les principes qui comptent (...) Mais il ne faut pas trop les préciser parce qu'il faut qu'ils soient suffisamment flexibles pour être appliqués. En fait, il faut pouvoir appliquer le régime éthique à des scénarios qu'on n'envisage pas à l'avance. Il ne faut pas trop les définir parce que, sinon, ils sont inflexibles¹⁴¹”.

En ce qui concerne l'APF, nous nous sommes également entretenu avec un acteur clé de l'éthique parlementaire au sein de l'institution. Celui-ci s'inscrit aussi dans la perspective d'une éthique parlementaire, conditionnalité démocratique. En effet, l'éthique ici n'est pas seulement un ensemble de règles, mais une donnée importante pour légitimer le travail interparlementaire. Par conséquent, en adhérant aux principes éthiques, les parties prenantes renforcent la crédibilité de leurs rôles et consolident la réputation de l'institution.

Le fonctionnaire de l'APF interviewé souligne également que la conduite éthique fait partie d'une conception plus large de l'éthique parlementaire en tant que moyen de renforcer la confiance du public et d'encourager une culture de la responsabilité. Il fait remarquer en filigrane qu'un comportement éthique est nécessaire pour naviguer dans les complexités du travail dans un environnement international comme celui de la coopération interparlementaire. En parlant de l'éthique, le fonctionnaire de l'APF affirme que:

“je dirai que ça rajoute du crédit en fait à mes fonctions auprès d'autres acteurs. Déjà, au sein même de l'APF, puisqu'on est une équipe internationale, on travaille avec des collègues français, ivoiriens, sénégalais, québécois, belges... Et donc c'est quand même un environnement très hétérogène. Mais je pense que respecter une éthique, qu'elle soit objective ou subjective, déjà ça permet d'augmenter la confiance dans cette équipe où on a des pratiques différentes. Si on voit que tel collègue se réfère à une éthique qui soit la même que nous ou une autre, je trouve que c'est assez rassurant et ça donne envie de continuer à travailler avec lui, de travailler plus avec lui même. Et je pense qu'après pour le travail avec les parlementaires c'est encore plus fondamental (...) ça nous donne vraiment de la crédibilité dans notre travail¹⁴²”.

Il continue en précisant que l'éthique “ (...) légitime mon travail dans le sens aussi où ça protège mon travail. Plus il y a d'éthique, plus je sais que mon travail va être protégé (...) que tel parlementaire va respecter ma neutralité, ne va pas chercher à faire en sorte que j'use mes fonctions

¹⁴¹ Entretien avec un fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

¹⁴² Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en charge des questions d'éthiques parlementaires

pour me servir dans des intérêts privés qui viennent en contradiction avec ceux de l'APF¹⁴³. Il est indéniable que, au sein de l'APF, l'éthique parlementaire constitue également une préoccupation majeure pour les fonctionnaires qui soutiennent les parlementaires en première ligne, notamment dans la mesure où elle représente une conditionnalité essentielle à la démocratie:

“la démocratie est forcément un régime dans lequel on va rendre des comptes au peuple et les représentants doivent rendre des comptes aux personnes qu'ils représentent. Clairement, pour moi, l'éthique engage à une forme de transparence, d'honnêteté, de probité aux personnes qui occupent des fonctions législatives et puis nous-mêmes, les fonctionnaires qui servons ces personnes-là. Clairement, pour moi, j'ai l'impression de mieux servir la démocratie en renforçant la prise en compte de l'éthique dans les parlements¹⁴⁴”.

¹⁴³ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

¹⁴⁴ *Idem.*

Section 2: L'apport de l'expertise éthique dans la réponse aux crises de légitimité

Confrontées à des défis qui affectent leur légitimité, les institutions interparlementaires se sont progressivement appuyées sur l'expertise éthique pour répondre aux crises de légitimité. Cette section a pour objectif premier de retracer cette dynamique en révélant comment les différents scandales qu'ont traversés l'APCE et l'APF ont contribué à faire passer l'expertise d'une fonction uniquement consultative et quasiment marginale à une fonction de réparation symbolique voire stratégique pour gérer les crises et le renforcement de la crédibilité. Ce passage s'explique par la volonté portée par ces deux institutions interparlementaires de restaurer la confiance du public et surtout de répondre aux exigences de plus en plus pressente de transparence et de responsabilité. C'est dire que ces institutions, jadis perçues comme des arènes d'échanges politiques, sont désormais l'objet d'une surveillance quant à leur intégrité et leur capacité à garantir une conduite éthique de leurs membres.

Mis à part la restauration de l'image, le principal enjeu est la survie politique de ces espaces interparlementaires. L'APCE s'attelle à consolider les acquis des valeurs démocratiques et l'APF quant à elle s'assure à légitimer son travail dans la francophonie politique. Par conséquent, l'expertise éthique devient ici un capital symbolique permettant de réaffirmer l'autorité normative de ces deux institutions dans un contexte géopolitique de plus en plus fragmenté. Ainsi, la recherche de la légitimité se traduit ici par la volonté explicite d'intégrer une diversité de perspectives externes dans les processus décisionnels interparlementaires, englobant les connaissances académiques les plus pertinentes aux savoirs pratiques profondément forgés dans le vécu des acteurs de terrain.

Le problème qui se pose dans cette section est celui de la portée différentielle des réponses aux crises de légitimité des institutions interparlementaires que sont l'APCE et l'APF. Il s'agit donc d'interroger les écarts entre la réactivité de l'APCE qui tend vers une standardisation plus ou moins contraignante et le répondant de l'APF qui tend vers flexibilité s'adaptant au contexte. Tout ceci questionne également leur capacité à pouvoir construire une culture éthique au-delà des discours.

Face à l'urgence des crises de légitimité, nous avons montré comment l'éthique est érigée en conditionnalité démocratique dans la section précédente. Dans cette deuxième section, nous déplaçons le regard vers sa traduction sur le terrain notamment comment l'expertise éthique devient un rempart contre l'effritement de la démocratie. Dans la première sous-section, nous analysons d'abord les mécanismes de conversion des scandales en réforme et la place de l'expertise éthique dans cette dynamique (sous-section 1). Ensuite, nous questionnons la fabrique d'une culture éthique au sein de chacune des institutions interparlementaires.

Sous-Section 1: La survenance des scandales comme accélérateur du renforcement des mécanismes d'éthique

La survenance des scandales éthiques sont des catalyseurs de réformes au sein des institutions interparlementaires. Ce sont ces situations de crises, bien qu'inconfortables et préjudiciables, qui donnent l'opportunité de remettre en question, d'actualiser les pratiques existantes ainsi que d'identifier les lacunes des dispositifs de surveillance. De même, ces situations permettent d'élaborer des mesures correctives pour prévenir de futurs potentiels écarts de conduite. En mettant en lumière les failles du système, ces scandales peuvent par conséquent aboutir à un renforcement des règles et

des procédures, à une clarification des obligations parlementaires et surtout à une sensibilisation plus pertinente sur les enjeux éthiques. Ceci révèle que l'institutionnalisation des pratiques éthiques est un processus complexe, fortement influencé par des considérations historiques, culturelles, légales et organisationnelles¹⁴⁵.

De ce fait, la perception de l'éthique parlementaire en tant qu'instrument de légitimation politique modèle la nature et la portée de son institutionnalisation. Le développement constant des normes éthiques et des pratiques suppose donc une adaptation continue des dispositifs d'éthique parlementaire. Les mouvements de pression de l'opinion publique et des médias sont à envisager très sérieusement dans le cadre du processus de réforme éthique. Les révélations de scandales et les critiques émises par les acteurs de la société civile contraignent les institutions interparlementaires à se saisir des choses et à entamer des réformes. Il est donc question de tirer des leçons du passé et de mettre en place des instruments de prévention dans l'optique de restaurer la confiance du public et de garantir l'intégrité des institutions interparlementaires. Dans cette perspective, l'expertise éthique permet de fournir des analyses objectives et des recommandations éclairées pour renforcer les dispositifs de surveillance et de prévention.

Au sein de l'APCE, l'éthique est conçue comme une condition préalable à la légitimité d'un travail interparlementaire. Toutefois, cette institution reconnaît sa responsabilité d'apporter des réponses aux turbulations causées par des scandales ayant atteint son intégrité et d'augurer des normes éthiques, en premier lieu à raison de son attachement à l'État de droit, à la démocratie et aux droits de l'Homme.

Lors d'un entretien avec une fonctionnaire de l'APCE, il a été fait mention d'un profond scandale touchant l'institution en 2017 qui a conduit à une réévaluation et mise à jour de ses normes éthiques. Ce moment a préfiguré une période de réexamen et de renforcement proactif du dispositif éthique afin de mieux prévenir les débordements possibles. Comme l'a fait remarquer la fonctionnaire de l'APCE, il est mieux d'agir avant qu'un scandale n'éclate que d'attendre que la crise fasse agir. S'agissant des changements issus du scandale de 2017, l'interviewée indique que:

"c'est ce scandale-là qui a mené à avoir une déclaration d'intérêt. On n'avait pas vraiment ça avant. La code de conduite a été beaucoup renouvelée à ce moment-là. Ça vient d'être encore renouvelé, adapté maintenant. Et on essaye maintenant de faire une approche un peu plus risk-based comme on dit parce que je pense que la pensée en matière d'éthique parlementaire développe tout le temps. Et je pense qu'à un moment donné, on voulait avoir plein de détails partout. Et en fait, on s'est rendu compte que ça focalise l'attention sur les détails et pas forcément sur les choses les plus importantes où il y a plus de risques. Donc il faut vraiment cibler là où il y a des risques.

Et chez nous, je pense que là où il y a des risques, c'est souvent les missions d'observation d'élections. C'est des rôles de rapporteur. C'est des gens avec des rôles spécifiques. Donc c'est pour ça que cette fois-ci, on a essayé de mettre un peu tout ensemble et de focaliser surtout sur ces rôles-là avec des obligations en plus"¹⁴⁶.

L'évolution constante des normes éthiques et des pratiques nécessite donc une adaptation et un perfectionnement continu des systèmes d'éthique parlementaire. L'expérience de

¹⁴⁵ ROUSSELLE, J. (2018). *Op. Cit.*

¹⁴⁶ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

l'APCE permet donc de mettre en lumière l'importance de mettre à jour les codes de conduite, de sensibiliser les parlementaires sur les nouveaux défis éthiques. Ainsi, comme l'a indiqué la fonctionnaire de l'APCE, ce n'est pas l'existence d'un scandale qui fait prendre conscience d'un problème, mais la manière avec laquelle l'organisation y réagit en apportant des réponses. C'est dans cette perspective que l'interviewée affirme que:

“Ceci dit, chaque parlement a ses scandales. Ce n'est pas l'existence d'un scandale qui informe que ça ne va pas. C'est comment on réagit au scandale. Et donc, l'essentiel, pour moi, c'est de toujours revoir le système d'éthique. Le mettre à jour. Et c'est ce qu'on vient de faire au mois d'avril. On a adopté cette nouvelle résolution avec les changements du règlement. C'est que le grand changement a eu lieu en 2018 à cause de la réaction de ce scandale. Et on s'est dit, plutôt que d'attendre un autre scandale, on va revoir nos standards pour les mettre à jour parce que tout change dans le monde et les bonnes pratiques. Et de continuer à les mettre à jour. Idéalement avant qu'un autre scandale se reproduise, il vaut mieux agir en amont¹⁴⁷”.

En clair, la révision et la mise à jour des dispositifs d'éthiques sont décisives pour contrecarrer de potentiels scandales. Cela suppose que ces dispositifs ne sont pas seulement des contraintes, ils sont davantage des éléments essentiels à la légitimité démocratique.

Tout aussi, à l'APF les réflexes des affaires et des éventuelles transgressions des normes éthiques sont des catalyseurs à renforcer le cadre éthique, à accroître la transparence et la confiance institutionnelle. L'institution reconnaît les enjeux de donner des réponses au conflit potentiel, à garantir que l'on veille à l'effort de respecter des normes éthiques élevées. Le Conseiller aux affaires parlementaires de l'APF nous informe par exemple qu'après que certains parlementaires ont accepté des frais de voyage à l'international sans aucune précaution, l'APF a pris l'option de solliciter des conseils d'expert dans ce type d'affaires. Cette approche proactive fait prendre conscience qu'il est capital de consulter des experts en éthique pour éviter les conflits d'intérêts potentiels et de maintenir l'intégrité de l'organisation. En 2024, une situation inconfortable a traversé l'APF¹⁴⁸. Et depuis lors, le recours à des experts en éthique est d'autant plus d'actualité. Ainsi, comme l'a précisé le fonctionnaire de l'APF, il est judicieux d'intégrer des experts pour former les parlementaires sur les enjeux éthiques et les conflits d'intérêts potentiels, en soulignant l'apport d'une approche proactive pour maintenir des normes élevées de conduite éthique au sein de l'organisation.

“on a effectivement des cas de déplacement internationaux (...). Et depuis cet événement, lors d'une réunion du bureau, une parlementaire a mis en avant que pour de tels déplacements (...) il serait bon quand même de consulter, de faire une consultation préalable d'un expert. Et comme on a cet accord avec le réseau des déontologues, c'est vraiment l'expert en particulier qui doit être mobilisé dans un cas comme celui-ci¹⁴⁹”.

Par ailleurs, l'APF a adopté un nouveau code en 2022 qui prévoit un comité d'instruction pour l'attribution des distinctions honorifiques, comme le prix de la Pléaide. Ledit comité est composé de personnalité indépendantes dont le/la président.e du réseau francophone d'éthique et de

¹⁴⁷ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

¹⁴⁸ Pour des raisons de confidentialité liée à son travail, le fonctionnaire de l'APF n'a pas souhaité que plusieurs détails de l'affaire soient mentionnés

¹⁴⁹ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

déontologie parlementaire.

“Et je pense que depuis qu'il y a ce filtre, peut-être qu'il y a eu des manquements, je ne saurais pas trop me prononcer là-dessus avant qu'il y ait ce filtre. Mais maintenant, c'est clairement un renforcement, je pense aussi, de l'éthique qui est bienvenue, parce que ce genre de distinction peut être facilement attribué contre un service rendu, ce qui suppose parfois des cas de conflits d'intérêts aussi. Donc là, avec une déontologie dans le comité d'instruction, je pense que vraiment c'est un bon renforcement qu'on a mis en œuvre à ce niveau-là¹⁵⁰”.

Ce filtre, selon le fonctionnaire de l'APF, permet de garantir que les distinctions soient décernées de manière éthique et transparence. Ceci permet également de renforcer l'éthique et de prévenir d'éventuels conflits d'intérêts. La mise en place de ce prix agit comme un dispositif pro actif pour éviter des scandales.

Sous-Section 2: Sur les chemins de la fabrique d'une culture éthique

L'intégration de l'éthique parlementaire en tant que conditionnalité démocratique transcende la simple adhésion à des normes formelles. Elle pénètre dans la culture et les pratiques des institutions interparlementaires. Cette approche nuancée consiste à assurer que les principes éthiques ne soient pas perçus comme des impositions externes mais davantage comme des valeurs intrinsèques partagées et adaptées aux réalités¹⁵¹. En effet, l'institutionnalisation de l'éthique comme conditionnalité démocratique passe par le développement d'une culture éthique. La survenance de scandale joue également un rôle non négligeable dans le développement d'une culture éthique. Dans le cas de l'APCE, cette culture suppose que les parlementaires sont appelés à s'engager à respecter les principes éthiques. Consciente de la nécessité d'une amélioration continue, l'APCE met régulièrement à jour son régime éthique sur la base d'examens et de rapports internes.

“Normalement ce qu'on fait à l'Assemblée parlementaire, c'est qu'on fait des rapports. Et dans un rapport, on a souvent des auditions avec les experts. Et c'est la méthode normale en fait pour nous. Peut-être qu'on a une mission, on appelle des experts et après on écrit un rapport. Donc il y a ce cadre-là où on peut inviter les experts à parler à un espèce d'entretien, effectivement, une audition à l'intérieur de la commission. Donc ça c'est un moyen d'avoir de l'expertise¹⁵²”.

Cet engagement en faveur de l'adaptation participe de la construction d'une culture éthique au sein de l'APCE. De ce fait, cette culture n'est plus une contrainte mais un élément déterminant de la légitimité de l'institution interparlementaire. Le développement de la culture éthique au sein de l'institution s'observe également à travers la l'accessibilité et la visibilité du code de conduite et d'autres informations pertinentes.

La culture éthique au sein de l'APCE s'inspire notamment de sa considération de l'élaboration et du maintien de normes éthiques comme un processus continu, impliquant une étude, une application et une adaptation permanentes. Cette approche itérative garantit que la politique

¹⁵⁰ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

¹⁵¹ ROUSSELLE, J. (2018). *Op. Cit.*

¹⁵² Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

éthique reste pertinente pour relever les défis en constante évolution. La fonctionnaire interviewée fait ainsi allusion à l'obligation pour les parlementaire de déclarer leur engagement à respecter le code de conduite avant de rejoindre l'Assemblée. Ce qui a pour objectif de garantir que ces parlementaires soient conscients de leurs responsabilités dès le départ et donc de développer une culture éthique au sein de l'organisation. Il est à noter également que l'engagement de l'APCE va au-delà de ses propres pratiques internes pour chercher à influencer et à renforcer les normes éthiques au niveau national. En agissant dans ce sens, l'APCE contribue à une culture éthique plus large au sein des États membres du Conseil de l'Europe.

L'approche de l'APF en matière de développement d'une culture éthique repose sur plusieurs éléments dont le code éthique du personnel et la déclaration d'intérêts pour certains postes. Ce cadre de référence est la première pierre à l'édifice du comportement éthique à l'intérieur de l'organisation sans compter le Prix de la Pléiade mentionné plus haut. Toujours dans un souci d'alerte liée à la mutation des difficultés éthiques, l'APF a le projet d'élargir son code éthique aux parlementaires occupant des postes clefs au sein de l'organisation selon le fonctionnaire de l'organisation rencontrée. Cette démarche proactive témoigne d'une volonté d'amélioration des normes éthiques à tous les niveaux. Toujours lors de l'interview, il a aussi été apporté que l'acquisition des normes éthiques se fait d'une manière plus efficiente dans un climat de compréhension mutuelle et de transparence de communication.

Depuis 2019, l'APF a renforcé sa capacité d'orientation éthique grâce à sa collaboration avec le RFEDP. Ce partenariat permet à l'institution interparlementaire d'accéder à une expertise spécialisée et à un soutien pour relever des défis éthiques complexes, en établissant des normes minimales. Ledit réseau contribue ainsi au développement d'une culture éthique dans l'espace francophone à travers ses travaux scientifiques et ses expertises.

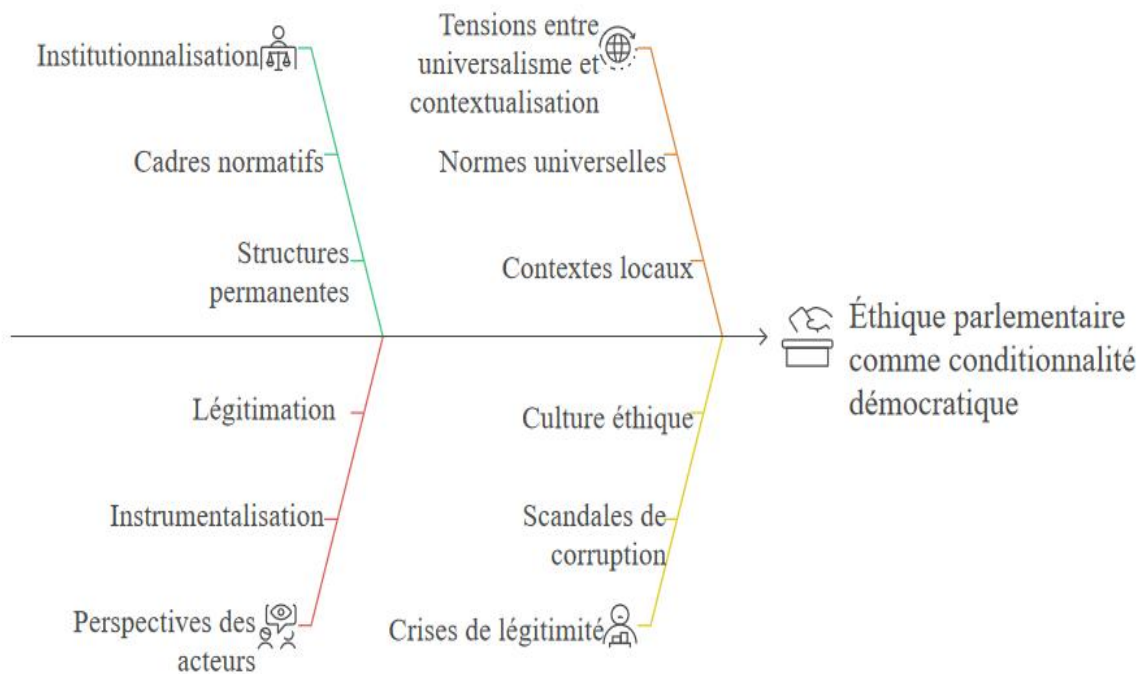
“On a toujours travaillé avec ce réseau qui nous permettait de déléguer à un déontologue, à un juriste, qui nous permettait d'enrichir ces séquences-là avec son expertise, son travail quotidien. Donc voilà pour ce mécanisme, on a cet accord de partenariat. Au préalable, on avait adopté une résolution aussi. L'APF adopte beaucoup de résolutions pour transformer le paysage institutionnel francophone, appeler les gouvernements francophones à adopter telle politique publique. Et on avait adopté une résolution en 2018 sur le développement des organes de déontologie dans les parlements et une résolution qui encourage globalement à reconnaître l'expertise des déontologues parlementaires et à faire appel à eux autant que possible¹⁵³”.

Le fonctionnaire de l'APF interviewé fait savoir également que pour l'avenir, le secrétariat de l'APF élabore une charte d'éthique qui officialisera davantage son engagement en faveur d'une conduite éthique et fournira un cadre pour l'utilisation de l'expertise du RFEDP. Par conséquent, cette charte représente une étape importante vers l'institutionnalisation des considérations éthiques dans le fonctionnement de l'APF.

En clair, l'approche multiforme de l'APF en matière de mise en place de mécanismes institutionnels d'expertise éthique, combinant ressources internes et collaboration externe participe à la promotion d'une culture de l'éthique au sein de l'organisation.

¹⁵³ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

Le parcours de l'éthique parlementaire vers la conditionnalité démocratique



¹⁵⁴ Visuel résumant le premier chapitre conçu par l'auteur avec l'outil Napkin

Chapitre 2: Le poids des trajectoires institutionnelles dans la mobilisation de l'expertise en éthique parlementaire

Le présent chapitre met en lumière comment les héritages et les cultures institutionnelles distinctes de l'APCE (intégration régionale) et de l'APF (coopération linguistique) structurent la nature même de l'expertise éthique mobilisée. Dans le chapitre précédent, il a été question d'établir l'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique. Ce deuxième chapitre analyse les racines institutionnelles de la diversification des expertises mobilisées. Il est question de s'attarder sur une comparaison de leurs écosystèmes d'expertises: d'un côté une approche technique fondée sur le droit européen, de l'autre une logique pragmatique fondée sur le pluralisme francophone. Les trajectoires institutionnelles renvoient à des processus évolutifs, où les décisions et les pratiques passées influencent les choix et les orientations futurs¹⁵⁵. Les pratiques routinières de ces institutions interparlementaires sont ainsi des variables pertinentes à prendre en compte pour saisir le déploiement de l'expertise en éthique. Par conséquent, l'analyse des trajectoires institutionnelles permet d'éclairer comment ces institutions interparlementaires structurent leur rapport à l'expertise éthique notamment en tenant compte des différents contextes nationaux et internationaux dans lesquels elles évoluent¹⁵⁶.

Au-delà de l'analyse descriptive, ce chapitre engage une réflexion critique sur l'universalisme supposé des standards éthiques. De ce fait, l'enjeu est de révéler comment les biais institutionnels pèsent sur la production et la réception des savoirs experts. Dans un contexte de défiance de plus en plus important envers les modèles importés, la capacité de ces organisations à générer des expertises légitimes devient un impératif de survie politique. Les institutions interparlementaires telles que l'APCE et l'APF, en mobilisant l'expertise en matière d'éthique, se positionnent elles même en tant qu'expertes sur les questions d'éthique parlementaire.

La persistance des divergences dans le recours à l'expertise éthique pose un problème majeur qu'est celui d'expliquer comment des institutions soumises aux mêmes pressions normatives internationales maintiennent des approches d'expertise polarisée. Ce chapitre interroge donc ce paradoxe en testant l'hypothèse de la "*path dependancy*": les choix initiaux continueraient de verrouiller les pratiques contemporaines, limitant les transferts de savoirs malgré des interactions croissantes.

Si l'empreinte historique explique la cristallisation des modèles de recours à l'expertise en éthique parlementaire (Section 1), leur pérennité tient à la sociologie des acteurs qui les animent (Section 2). Nous allons nous attarder sur comment les gardiens de ces traditions reproduisent les logiques d'expertise divergentes, tout en étant contraints d'inventer des passerelles face à l'urgence des défis communs.

¹⁵⁵ CINI, M. 2019. Institutional change in the European Parliament: balancing legislative ethics and parliamentary independence. *Journal of Legislative Studies*, 25(2), 314-330. <https://doi.org/10.1080/13572334.2019.1603265>

¹⁵⁶ GREVE, H. R., RAO, H. 2014. History and the present: Institutional legacies in communities of organizations. *Research in Organizational Behavior*, 34, pp. 27-41. <https://doi.org/10.1016/J.RIOB.2014.09.002>

Section 1: Les héritages institutionnels comme configuration du recours aux expertises éthiques

Analyser les trajectoires institutionnelles permet ainsi de rendre compte de la configuration des pratiques contemporaines de mobilisation de l'expertise éthique par les héritages des pratiques antérieures. Ce qui produit des effets sur le fonctionnement des institutions interparlementaires, leurs valeurs et leurs modes d'interaction avec l'expertise. Les institutions ne sont pas des entités statiques, mais des constructions sociales dynamiques qui évoluent au fil du temps, avec l'influence de facteurs endogènes et exogènes. Pour rappel, l'institutionnalisme historique explique les dimensions temporelles, contextuelles et culturelles qui agissent sur le comportement des acteurs, renforçant ainsi l'approche comparative en analysant les phénomènes et les étapes déterminantes du recours à l'expertise éthique par les institutions interparlementaires.

Les institutions portent en elles les gènes de leur naissance. Cette section s'attarde sur les fondations historiques de l'APCE et de l'APF qui ont des effets sur leur recours à l'expertise en éthique. L'APCE a érigé le droit et les standards universels en remparts contre des comportements déviants. L'APF quant à elle a fait du pluralisme culturel son point d'ancre. Ces traditions opposées expliquent un recours différencié à l'expertise éthique par ces institutions. Une compréhension nuancée de la manière avec laquelle ces institutions évoluent et s'adaptent au fil du temps est nécessaire pour saisir les dynamiques complexes de l'expertise en éthique parlementaire. Les travaux sur l'entrepreneuriat institutionnel mettent en évidence la capacité des acteurs à remettre en question les normes et les pratiques établies, à introduire des changements institutionnels et à créer de nouvelles formes d'organisation¹⁵⁷.

En effet, l'un des principaux défis est de démontrer que les conditions de création de l'APCE et de l'APF continuent d'agir sur leurs modes de recours à l'expertise en éthique parlementaire. L'APCE est née avec pour ambition de promouvoir les valeurs démocratiques et les droits de l'Homme sur le continent européen. Ses pères fondateurs ont conçu une organisation reposant sur le droit international, les traités et les conventions avec une forte culture juridique et une expertise plus ou moins centralisée. En ce qui concerne l'APF, elle est issue de la volonté de coopération entre les parlements des pays francophones. Et dès lors, son approche est davantage souple, pragmatique et décentralisée, privilégiant les échanges d'expériences et les bonnes pratiques. Son approche est plus souple, pragmatique et décentralisée, privilégiant les échanges d'expériences et les bonnes pratiques. Les institutions se reproduisent jusqu'à ce que des chocs exogènes provoquent de nouveaux déséquilibres entraînant de nouvelles innovations. L'étude des trajectoires institutionnelles permet ainsi de comprendre comment les institutions interparlementaires structurent leur rapport à l'expertise éthique, en fonction de leurs contextes nationaux et internationaux. Deux mondes, deux histoires: si la sous-section 1 décrypte les effets de la trajectoire historique de l'APCE sur l'orientation techniciste de son recours à l'expertise éthique, la sous-section 2 révèle comment l'APF a fait de la diversité culturelle le socle d'une expertise mosaïque avec une orientation contextuelle de la mobilisation de l'expertise éthique.

¹⁵⁷ FLIGSTEIN, N. (1997). Social Skill and Institutional Theory. *American Behavioral Scientist*, 40(4), pp. 397-405
<https://doi.org/10.1177/0002764297040004003>

Sous-Section 1: L'orientation techniciste de la mobilisation de l'expertise éthique par l'APCE

L'approche de l'APCE en matière d'éthique parlementaire peut être perçue à travers ses ambitions démocratiques et des droits de l'homme. L'éthique est alors un instrument au service d'un projet politique plus large, visant à renforcer la légitimité et la crédibilité des institutions démocratiques. À dire vrai, l'éthique parlementaire de l'APCE est imprégnée par sa culture organisationnelle qui est marquée par une forte division du travail et une spécialisation des tâches. C'est donc avec le plus haut degré de technicité que les experts sont sollicités, mobilisés qu'ils sont en raison de leurs compétences techniques et de leur connaissance du droit, pour produire des analyses et des recommandations objectives et impartiales.

La culture organisationnelle de l'APCE dont il est fait mention plus haut est caractérisée par le recours à des organes spécialisée. En effet, le recours à l'expertise éthique par l'APCE repose sur une approche techniciste à travers une collaboration structurée avec des organes spécialisés notamment le GRECO (Groupe d'États contre la Corruption) et l'ODIHR (Office for Democratic Institutions and Human Rights). Cette synergie passe par la reconnaissance de leur expertise technique en matière d'éthique parlementaire et de lutte contre la corruption. Le GRECO, crée en 1999 par le Conseil de l'Europe, offre un cadre d'évaluation peer-to-peer des dispositifs anti-corruption¹⁵⁸ tandis que l'ODIHR de l'OSCE (l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe) apporte son appui sur les réformes démocratiques à travers des outils comme des guides pour l'élaboration des codes de conduites au sein des parlements¹⁵⁹. L'APCE intègre régulièrement leurs experts dans ses travaux: auditions parlementaires, rédaction de rapports, et conférences thématiques. Cette logique de co-production technique permet ainsi à l'institution interparlementaire de capitaliser des savoirs éprouvés sans dupliquer les efforts, comme le souligne la fonctionnaire de l'APCE interviewée: "on utilise les experts du GRECO (...) et de l'ODIHR pour des projets communs"¹⁶⁰.

L'ODIHR produit des analyses comparatives des cadres éthiques nationaux, identifiant les lacunes à travers des audits et le GRECO alimente l'APCE de données évaluation issues de ses cycles de monitoring. Cette dynamique transforme l'expertise en levier d'action. L'efficacité de ce modèle réside dans sa dimension procédurale, où la technicité des outils (benchmarks, indicateurs) prime sur les débats politiques. Néanmoins, il convient de souligner que leur expertise n'est pas contraignant. En prenant le cas du GRECO, s'il est vrai que ses évaluations ne sont pas contraignantes, l'APCE les érige en base de travail normative. Leur statut consultatif n'en limite pas pour autant leur influence: elles servent de référentiel objectif pour légitimer les réformes comme cela a été le cas avec le quatrième cycle d'évaluations du GRECO qui a porté sur la "Prévention de la corruption des parlementaires, juges et procureurs" en examinant les "principes éthiques et règles déontologiques", entre autres. Cette relation répond à un double impératif: contourner les résistances politiques locales en s'appuyant sur une autorité externe perçue comme neutre, et pallier l'absence d'un cadre contraignant supranational. Toutefois, l'APCE reconnaît les limites intrinsèques des évaluations du GRECO. Élaborées pour le niveau national, elles requièrent des adaptations pour s'appliquer au contexte interparlementaire: "on ne peut pas copier-coller les modèles du GRECO"¹⁶¹.

¹⁵⁸ Conseil de l'Europe. 1999. *Statut du Groupe d'États contre la corruption (GRECO)*. Annexe à la Résolution (99) 5.

¹⁵⁹ OSCE/ODIHR. 2023. *ODIHR Public Ethics and Integrity Toolkit: Guidelines for Parliaments*. Varsovie.

¹⁶⁰ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

¹⁶¹ *Idem*.

En outre, l'APCE privilégie systématiquement des déontologues nationaux pour leur maîtrise opérationnelle des enjeux éthique et donc comme des détenteurs d'expertises pratiques. Privilège leur est accordé en raison de leur expérience de terrain dans l'application des codes de conduite, la gestion des conflits d'intérêts et le conseil aux élus. Cette préférence s'explique notamment par la nécessité de s'adapter aux spécificités institutionnelles: les systèmes parlementaires varient considérablement que l'on soit dans un régime politique à tendance présidentiel ou à tendance parlementaire, de même que le poids des groupes politiques est aussi à prendre en compte. Cet ensemble requiert donc des solutions davantage adaptées que simplement théoriques. La crédibilité de ces experts est fondée sur leur légitimité procédurale acquise au sein d'institutions reconnues comme c'est le cas du modèle français avec son déontologue de l'Assemblée nationale ou encore le modèle britannique fondé sur les Seven Principles of Public Life (principles Nolan). Leur atout est la capacité à transformer des valeurs éthiques abstraites (transparences, intégrité...) en mécanismes concrets: déclarations d'intérêts; dispositifs de contrôle... Cette approche techniciste contraste avec les réflexions académiques, souvent perçues comme déconnectées des urgences politiques. La fonctionnaire de l'APCE note à ce sujet qu'ils travaillent énormément avec *"les déontologues des parlements nationaux car ils comprennent les contraintes locales (...)"*¹⁶² plutôt qu'avec un académicien qui pourrait avoir des difficultés à *"traduire un principe en procédure applicable"*¹⁶³.

L'attraction pour des expertises pratiques est également favorisée par une pénurie d'experts universitaires dédiés à l'éthique parlementaire comparée. La fonctionnaire de l'APCE justifie cela en notant qu'*"il n'y a pas un corpus énorme d'experts en éthique parlementaire"*¹⁶⁴. Cette lacune s'explique par une fragmentation disciplinaire. Les chercheurs travaillant sur ces thèmes sont éparpillés entre le droit constitutionnel, la science politique et la philosophie morale, sans un cadre plus ou moins unifié. La plupart des études existantes se focalisent souvent sur des cas nationaux, négligeant les perspectives comparatives indispensables aux institutions interparlementaires. D'autant plus que des institutions comme l'APCE couvrent des pays aux traditions juridiques diverses. L'absence d'écosystème académique structuré se heurte à trois défis: le décalage temporel entre la recherche et les besoins politiques car les publications académiques mettent beaucoup de temps à aboutir alors que les crises éthiques exigent des réponses immédiates, la faible institutionnalisation universitaire du domaine comme en témoigne le peu de revues dédiées à l'éthique parlementaire comparée, et la tension épistémologique entre rigueur scientifique et applicabilité pratique car les chercheurs privilégient généralement l'analyse critique sur la production d'outils opérationnels.

L'approche techniciste de l'APCE dans son recours à l'expertise éthique s'observe aussi par son inclination pour des instruments normatifs standardisés tels que les boîtes à outils, les toolkits ou encore les guides pratiques, conçus pour être par la suite adaptables aux divers systèmes juridiques nationaux. La fonctionnaire de l'APCE précise à cet effet que:

*"Il faut que tout modèle ou boîte à outils à utiliser (...) puisse s'appliquer à différents systèmes nationaux (...) Si on essaie de forcer des États à changer toute leur constitution juste parce qu'on a une bonne idée, ça ne va pas marcher. Donc il faut que le modèle soit adapté"*¹⁶⁵.

De la même manière, l'APCE défend une épuration normative face à la prolifération de règles détaillées généralement contre-productives car *"avoir beaucoup de règles ne veut pas dire qu'on a*

¹⁶² Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

¹⁶³ *Idem.*

¹⁶⁴ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

¹⁶⁵ *Idem.*

*une bonne éthique*¹⁶⁶. La surcharge normative pour réguler l'éthique parlementaire pourrait au contraire diluer la responsabilité individuelle et rendre compliqué les contrôles. En plus de cette surcharge, y figure aussi la question de la communicabilité des règles car *“une règles incomprise est une règle inapplicable”*¹⁶⁷. Cette philosophie s'applique donc à travers la formulation d'un langage clair et l'intégration d'exemples concrets, entre autres.

En clair, l'APCE ancre sa démarche de mobilisation de l'expertise en éthique parlementaire dans une logique techniciste. Celle-ci s'appuie sur des organes spécialisés comme le GRECO ou encore l'ODIHR pour capitaliser une expertise normative. Cette orientation reflète un héritage institutionnel tourné vers la standardisation des pratiques, où l'expertise pratique des déontologues nationaux prime sur des approches académiques, souvent perçues comme lacunaires. La priorité est donnée à l'élaboration d'outils adaptables comme des guides dans l'optique d'atteindre une applicabilité transversale, tout en critiquant les normes trop complexes au profit de principes éthiques plus ou moins simple et facilement compréhensibles.

Sous-Section 2: Les enjeux contextuels de la mobilisation de l'expertise éthique par l'APF

L'APF opère ainsi principalement selon un paradigme contextuel ou situationnel de mobilisation de l'expertise éthique, celui donnant prééminence à la pluralité sur l'uniformité des expériences et des traditions parlementaires. L'APF, cette autorité interparlementaire composite où siègent les représentants d'un monde parlementaire éclaté (Afrique, Amérique, Asie-Pacifique, Europe) revendique la légitimité de l'expression et de la prise en compte des spécificités locales, des spécificités à l'origine desquelles se poseront toutes les questions éthiques, parce que l'éthique y est intégrée au sein du social et appartient à la société, ici, exclusivement interparlementaire. L'expertise n'est plus un savoir technique à mettre en œuvre, mais un savoir-faire, un savoir-être pour comprendre et interpréter les contextes complexes des affaires traitées, au cœur desquelles s'impliquent le culturel et l'historique dans l'analyse des problèmes posés. L'APF met en avant également le dialogue interparlementaire, le partage des expériences et des stratégies au bénéfice des échanges d'inspiration, en référence à la coopération Sud-Sud, tant pour rendre possibles les interactions institutionnelles, que pour inciter à proposer des solutions sur mesure au bénéfice des caractéristiques de chaque membre.

En effet, l'APF structure sa démarche éthique autour du Réseau francophone d'éthique et de déontologie parlementaire (RFEDP), en tant qu'écosystème d'expertise privilégié. Créé officiellement en octobre 2019, c'est un réseau offrant une plate-forme d'échange de bonnes pratiques et de mutualisation des outils. Il contribue à l'harmonisation des concepts clés gravitant autour de l'éthique parlementaire comme les conflits d'intérêts ou encore la transparence. Il effectue une veille sur l'éthique parlementaire dans l'espace francophone en recensant des innovations et il participe à la formation dans ce domaine. Au regard de la palette d'action du RFEDP, l'APF *“(...) s'appuie sur ce réseau (...) pour l'expertise qui est essentielle”*¹⁶⁸. Cette relation reflète une réalité pragmatique: avec un nombre d'employé moyen et d'un budget peu élevé comparé au secrétariat de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'APF capitalise un savoir collectif pré-structuré à travers sa

¹⁶⁶ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

¹⁶⁷ *Idem.*

¹⁶⁸ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

collaboration avec le RFEDP plutôt que de développer une autre expertise interne coûteuse.

L'APF fait principalement recours à l'expertise du RFEDP en matière d'éthique parlementaire. Mais force est de constater que la plupart des membres actifs du réseau proviennent d'Europe et du Canada. Ce déséquilibre handicape la légitimité des interventions de l'APF avec le recours du réseau dans les pays francophones du Sud, où les normes éthiques peuvent être perçues comme des *"importations occidentales"* comme le souligne le fonctionnaire du secrétariat de l'APF interviewé: *"L'une des faiblesses (...) c'est qu'ils n'ont pas beaucoup de membres africaines"*¹⁶⁹. La surreprésentation nord-américaine et européenne explique en partie la prédominance de modèles droit civil ou de la common law parfois inadaptés aux réalités africaines par exemple si l'on prend l'exemple de la définition des conflits d'intérêts dans des contextes de solidarités claniques.

Pour contourner ces écueils, l'APF déploie une diplomatie de l'expertise endogène, en faisant appel à des parlementaires locaux lorsqu'il est question d'apporter l'appui de l'institution au renforcement de l'éthique parlementaire dans un pays. Cette approche a été déterminante pour l'appui du RFEDP à l'adoption d'un Code d'éthique et de déontologie pour les parlementaire ivoirien. D'après le fonctionnaire de l'APF interviewé, la mobilisation par l'APF d'une experte marocaine députée et juriste et d'un sénateur juriste camerounais en plus des experts occidentaux du RFEDP a permis de rendre plus acceptable l'appui du Réseau démontrant l'universalité des principes. Les principes éthiques gagnent en légitimité par leur réappropriation contextuelle. Par conséquent, l'APF en tire un enseignement stratégique à savoir: *"la coopération Sud-Sud fonctionne bien mieux que la coopération Nord-Sud"*¹⁷⁰, ouvrant la voie à un rééquilibrage de son réseau d'expert.

L'APF rejette l'idée d'une imposition verticales de normes au profit d'une adaptation aux sensibilités culturelles. Cette philosophie est résumé par l'interviewé en affirmant:

*"(...)e pense que la première position à avoir, c'est l'humilité (...) Et après quand même, sans non plus mettre de côté son attachement à l'éthique, je pense qu'il faut quand même le mettre en avant, lorsque nécessaire, le faire de façon discrète si on sent que ça peut être mal perçu, mais au moins le faire"*¹⁷¹.

Cette humilité revendiquée agit ici comme un antidote aux potentielles résistances occidentales. C'est une démarche qui rejoint le concept de *"cultural humility"* développé par Hook et al., en tant que posture d'auto-réflexion critique face aux déséquilibres de pouvoir¹⁷².

Dans sa mobilisation de l'expertise éthique, l'APF fait face à des challenges comme la faible visibilité institutionnelle. Bien qu'elle regroupe 95 parlements membres, son administration centrale ne compte qu'une quinzaine d'employés et d'un budget annuel bien moins que celui de l'OIF comme souligné plus haut par le fonctionnaire de l'APF. Cette situation se traduit par une invisibilité politique critique. Ceci limite sa capacité à attirer des financements et à imposer des agendas éthiques. *"Une institution peu visible signifie moins de contrôle, donc moins de légitimité pour produire des normes"*¹⁷³.

En outre, il convient de noter que la mobilisation de l'expertise est aussi tributaire d'un certain engagement individuel, comme le reconnaît le fonctionnaire en charge des affaires parlementaires:

¹⁶⁹ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

¹⁷⁰ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

¹⁷¹ Idem.

¹⁷² HOOK, J. N. et al. 2013. Cultural Humility: Measuring Openness to Culturally Diverse Clients. *Journal of Counseling Psychology*, 60(3), pp. 354-366

¹⁷³ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

“c’est vrai que mon propre intérêt personnel pour ces questions là a permis de faire avancer les choses”¹⁷⁴.

Cette approche contextuelle se traduit par une grande diversité de formats et de contenus dans les activités de l’APF, allant des déclarations solennelles aux guides pratiques, en passant par les missions d’observation électorale et les programmes de formation¹⁷⁵. L’APF adapte ses interventions aux besoins et aux priorités de chaque pays membre, en tenant compte de leur niveau de développement, de leur système politique et de leurs traditions juridiques. Cette approche de l’APF s’appuie sur sa vocation de promotion de la diversité culturelle et linguistique, ainsi que son engagement en faveur du développement durable et de la solidarité internationale. L’APF s’est progressivement affirmée comme un espace de dialogue et de coopération interparlementaire, où les enjeux éthiques sont abordés sous l’angle de la diversité culturelle et du développement durable notamment.

En conclusion, l’APF s’inscrit dans une approche ancrée dans le contexte où l’expertise est dépendante d’une vision francophone et des réalités locales. Son héritage d’une institution pluriculturelle et non visible lui confère une prédisposition à des expertises venant de ses membres. L’humilité même de la démarche, le rejet du prêt-à-porter en faveur d’un ancrage dans les dynamiques locales, renvoie plutôt à une réponse pragmatique à sa contrainte structurelle et à la diversité de ses membres qui viennent de plusieurs horizons géographiques.

¹⁷⁴ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l’APF en chargé des questions d’éthiques parlementaires

¹⁷⁵ *Idem.*

Section 2: Les logiques des acteurs confronté à la diversification des expertises mobilisées

Les logiques des acteurs ont un rôle à jouer dans le déploiement de l'expertise en éthique parlementaire; tous les divers acteurs concernés par la question doivent comprendre les enjeux¹⁷⁶. Leurs motivations, intérêts et leurs stratégies peuvent influencer les institutions dans leur demande et offre d'expertise, de même que les modalités de son usage. Les acteurs impliqués dans la promotion de l'éthique comme les parlementaires, les fonctionnaires des institutions interparlementaires, les organisations de la société civile et les experts, peuvent avoir des intérêts divergents et de visions différentes de l'éthique parlementaire. Ces divergences peuvent se traduire par des conflits d'intérêts, des luttes de pouvoir et des stratégies de contournement qui peuvent affecter la qualité et l'impact de l'expertise mobilisée. D'où le fait qu'il est important de comprendre les logiques des acteurs en jeu, afin de mieux cerner les enjeux et les défis de la mobilisation de l'expertise en éthique parlementaire, et de mettre en place des dispositifs de régulation et de coordination adaptés.

Les acteurs parlementaires sont les principaux demandeurs d'expertise en éthique parlementaire. Ils ont besoin de connaissances et de conseils pour élaborer et mettre en œuvre des politiques d'éthique pertinente. Et ce, dans l'optique de renforcer la transparence et la responsabilité, prévenir et sanctionner les conflits d'intérêts et la corruption. Les experts en éthique parlementaire quant à eux peuvent être des universitaires, des consultants, des fonctionnaires parlementaire ou des représentants d'organisations internationales¹⁷⁷. Ceux-ci ont des services variés allant des études, des évaluations aux formations et conseils juridiques. Les institutions interparlementaires comme l'APCE et l'APF participent à la promotion de l'éthique parlementaire et à la diffusion de bonnes pratiques en élaborant des normes, organisant des conférences et ateliers tout en apportant une assistance technique aux parlements nationaux.

En se recentrant sur les acteurs, cette section s'attarde sur comment leurs stratégies, représentations et rapports de force déterminent la nature des expertises mobilisées. Ceci crée des tensions entre légitimité technique et légitimité contextuelle, tout en ouvrant des pistes pour une hybridation innovante des savoirs. Dans un contexte de défiance envers les experts - généralement considérés comme un groupe élitiste, la bataille pour l'autorité cognitive est plus que d'actualité. L'enjeu est énorme: pour l'APCE il est question de légitimer des standards souvent perçus comme technocratiques et pour l'APF, de prouver que son relativisme culturel n'est pas du laxisme. La diversification des sources d'expertise devient alors stratégique mais elle risque aussi de diluer la cohérence normative. Ce dilemme fait émerger une question de fond à savoir: qui a le droit de définir l'éthique parlementaire au 21ème siècle? En d'autres termes il s'agit d'analyser les dynamiques qui sous-tendent la mobilisation de l'expertise en éthique parlementaire en soulignant les logiques d'acteurs et la diversification des sources.

Cette section permet aussi d'analyser les freins cognitifs et bureaucratiques à la mobilisation de l'expertise en éthique en scrutant comment les logiques politiques, les intérêts partisans et les rapports de force peuvent modeler la demande et l'offre d'expertise, en favorisant certaines sources

¹⁷⁶ DUVAL, M. 2008. L'action collective pensée par Hannah Arendt : comprendre l'agir ensemble pour le favoriser. *Service Social*, 54(1), pp. 83-96. <https://doi.org/10.7202/018345ar>

¹⁷⁷ BRAUN, R., RAVN, T., FRANKUS, E. 2020. What constitutes expertise in research ethics and integrity? *Research Ethics*, 16, (1) pp. 1-16 <https://doi.org/10.1177/1747016119898402>

et en marginalisant d'autres. Après avoir montré comment la variable du profil des experts influence leur légitimité et recours (sous-section 1), nous allons expliquer la complémentarité et la tension qui se jouent dans l'articulation de différentes sources d'expertise en éthique parlementaire (sous-section 2).

Sous-Section 1: La prise en compte du profil des experts

Le profil des experts mobilisés révèle des logiques distinctes. L'APCE valorise une expertise davantage technique et fondée dans les systèmes européens tandis que l'APF utilise l'expertise comme levier de légitimation culturelle. Pour celle-ci, la crédibilité passe par la sélection d'experts issus de contextes politiques comparables. Dès lors, l'expertise se constitue en outil diplomatique contre des résistances locales. Il nous semble donc indispensable d'évaluer les compétences des experts, sachant que la provenance des financements des recherches peut influencer sur les résultats et leur présentation¹⁷⁸. La transparence et la publication des sources de financement sont donc à l'ordre du jour pour préserver la crédibilité et l'équité des experts, qui peuvent être soumis à des pressions pour répondre aux attentes des acteurs politiques. On arrive à ce que des experts soient éclipsés par des préoccupations politiques, et donc valoriser la performance ne doit pas faire abstraction de l'objectivité et de l'indépendance des experts.

La capacité d'un expert à influencer les politiques dépend de sa capacité à naviguer dans les complexités des arènes politiques et à adapter ses connaissances aux besoins spécifiques des décideurs¹⁷⁹. En effet, l'identification des experts est une étape à franchir dans le processus de validation du contenu en tenant compte de leur expertise et de leur expérience dans le domaine de la recherche¹⁸⁰. La compétence d'un expert est nécessairement limitée par son horizon de connaissances, ainsi que par les préjugés épistémologiques et philosophiques propres à sa discipline et à son parcours¹⁸¹. Les experts se doivent donc d'actualiser continuellement leurs connaissances et compétences pour rester pertinents et crédibles. Une expertise pratique est souvent préférable pour travailler avec les parlementaires car elle facilite l'application des connaissances théoriques et assure une compréhension mutuelle¹⁸². Le contexte de la mobilisation de l'expertise, comme un scandale, peut donc influencer le type d'expertise recherchée¹⁸³. Cela revient à dire que l'expertise est toujours située et sa valeur dépend du contexte dans lequel elle est mobilisée.¹⁸⁴ L'identification des biais est donc importante pour garantir la crédibilité et la légitimité de l'expertise.

L'APCE privilégie systématiquement des experts issus de la région européenne, estimant que leur connaissance intime des systèmes plus profonde des systèmes politiques locaux est indispensable.

¹⁷⁸ MARTIN, A. 2010. Intérêts et conflits d'intérêts: le point de vue d'un expert. *ONCOLOGIE*, 12 (11-12), pp. 645 - 646. <https://doi.org/10.1007/s10269-010-1956-x>

¹⁷⁹ SABBAGH, C., Le BARS, Y., STENGEL, P. 2014. Regards des expertises scientifiques crédibles en appui à la décision et au débat publics. Retour d'expérience sur les ESCo de l'Inra. *Natures Sciences Sociétés*, 22 (4), pp.366-372

¹⁸⁰ HASSAN, N. H. M., AHMAD, K., SALEHUDDIN, H. 2022. Developing and Validating Instrument for Data Integration Governance Framework. *International Journal of Advanced Computer Science and Applications*, 13(2), pp. 157-162 <http://dx.doi.org/10.14569/IJACSA.2022.0130219>

¹⁸¹ SABBAGH, C., Le BARS, Y., & STENGEL, P. (2014). *Op. Cit.*

¹⁸² Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

¹⁸³ *Idem.*

¹⁸⁴ DEMORTAIN, D. 2021. Experts scientifiques et action publique: paradoxe et perspectives de recherche pour la sociologie politique de l'expertise. *Science sociales et santé*. 39 (2), pp. 33-41

Cette préférence exprimée clairement - *“on a plutôt tendance à inviter des experts de la région”*¹⁸⁵, s’explique par la complexité institutionnelles européenne. Entre régimes parlementaires et semi-présidentiels, la compréhension fine des équilibres de pouvoir, du rôle des groupes politiques et des traditions juridiques locales est importante.

Le recours à des experts locaux réduit les risques d’incompréhension culturelle lors de la mise en œuvre des normes. Par conséquent, l’expérience de terrain dans des parlements nationaux est un critère déterminant du recours à l’expertise par l’APCE, privilégiant les *“conseillers ou ex-conseillers en éthique parlementaire”*¹⁸⁶. Cette exigence s’appuie sur la logique selon laquelle les praticiens maîtrisent mieux les challenges de mise en œuvre - gestion des conflits d’intérêts en temps réel, médiation des crises, adaptation des règles aux urgences politiques. Au regard de ceci, il en ressort trois type de profils: des experts de type gestionnaires de crises qui interviennent lors de la survenance des scandales, des experts de type normatif qui s’emploient à la rédaction des codes de déontologie au plan national et des experts de type médiateurs qui peuvent naviguer entre plusieurs traditions juridiques. Cet état de fait conduit à une expertise orientée vers l’action immédiate, parfois au détriment d’une réflexion théorique plus profonde. Et comme l’a soulevé la fonctionnaire de l’APCE, *“on sait traiter les symptômes, moins les causes profondes”*¹⁸⁷.

Dans le contexte de l’APF, l’expertise en éthique parlementaire peut être considérée comme un dispositif de légitimation. En promouvant l’éthique parlementaire, l’APF cherche à renforcer la légitimité des institutions démocratiques dans l’espace francophone. Cela peut donc impliquer l’élaboration de codes de conduite, la mise en place de mécanismes de surveillance et de sanction, tout comme la promotion de la transparence et de la participation citoyenne. Les jeunes parlementaires de l’APF sont formés à l’éthique pour qu’ils puissent ensuite être des relayer les bonnes pratiques une fois qu’ils deviennent des parlementaires plus âgés¹⁸⁸. L’APF souligne également l’importance de l’expertise des universitaires dans l’élaboration d’une étude sur la protection des lanceurs d’alerte, démontrant le rôle de choix accordée à l’expertise dans la lutte contre la corruption et les conflits d’intérêts¹⁸⁹. Il est également à mentionner que l’APF mise sur des profils qui se complète. En plus des experts du RFEDP qu’elle mobilise, elle fait aussi recours à des parlementaires ou des fonctionnaires experts des question d’éthique et de déontologie parlementaire.

*“L’une des faiblesses du réseau de déontologues francophones, c’est qu’ils n’ont pas beaucoup de membres africains. C’est surtout des Canadiens, donc Canadiens fédéraux et Canadiens provinciaux, Français, Suisses, Belges. On dira l’Occident pour faire cours. Ils ont quelques membres africains, mais pas forcément très actifs ou qui viennent tout juste d’adhérer. Nous, à l’APF, quand on fait des actions sur la déontologie, on s’appuie sur eux pour l’expertise qui est essentielle. Mais on complète avec nos parlementaires ou des fonctionnaires parlementaires”*¹⁹⁰.

Ces experts fournissent des conseils et une expertise juridique pour soutenir l’APF dans la promotion des normes éthiques au sein de ses parlements membres. Ainsi, l’APF s’appuie sur des données des membres du RFEDP ainsi que sur des responsables parlementaires pour évaluer les

¹⁸⁵ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l’éthique et des immunités de l’APCE

¹⁸⁶ *Idem.*

¹⁸⁷ *Idem.*

¹⁸⁸ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l’APF en chargé des questions d’éthiques parlementaires

¹⁸⁹ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l’APF en chargé des questions d’éthiques parlementaires

¹⁹⁰ *Idem.*

normes éthiques dans les parlements francophones. C'est le cas par exemple sur l'élaboration de codes de conduite pour les parlementaires ou la formation en éthique parlementaire. Ils savent comment s'appuyer sur les méthodes et où il pourrait y avoir une demande mal placée, aidant à développer des solutions.

Dans le contexte africain par exemple, le profil des experts est plus que d'actualité pour s'adapter aux réalités locales. L'APF sélectionne rigoureusement des juristes ayant exercé ou exerçant dans des parlements africains, valorisant leur double compétence: maîtrise du droit formel et intelligence des pratiques informelle. Ce type de profil a notamment été mis en exergue pendant l'appui du RFEDP à l'élaboration du Code d'éthique et de déontologie de l'Assemblée nationale ivoirienne avec des parlementaires africains et juristes qui ont été mobilisés comme experts. Ce travail consiste à soutenir les parlements à adopter des règles de conduite claires et transparentes, ainsi que des mécanismes de surveillance et de sanction efficaces¹⁹¹.

Sous-Section 2: L'articulation des divers savoirs sur l'éthique parlementaire entre complémentarité et tension

L'articulation des connaissances dans le domaine de l'éthique parlementaire peut être à la fois une source de complémentarité et de tension parmi les différents acteurs impliqués, y compris les parlementaires, les experts en législation éthique, d'autres fonctionnaires travaillant au sein des institutions publiques et même les citoyens. Le principe se reflète dans le partage des connaissances, de l'expertise et des points de vue entre les différents acteurs pour élaborer des normes éthiques et des mécanismes de contrôle adaptés aux caractéristiques particulières des environnements parlementaires. Cependant, il peut y avoir des tensions entre les intérêts et les valeurs de tous les acteurs où des experts peuvent être perçus comme des intrus par les parlementaires¹⁹². Encourager un dialogue ouvert et transparent entre les différents acteurs est donc important pour aider à gérer ces tensions et d'autres.

L'articulation des savoirs permet d'éclairer les challenges communs. Si l'APCE tire parti des complémentarités entre organes techniques (GRECO, ODIHR), elle peine à intégrer les savoirs académiques. En ce qui concerne l'APF, elle se fortifie grâce au RFEDP tout en reconnaissant leurs limites géographiques. Dans les deux cas, la tension entre standardisation internationale et adaptation locale reste irrésolue. Cette situation révèle une absence de mécanisme pérennes pour concilier expertises globale et contextuelle.

L'APCE développe une collaboration structurée avec le GRECO et ODIHR, fondée sur une logique de complémentarité comme le rappelle la fonctionnaire de l'institution: *"on essaie de travailler étroitement avec eux sur des projets communs"*¹⁹³. Cette synergie s'incarne dans des travaux conjoints d'évaluation, de partage des données et de co-intervention lors des formations parlementaires. Tandis que le GRECO fournit des benchmarks normatifs, l'ODIHR apporte son expertise en ingénierie démocratique. La valeur ajoutée de ce partenariat est l'exploitation ciblée des

¹⁹¹ RFEDP. 2024. *Recension des pratiques en matière d'éthique et de déontologie parlementaires dans l'espace francophone. Op. Cit.*

¹⁹² JAMSHIDI, E., al. 2014. Ethical Considerations of Community-based Participatory Research: Contextual Underpinnings for Developing Countries.. *International Journal of Preventive Medicine.*, 5(10), pp. 1328 – 1336
<https://doaj.org/article/d901c3907fff4f1b95114bdc96b7db45>

¹⁹³ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

niches d'expertise. Le GRECO apporte une évaluation peer-to-peer des dispositifs nationaux, l'ODIHR apporte la maîtrise du design d'outils adaptés aux transitions démocratiques et l'APCE sert de courroie de transmission vers les parlements transformant des diagnostics techniques en résolutions politiques. Ce travail triangulaire étaye la théorie des "*communautés épistémiques*" qui suppose que les réseaux d'experts modèlent les agendas normatifs par-delà les frontières institutionnelles¹⁹⁴.

L'APCE est assez avancée et dispose d'un cadre institutionnel plutôt complexe qui encourage différents organes techniques à travailler ensemble pour garantir des normes éthiques au sein du parlement. Ce type de collaboration favorise cette forme de connaissance mutuelle, dans laquelle chaque organe met ses qualités au service de la normalisation et des recommandations sur les aspects éthiques. De plus, l'APCE a du mal à intégrer les connaissances académiques dans son fonctionnement. Cette attitude de l'APCE à l'égard de l'éthique parlementaire est, en ce sens, conditionnée à la fois par les normes internationales et les standards européens, ce qui peut parfois entraîner une sur-normalisation et une indifférence superficielle pour les particularités locales.

Pour l'APF, le RFEDP est le principal centre de gravité de son expertise, mobilisant ses ressources pour élaborer des normes et former des parlementaires. Pour la rédaction de sa charte d'éthique interne, le secrétariat de l'APF a également "*recouru à l'expertise de ce réseau*"¹⁹⁵. Ceci témoigne de ses liens avec un écosystème pré-structuré. La RFEDP incarne ainsi une communauté épistémique¹⁹⁶ dans laquelle l'échange de bonnes pratiques dépasse les frontières institutionnelles.

En bref, l'APF s'appuie sur le RFEDP pour mobiliser l'expertise en éthique parlementaire. Ce réseau permet de mutualiser les connaissances et les expériences tout en promouvant les bonnes pratiques en matière d'éthique au sein de l'espace francophone. En revanche, la dépendance au réseau peut également entraîner des limites géolinguistiques en excluant les perspectives et les expertises provenant d'autres régions du monde. Par exemple, "*le réseau francophone (...) n'a pas beaucoup de membres africains*"¹⁹⁷. Pour le fonctionnaire de l'APF, la composition multinationale des équipes de l'APF contribue à une forme de "*correction fraternelle*" et une logique bienveillante qui peuvent prévenir certains égarements en matière d'éthique¹⁹⁸. Cette diversité peut aussi être source de tensions et de difficultés de coordination en raison des différences culturelles et des divergences d'opinions politiques. Les questions éthiques sont parfois considérées comme de la "*cuisine interne*" par certains parlementaires, ce qui peut nuire à leur prise en compte et à leur résolution¹⁹⁹. Des cas de déplacements internationaux rencontrés par des parlementaires ont soulevé des questions éthiques, soulignant l'importance de consulter les instances dirigeantes de l'APF avant d'accepter des présents²⁰⁰.

¹⁹⁴ HAAS, P.M. 1992. Epistemic Communities and International Policy Coordination. *International Organization*, 46(1), pp. 1-35.

¹⁹⁵ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

¹⁹⁶ HAAS, P.M. (1992). *Op. Cit.*

¹⁹⁷ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

¹⁹⁸ *Idem.*

¹⁹⁹ *Idem.*

²⁰⁰ *Idem.*

Les trajectoires institutionnelles façonnent le recours à l'expertise éthique.

Reconnaissance du recours à l'expertise par les institutions interparlementaires



²⁰¹ Visuel résumant le deuxième chapitre conçu par l'auteur avec l'outil Napkin

Chapitre 3: L'expertise en éthique parlementaire: un soutien à la légitimation du travail de moralisation de la vie politique par les institutions interparlementaires

Dans un contexte où la confiance du public envers les institutions politiques est intrinsèquement liée à la perception de leur intégrité, la moralisation de la vie publique s'affirme de plus en plus comme une priorité stratégique²⁰². Ainsi, cette dynamique de moralisation, très souvent complexe, consiste à renforcer la légitimité des régimes politiques face aux crises sociales, économiques et même naturelles²⁰³. La montée en puissance des préoccupations éthiques dans la sphère politique, tant au sein des parlements que dans les administrations publiques, témoigne de cette exigence renforcée de la transparence et de la responsabilité²⁰⁴. Cette orientation est d'autant plus pertinente que la multiplication des scandales qui traversent les institutions parlementaires et interparlementaires, peuvent également éroder la confiance des citoyens et remettre en question l'autorité morale des leaders²⁰⁵.

Dans les chapitres précédents, nous avons analysé les fondements institutionnels (chapitre 1) et les acteurs (chapitre 2) de l'expertise éthique. Ce troisième volet en dévoile les finalités politiques. Il démontre comment les institutions interparlementaires que sont l'APCE et l'APF mobilisent stratégiquement cette expertise non seulement pour restaurer leur autorité morale ébranlée par des scandales, mais aussi pour transformer en actes leur mission de moralisation de la vie publique. L'originalité ici réside dans leur capacité à hybrider des savoirs hétérogènes (des normes juridiques universelles aux pratiques culturelles locales) pour fabriquer une éthique parlementaire à la fois crédible et applicable. Cette démarche proactive répond à la nécessité de combler les lacunes des mécanismes traditionnels de responsabilisation dans le secteur public²⁰⁶.

L'enjeu ici dépasse la simple réputation institutionnelle car il engage la survie politique des espaces interparlementaires. Cet impératif suppose une maîtrise profonde des ressorts discursifs de la légitimation, mais aussi une traduction en dispositifs de transparence et de contrôle. Ces institutions se positionnent comme des actrices clés dans la définition et l'application des standards éthiques, transformant ainsi la crise en une opportunité de réaffirmation de leur rôle et de leur influence.

Ce chapitre permet de mettre en lumière un paradoxe: si l'expertise éthique est systématiquement mobilisée comme gage de crédibilité, son impact réel sur la moralisation des parlements reste inégal. La tension est particulièrement aiguë entre, d'une part, la tentation d'instrumentaliser l'expertise comme caution démocratique et d'autre part, l'exigence de concevoir des outils contextuellement pertinents. Cette contradiction interroge la capacité des modèles d'expertise à dépasser leur fonction d'ornement pour devenir de véritables leviers de changement.

Dans l'optique de mieux éclairer ces éléments sur la reconfiguration silencieuse des savoirs

²⁰² LEE, L. M. 2018. Ethical competencies for public health personnel. *Ethics Medicine and Public Health*, 4 (C), pp. 21-26. <https://doi.org/10.1016/j.jemep.2017.12.005>

²⁰³ ROUSSELLE, J. 2018. *Op. Cit.*

²⁰⁴ KOLTHOFF, E., MACAULAY, M., ANECHIARICO, F. 2013. Introduction: Integrity systems for safeguarding ethics and integrity of governance. *International Review of Administrative Sciences*, 79(4), pp. 593-596 <https://doi.org/10.1177/0020852313505800>

²⁰⁵ NG, D., VANDUINKERKEN, W. 2021. A Crisis in Leadership: Transforming Opportunistic Leaders into Leaders that can be Trusted. *Journal of Management & Governance*, 25(4), pp.1267-1288. <https://doi.org/10.1007/s10997-020-09549-3>

²⁰⁶ PAU, C., MARTIN, M., CIUREA, J. 2021. Managerial Perspective on Ethical Culture in Organizations and Institutions. *Robotica & Management*, 26(1), pp. 27-30. <https://doi.org/10.24193/rm.2021.1.6>

légitimes au service d'une moralisation tangible, nous allons analyser le recours à l'expertise éthique par les institutions interparlementaires comme stratégies de légitimation politique (section 1), ensuite nous allons nous attarder sur les laboratoires où s'invente - non sans tensions - une expertise éthique intégrée (section 2).

Section 1: L'expertise éthique au service de la légitimation politique des institutions interparlementaires

La légitimité démocratique est de plus en plus remise en cause avec l'émergence des différents scandales qui ébranlent les démocraties et les ruptures de l'ordre constitutionnel. Cette section s'attarde principalement sur la conversion de l'expertise éthique en dispositif de pouvoir symbolique. Elle révèle comment l'APCE et l'APF mobilisent des savoirs spécialisés pour apporter des solutions aux problèmes d'éthique parlementaire mais davantage pour fabriquer un récit de crédibilité institutionnelle. Ainsi, l'expertise devient un dispositif entre les mains de ces institutions interparlementaires, leur permettant de se positionner en gardiennes incontournables de l'intégrité parlementaire. Le recours à l'expertise éthique est dès lors un moyen pour ces institutions de démontrer leur engagement envers la moralisation de la vie publique et de légitimer leur action face aux critiques qui pourraient émerger sur les conflits d'intérêts et la surreprésentation de certains groupes d'intérêts dans les processus décisionnels²⁰⁷. Cette approche permet à ces institutions interparlementaires d'aller au-delà d'une simple réaction aux crises mais de les anticiper à travers une capacité d'analyse approfondie des risques éthiques et des voies d'amélioration de l'encadrement normatif. C'est une perspective qui s'aligne avec la dynamique de légitimation continue qui renforce l'utilité des institutions interparlementaires.

En effet, il n'est plus question uniquement de la restauration de l'image des institutions interparlementaires. Il s'agit également de la survie politique des modèles de coopération qui sont menacés par la montée des souverainismes. Dans cette lutte, l'expertise éthique devient une arme discursive pour véhiculer des standards permettant un réenchantement de la démocratie. Cette expertise propose des outils d'évaluation et des lignes directrices fondées sur une recherche approfondie et une pratique délibérée, fortifiant dès lors la performance et l'intégrité des unités d'évaluation éthique²⁰⁸. En s'appuyant sur des expertises comme celles du GRECO et du RFEDP, l'APCE et l'APF sont donc des acteurs de ce réenchantement de la démocratie à travers la promotion de l'éthique parlementaire.

Cette conception de l'expertise éthique soulève un paradoxe théorisé par Boswell: plus les institutions sont fragilisées, plus elles instrumentalisent les savoirs experts comme caution de légitimité - risquant ainsi d'alimenter la défiance qu'elles cherchent à combattre²⁰⁹. Les résultats de nos entretiens s'alignent également sur cette perspective. Par conséquent, la question est de savoir jusqu'où peut-on instrumentaliser l'expertise éthique sans pour autant trahir sa vocation émancipatrice? Après avoir analysé comment l'expertise éthique se mue en capital symbolique

²⁰⁷ ROBERT, C. 2012. *Op. Cit.*

BARNAUD, C., et al. 2017. Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements. *Participations*, 16 (3), pp. 137-166. <https://doi.org/10.3917/parti.016.0137>

²⁰⁸ BRAUN, R., RAVN, T., FRANKUS, E. 2020. *Op. Cit.*

²⁰⁹ BOSWELL, C. 2008. The Political Functions of Expert Knowledge: Knowledge and Legitimation in European Union Immigration Policy. *Journal of European Public Policy*, 15 (4). pp. 4721-4748

(sous-section 1), nous allons insister sur sa conversion en outils tangible à usage instrumental (sous-section 2). Ce double mouvement permet d'éclairer les promesses et les pièges de la légitimation par les savoirs experts dans des démocraties sous tension.

Sous-Section 1: Les ressorts d'un usage symbolique de l'expertise éthique: un gage de crédibilité

L'usage de l'expertise en éthique confère une aura d'objectivité et de neutralité à des décisions souvent marquées du sceau des divergences politiques et masquant des motivations stratégiques sous le voile de la rationalité technique²¹⁰. Cette légitimation par l'expertise est d'autant plus importante que les institutions interparlementaires opèrent dans un espace où la légitimité démocratique directe est plus ou moins limitée, ce qui rend l'appel à des savoirs spécialisés un dispositif clé pour asseoir leur autorité²¹¹. Autrement dit, le recours à l'expertise éthique est devenu une composante inévitable du processus d'élaboration des politiques. Toutefois, cela soulève des préoccupations liées au recul de la légitimité démocratique des décisions politiques²¹². Ceci est d'autant plus pertinent que ce que Elster appelle les "*experts moraux*" ne sont pas enclin à représenter la volonté populaire, ce qui nécessite une réévaluation des fondements de la légitimité démocratique indépendamment de toute composante épistémique²¹³. Par conséquent, la transparence des processus de sélection et de consultation des experts, de même que la clarté des mandats qui leur sont confiés, deviennent des éléments déterminants pour préserver l'intégrité et la crédibilité de ces institutions interparlementaires.

Plus précisément, l'externalisation de l'expertise éthique constitue un dispositif de légitimation entre les mains des institutions interparlementaires, leur permettant de transcender les suspicions de partialités dans les processus d'auto-évaluation institutionnelle. Cette stratégie de légitimation par l'extériorisation de l'expertise s'inscrit dans ce que Pierre Bourdieu conçoit comme l'accumulation de "*capital symbolique*" qui octroie une autorité particulière à son détenteur²¹⁴. Au sein de l'APCE cela se traduit par des auditions des experts qui contribuent à la compréhension du réel par les décideurs de l'institution interparlementaire. "*Ça peut être des experts des professeurs, ça peut être des praticiens, ça peut être le président de GRECO, ça peut être toute personne qui va expliquer le sujet et répondre aux questions des parlementaires*"²¹⁵. Cette diversification des profils d'experts témoigne d'une recherche délibérée de caution scientifique et institutionnelle, où chaque type d'expertise apporte sa propre forme de légitimité: l'autorité académique des professeurs,

²¹⁰ ROBERT, C. 2005. Les incertitudes politiques sont-elles solubles dans l'expertise ? Du recours de la Commission européenne à l'expertise extérieure. In DUMOULIN L.; LA BRANCHE S.; ROBERT C.; WARIN P. Le recours aux experts. Raisons et usages politiques, hors série, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, pp.103-125. Symposium, 2-7061-1203-4. fhalshs-00286893f

²¹¹ CASPERS, L., et STRANDBERG, U. 2019. How could Expert Involvement Compensate for an Incomplete Capability of Legitimization through Democratic Representation? Debating the Grounds for Political Legitimacy in the EU. *European Review*, 27(2), 275-299. <https://doi.org/10.1017/s106279871800073x>

DIETRICH, F. 2012. Moral Expertise and Democratic Legitimacy. *Analyse & Kritik*, 34(2), pp. 275-284. <https://doi.org/10.1515/auk-2012-0208>

²¹² ELSTER, J. 2023. Policy-Development and Deference to Moral Experts. *Res Publica*, 30(1), pp. 11-29 <https://doi.org/10.1007/s11158-022-09577-w>

²¹³ DIETRICH, F. (2012). *Op. Cit.*

²¹⁴ BOURDIEU, P. 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris. Seuil.

²¹⁵ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

l'expérience pratique des praticiens et la reconnaissance institutionnelle des responsables d'organismes spécialisés comme le GRECO.

Dans sa recherche de légitimité externe, l'APF se positionne également dans cette logique mais de manière plus explicite. C'est dans ce sens que l'agent de l'APF interrogé nous révèle que l'APF envisage de se doter d'une charte éthique interne au secrétariat de l'institution et que la rédaction de cette charte a été déléguée à des experts via le RFEDP en rajoutant que *“ça rend le processus plus légitime”*²¹⁶. Ladite délégation n'est pas seulement opérationnelle mais elle est aussi stratégiquement symbolique car elle permet de transformer un acte institutionnel interne en processus validé par une autorité externe reconnue. De ce fait, la légitimité des institutions interparlementaires ne peut provenir uniquement que d'elle-même, mais elle doit aussi être confortée par des acteurs externes dotés d'un capital symbolique. L'expertise devient donc un *“bien symbolique”* au sens Bourdieusien, dont la valeur repose davantage sur sa capacité à conférer une autorité incontestable aux décisions institutionnelles.

Dans un contexte de crise de légitimité généralisée, l'expertise éthique s'impose comme un rempart contre le déclin de la confiance démocratique. Cette expertise agit comme un anticorps institutionnel contre la défiance démocratique. Cette fonction de reconstruction de la confiance se retrouve dans l'affirmation selon laquelle:

*“c'est essentiel pour la crédibilité de la démocratie parce que le peuple ne va pas croire en la démocratie s'ils n'ont pas confiance en leurs parlementaires. Et c'est essentiel, c'est existentiel presque pour la démocratie parlementaire dans un pays que le peuple ait confiance dans leurs parlementaires”*²¹⁷.

Il en ressort la dimension véritablement ontologique de l'enjeu qui est que sans confiance éthique, c'est la nature même du système démocratique qui est remise en question. L'expertise éthique n'est plus seulement un dispositif d'amélioration procédurale, elle est l'un des fondements de la légitimité démocratique.

Les effets systémiques des manquements éthiques se répercutent sur l'institution dans la mesure où cela *“fragilise l'institution dans son ensemble”*²¹⁸. Cette observation souligne un phénomène de contagion institutionnelle où les comportements déviants d'acteurs individuels compromettent la crédibilité de l'ensemble du système. L'expertise intervient dès lors comme un dispositif de restauration de la confiance collective, agissant dans une logique préventive et curative.

La dimension symbolique de l'expertise en éthique se heurte à des résistances culturelles qui révèlent les limites de sa portée. Ces résistances questionnent aussi la prétention à l'objectivité de ces dispositifs de légitimation. En effet, les difficultés culturelles qui sont évoquées ici s'articulent autour de ce que l'anthropologie politique identifie comme des *“barrières épistémiques”*²¹⁹. Cette approche explique comment différents systèmes de valeurs et de représentations entrent en collision lors du processus de transfert d'expertise. Cet obstacle est identifié au sein de l'APF: *“Ça peut être une forme d'obstacle de la légitimité de telle pratique parce qu'elle va paraître trop occidentale ou trop propre à un autre pays”*²²⁰. Cet état de fait traduit une tension existentielle entre la prétention à l'universalisme de l'expertise éthique et la particularité des contextes culturels dans lesquels elle est

²¹⁶ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

²¹⁷ Entretien avec un fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

²¹⁸ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

²¹⁹ LATOUR, B. 2006. *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris. La Découverte.

²²⁰ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

mobilisée.

Cette difficulté est aussi présente au sein de l'APCE: *“c'est difficile pour moi d'être en symbiose parfaite avec les députés géorgiens, arméniens, ukrainiens, par exemple. Parce que je parle pas leurs langues et encore, je ne comprends pas l'alphabet”*. Cette barrière linguistique symbolise des difficultés culturelles présentes qui questionnent la capacité réelle de l'expertise éthique à transcender les particularismes nationaux. Elle révèle une contradiction propre aux institutions interparlementaires qui est notamment la prétention à une certaine universalité tout en demeurant structurellement ancrées dans des référentiels culturels spécifiques. Ceci s'inscrit dans ce que James Scott qualifie de *“résistance cachée”*²²¹ des cultures locales face aux tendances d'homogénéisation normative. L'expertise éthique, malgré ses prétentions à être neutre, n'échappe pas à cette logique de domination symbolique dans laquelle l'acceptation de l'expertise devient un enjeu de rapport de force culturel et politique.

En outre, le recours à l'expertise éthique est un gage de distinction institutionnelle permettant aux organisations interparlementaires de se différencier dans un champ concurrentiel et d'affirmer leur sérieux face à leurs pairs et à leurs publics. Cette logique de distinction s'inspire de l'approche bourdieusienne de la distinction sociale, dans laquelle les groupes sociaux font usage des marqueurs symboliques pour affirmer leur position dans la hiérarchie sociale²²². Dans le contexte institutionnel, l'expertise éthique permet aux institutions de signaler leur qualité et leur responsabilité aux observateurs externes. Ainsi, le prix de la Pléiade que décerne l'APF va dans ce sens dans la mesure où *“le recours aussi à la présence d'un déontologue dans le comité d'instruction, ça renforce la légitimité des personnes auxquelles on attribue la distinction”*. Dès lors, l'expertise éthique légitime les décisions institutionnelles tout comme elle contribue aussi à la légitimation des récompenses que les institutions interparlementaires attribuent, ce qui crée un cercle vertueux de reconnaissance mutuelle.

L'APCE développe également des stratégies de distinction plus spécifiques à travers des conférences et des colloques. Ces activités de valorisation de l'expertise constitue ce que Bourdieu qualifie de *“rituels de consécration”*²²³. Ainsi, l'expertise technique se transforme en capital symbolique institutionnel. Ces activités permettent à l'institution de se positionner comme un centre d'excellence et d'innovation dans le domaine de l'éthique parlementaire. L'expertise éthique devient un instrument de soft power²²⁴ institutionnel permettant aux institutions interparlementaires d'acquérir une influence normative importante et d'affirmer leur leadership dans la définition des standards démocratiques.

Sous-Section 2: Un usage instrumental de l'expertise éthique pour optimiser le dispositif

Une telle expertise soulève des questions de liberté des experts et des rôles qu'ils occupent dans la société : généralement situés entre conseiller et acteur politique. Par conséquent, cette démarche implique de lutter contre la défiance grandissante envers les institutions traditionnelles en

²²¹ SCOTT, J. C. 1990. *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*. New Haven. Yale University Press.

²²² BOURDIEU, P. 1979. *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris. Editions de Minuit.

²²³ BOURDIEU, P. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris. Fayard.

²²⁴ Concept développé par Joseph Nye

mobilisant la légitimité de l'expertise pour éclairer des choix complexes et susciter l'adhésion citoyenne²²⁵. Il convient de mentionner que l'usage instrumental de l'expertise éthique suppose une transparence méthodologique pour garantir sa validité et sa fiabilité puisqu'elle peut être souvent perçue comme un substitut aux données empiriques²²⁶.

L'approche flexible dans le recours à l'expertise éthique répond à une logique d'optimisation des ressources institutionnelles pour privilégier l'adaptabilité sur la rigidité procédurale. Cette approche permet aux institutions interparlementaires de "*changer profondément leur façon de travailler*"²²⁷. L'APCE illustre parfaitement cette logique: "*on n'a pas une structure très rigide, c'est plutôt flexible. On peut s'inspirer de différentes personnes et les inviter pour partager leur expertise*"²²⁸. Cette flexibilité est une réponse stratégique aux contraintes budgétaires et aux exigences d'efficacité qui caractérisent les institutions internationales contemporaines. Elle est utile pour mobiliser l'expertise la plus pertinente au moindre coût, en évitant des lourdeurs bureaucratiques d'un système formalisé. Ceci rejoint les analyses sur la "*reconnaissance politique des savoirs professionnels*" qui montrent comment les organisations valorisent désormais la capacité d'adaptation et l'expertise pratique pour "*légitimer leur positionnement*" institutionnel²²⁹.

Cette stratégie liée à la flexibilité est retrouvée également au sein de l'APF à travers sa collaboration avec le RFEDP qui "*(...) permet de collaborer sur plein de points de vue, dont le recours à l'expertise*"²³⁰. Cette collaboration permet de bénéficier des avantages de la flexibilité tout en conservant une base institutionnelle stable. Ladite flexibilité organisationnelle permet donc d'ajuster l'investissement en expertise éthique selon les contraintes politiques et budgétaires du moment.

L'usage instrumental de l'expertise éthique s'appuie sur une logique préventive pour optimiser des coûts institutionnels. L'expertise éthique préventive constitue donc un investissement stratégique utiles aux institutions pour réduire leurs coûts de transaction et d'éviter des dépenses considérables liées à la gestion des crises éthiques. Il s'agit en effet d'une stratégie de minimisation des "*coûts d'agence*"²³¹ dans laquelle l'investissement initial en dispositif de contrôle permet d'éviter des coûts exponentiels des dysfonctionnements ultérieurs. "*(...) La première des choses à faire, c'est d'avoir des informations, des conseils, des recommandations de nature préventive. Ça c'est vraiment le premier volet, la première étape de l'expertise*"²³². Cette priorité qui est accord à la prévention suppose une rationalité économique sophistiquée qui envisage d'anticiper des coûts cachés des scandales éthiques notamment des pertes de crédibilité, des procédures disciplinaires ou encore des réformes correctives. L'expertise préventive permet donc de transformer des coûts variables et imprévisibles en investissements contrôlés et panifiables. Ceci trouve aussi sa justification théorique

²²⁵ WEIBLE, C. M. 2008. *Op. Cit.*

NOUAILLE-DEGORCE, L. 2020. *Op. Cit.*

²²⁶ DRESCHER, M., et EDWARDS, R. C. 2018. A systematic review of transparency in the methods of expert knowledge use [Review of A systematic review of transparency in the methods of expert knowledge use]. *Journal of Applied Ecology*, 56(2), pp.436-449. Wiley. <https://doi.org/10.1111/1365-2664.13275>

²²⁷ BELMOUFFEQ, B. 2020. Quality of life at work (QWL) and performance: towards new forms of well-being at work. *International Journal of Advanced Engineering Management and Science*, 6(10), pp. 194-207

²²⁸ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

²²⁹ GOULET, F. 2018. Reconnaissance politique des savoirs professionnels. Expérimentation, légitimation, réflexivité et organisation d'un groupe d'agriculteurs autour des connaissances professionnelles. *Revue d'Anthropologie des Connaissances*, 12(1), pp. 91-117

²³⁰ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

²³¹ JENSEN, M. C., MECKLING, W. H. 1976. Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*, 3(4), pp. 305-360.

²³² Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

dans les travaux sur la *“veille stratégique”* qui démontrent comment les organisations utilisent de l’expertise externe pour *“améliorer le système décisionnel”* et *“passer d’un état d’auto-satisfaction à une situation d’acceptation”* de leurs décisions²³³. C’est ainsi que l’APF développe des *“formations, des sensibilisations sur des cas particuliers, des cas pratiques qui puissent être parlant”* pour éviter que *“les grands principes généraux semblent très distants”*²³⁴. C’est une approche pédagogique préventive qui ambitionne de sensibiliser sur les normes éthiques avant que les situations problématiques ne surviennent. De ce fait, l’expertise éthique devient pour les institutions interparlementaires un outil d’optimisation organisationnelle permettant à ces institutions de maintenir leur efficacité opérationnelle tout en préservant leur légitimité. Cette rationalité préventive reflète l’évolution des institutions contemporaines vers la prise en compte du risque en intégrant une dimension éthique en tant que facteur de performance.

L’intégration des technologies numériques dans les dispositifs d’expertise éthique représente un levier d’optimisation qui permet aux institutions interparlementaires de dépasser les contraintes géographiques et linguistiques en réduisant les coûts opérationnels. Cet apport des technologies numériques est notamment souligné par la fonctionnaire de l’APCE en ces termes: *“maintenant tout le monde parle online. Surtout lorsqu’on parle d’experts qui sont souvent dans d’autres pays. Donc, ça aide”*²³⁵. L’on assiste à une digitalisation de l’expertise qui concourt à démultiplier l’accès aux ressources expertes sans les contraintes logistiques et financières des déplacements physiques. Il est donc question ici d’une stratégie d’optimisation des ressources qui transforme les coûts fixes en coûts variables pour donner l’occasion aux institutions interparlementaires de moduler leur recours à l’expertise selon leurs besoins particuliers.

L’adaptation technologique dont nous avons commencé à faire mention plus haut révèle également de nouveaux enjeux d’expertise éthique comme l’a fait remarquer l’agent de l’APF avec les défis liés à l’intelligence artificielle: *“(…) que l’on confie la rédaction d’un discours à une intelligence artificielle, éthiquement, est-ce acceptable ou pas. Ça mérite qu’on ait un recul (…) Et je pense que c’est bien qu’on ait une expertise par rapport à ça”*²³⁶. Cette observation met en relief comment la technologie crée simultanément de nouveaux outils d’optimisation et de nouveaux besoins d’expertise éthique. Cette anticipation à partir d’une adaptabilité technologique fait également montre d’une logique d’investissement préventif pour éviter des coûts potentiels de régulation corrective. L’adaptation technologique de l’expertise éthique clarifie l’hypothèse selon laquelle les institutions développent des capacités d’apprentissage organisationnel qui contribuent à transformer les innovations technologiques en avantages compétitifs en préservant leur intégrité éthique.

²³³ HELLARA, S., et AYADI, F. 2021. La veille stratégique entre l’efficacité décisionnelle et l’optimisation de la gouvernance : Etude restreinte dans les organismes publics tunisiens. *Journal of Information Systems and Business Intelligence*, 7(1), pp. 45-58.

²³⁴ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l’APF en charge des questions d’éthiques parlementaires

²³⁵ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l’éthique et des immunités de l’APCE

²³⁶ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l’APF en charge des questions d’éthiques parlementaires

Section 2: Le travail de moralisation de la vie politique à travers le croisement de diverses expertises éthiques

Dans cette section, l'objectif est de démontrer comment le travail de moralisation de la vie politique par les institutions interparlementaires est intrinsèquement lié à l'intégration d'une pluralité d'expertises éthique, reflétant une approche multidimensionnelle. Il est donc question de s'attarder sur la puissance transformatrice du croisement des expertises pour analyser comment l'APCE et l'APF expérimentent des hybridations inédites - mêlant juristes universitaires, parlementaires aguerris et détenteurs de savoirs culturels locaux, pour développer des outils de moralisation. Cette approche intégrée est considérée comme "*coproduction des savoirs dans les forums hybrides*"²³⁷, transformant la diversité en ressource plutôt qu'en obstacle. Cette conception est d'autant plus pertinente au regard des évolutions technologiques qui reconfigurent les pratiques de recours à l'expertise éthique et les challenges qu'elles posent pour l'institutionnalisation de nouvelles formes d'actions politiques²³⁸.

En effet, nous allons insister sur la réconciliation entre l'universalisme des principes et la contextualisation des solutions. Pour l'APCE, cela suppose d'intégrer par exemple des savoirs non-juridiques; pour l'APF cela renvoie notamment à renforcer la rigueur méthodologique sans sacrifier le pluralisme. Cet équilibre détermine la crédibilité des dispositifs de moralisation de la vie politique face à des acteurs politiques toujours plus inventifs pour contourner les règles. En clair, le problème qui se pose ici est également de démontrer comment les institutions interparlementaires mobilisent l'expertise éthique dans le cadre de la légitimation de leur travail de moralisation de la vie politique en s'attardant notamment sur les stratégies institutionnelles et les dynamiques de collaboration qui sous-tendent ce processus.

Pour éclairer cette analyse sur le travail de moralisation de la vie politique effectué par les institutions interparlementaires il est nécessaire d'insister en amont sur les stratégies de complémentarité des différents types d'expertises éthique (sous-section 1). En aval, l'analyse va porter sur la construction d'un modèle plus intégré des diverses expertises éthique (sous-section 2).

Sous-Section 1: De la complémentarité des différents types d'expertises éthiques

Le travail de moralisation de la vie politique par les institutions interparlementaires s'observe sur concrètement par une articulation productive entre l'expertise théorique et l'expertise pratique. Par ces termes, nous voulons dire que la complémentarité entre expertise théorique et expertise pratique est un enjeu non négligeable à prendre en compte pour un encadrement plus efficace de l'éthique parlementaire. C'est un appel à une "*mise en synergie*" entre différentes formes de savoirs qui pourrait avoir une valeur ajoutée considérable suite à leur articulation²³⁹. Ce point de vue résonne parfaitement au sein de L'APCE:

²³⁷ CALLON, M. 1998. Des différentes formes de démocratie technique. *Les Annales des Mines*.9, pp. 63-73

²³⁸ ROBBIN, A., COURTRIGHT, C., DAVIS, L. 2004. ICTs and political life. *Annual Review of Information Science and Technology*, 38(1), pp. 410-482. <https://doi.org/10.1002/aris.1440380110>

²³⁹ LÉZIART, Y. 2010. Les rapports entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques : pour un dépassement des rapports établis. *eJRIEPS*, 20, pp. 5-23. DOI: <https://doi.org/10.4000/ejrieps.4797>

“(…) les gens qui ont une expertise pratique aussi bien que théorique parce que souvent les théories, c’est très bien, mais on peut les lire ça normalement. Alors que l’expertise pratique, parce qu’on travaille avec des parlementaires, c’est toujours mieux d’avoir ça. Cette expertise est applicable et tout le monde comprend de quoi on parle”²⁴⁰.

Cette inclination transmet également un classement implicite des connaissances qui valorise l’expérience vécue tout en ne rejetant pas la théorie. Cela forme une relation mutuelle de bénéfice, où chaque expertise ajoute sa valeur unique. D’un côté, il y a l’expertise théorique pour développer le cadre conceptuel requis et les outils analytiques qui peuvent être nécessaires pour prendre en compte un problème éthique, et de l’autre côté, l’expérience pratique par l’action pour établir la traduction opérationnelle ainsi que l’adaptation contextuelle et spécifique de ces connaissances.

Cette tendance est aussi perceptible au sein de l’APF à travers la valorisation des *“(…) cas particuliers, des cas pratiques qui puissent être parlants”* étant donné que *“(…) les grands principes généraux peuvent sembler très distants”²⁴¹*. L’on est en présence d’une approche pédagogique qui montre comment l’expertise pratique rend accessible et opérationnelle l’expertise théorique. Par conséquent, la complémentarité s’exprime dans une logique de traduction mutuelle: l’expertise théorique joue un rôle d’éclaireur tout en façonnant l’expertise pratique; l’expertise pratique quant à elle s’oriente vers la validation et la contextualisation de l’expertise théorique. Cette imbrication génère une forme d’expertise hybride dont l’ambition est de s’adapter aux challenges de l’éthique parlementaire.

La diversification intentionnelle des profils d’experts mobilisés par les institutions interparlementaires adhère à une logique d’enrichissement qui transforme la multiplicité des perspectives en avantage compétitif pour la qualité de l’expertise éthique. Cette stratégie peut être reliée à ce que la littérature sur l’interdisciplinarité identifie comme l’importance de *“franchir les frontières”* des disciplines dans l’optique de forger des *“convergences scientifiques inattendues”²⁴²*. Cette pluralité de profils est repérable chez l’APCE: *“ça peut être des experts des professeurs, ça peut être des praticiens, ça peut être le président de GRECO, ça peut être toute personne qui va expliquer le sujet”²⁴³*. Il en ressort donc une conception ouverte de l’expertise qui valorise autant l’autorité académique que l’expérience institutionnelle ou la compétence technique pour créer un écosystème d’expertise où chaque profil apporte sa contribution particulière.

Cette diversification se matérialise au sein de l’APF à travers le ciblage de différents publics avec des expertises adaptées. Par exemple, cette institution interparlementaire privilégie davantage une expertise au bénéfice du réseau des jeunes parlementaires puisque *“ce sont des parlementaires qui vont rester durablement dans les parlements”²⁴⁴* et qui peuvent se constituer en *“relais d’information”²⁴⁵*. Il en découle que le travail de moralisation de la vie politique à travers l’expertise en éthique parlementaire investit aussi dans la formation d’une culture éthique durable en ne se contentant pas uniquement d’apporter des réponses aux besoins du moment. D’où le fait que la diversification des profils adapte le message à différents publics tout en maintenant la cohérence de

²⁴⁰ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l’éthique et des immunités de l’APCE

²⁴¹ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l’APF en chargé des questions d’éthiques parlementaires

²⁴² RIAUX, J. et al. 2023. Franchir les frontières. Pratiques de l’interdisciplinarité et construction du chercheur. *Natures Sciences Sociétés*, 31, (3), pp. 269-280

²⁴³ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l’éthique et des immunités de l’APCE

²⁴⁴ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l’APF en chargé des questions d’éthiques parlementaires

²⁴⁵ *Idem*.

la vision de moralisation de la vie politique.

Une autre piste de complémentarité des différentes expertises s'avère être l'exploitation stratégique des réseaux d'expertises existant. Ces réseaux permettent aux institutions interparlementaires de démultiplier leurs capacités d'expertise en s'appuyant sur des structures déjà constituées et spécialisées. C'est le cas notamment du GRECO qui a été évoqué dans les chapitres précédents. Le recours au GRECO par l'APCE permet de tirer parti de son expertise accumulée en s'appuyant sur un réseau d'experts affiliés au GRECO, sans avoir à reconstituer une expertise interne:

"(...) par exemple, on demande au GRECO, est-ce que vous avez des gens à nous conseiller qui ont vraiment de l'expertise dans un domaine bien précis (...) C'est une façon d'utiliser les réseaux qu'ils ont établi au niveau des experts. Parce qu'ils travaillent de manière permanente sur les questions d'anti-corruption. Donc, ils connaissent vraiment les experts"²⁴⁶.

La logique de l'APF ne s'en trouve pas éloignée avec le RFEDP évoqué dans les précédents chapitres aussi. La nature de leur rapport avec le réseau fait état d'une *"collaboration sur plein de points de vues, dont le recours à leur expertise"*²⁴⁷. Cette coopération permet de bénéficier des avantages de flexibilité tout en sécurisant l'accès à l'expertise spécialisée. C'est un exemple de ce que des *"écosystèmes coopératifs"*²⁴⁸ peuvent être créés par des institutions interparlementaires pour être mobilisés comme des *"leviers d'innovation sociale"*²⁴⁹.

L'intégration des expertises issues de domaines disciplinaires variés éclaire la complexité des enjeux éthiques qui ne peuvent pas être appréhendés qu'à partir d'une approche unidisciplinaire. D'où l'importance de les envisager à partir des approches pluridisciplinaires.

"(...) c'est mieux lorsqu'il y a plusieurs opinions et que c'est une gamme d'opinions différentes. Mais c'est aussi intéressant pour étudier pourquoi les opinions sont divergentes. (...) c'est toujours plus intéressant lorsqu'on a plusieurs formes d'expertise et plusieurs perspectives"²⁵⁰

Il est donc question d'une certaine épistémologie de l'expertise éthique qui met en avant la confrontation des points de vue et la triangulation des analyses pour produire des recommandations plus pertinentes. Elle s'appuie sur la complexité des scandales éthiques au regard de l'importance d'avoir plusieurs grilles d'analyse et éviter des angles morts.

À l'APF, cela passe par des collaborations avec des universitaires spécialisés dans différents domaines. En effet, elle n'exclut pas notamment de faire appel à des universitaires qui peuvent faire part des bonnes pratiques qui sont les résultats de leurs travaux face à la désinformation. Ce qui témoigne de ce que l'APF articule différents champs d'expertise (déontologique, communication, technologies digitales...) pour traiter des questions éthiques qui transcendent les frontières disciplinaires traditionnelles.

²⁴⁶ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

²⁴⁷ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

²⁴⁸ BALLON J. CELLE S. 2023. Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel, *Revue Interventions économiques*, 69, pp. 1-21 DOI :

<https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.20404>

²⁴⁹ *Idem.*

²⁵⁰ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

Sous-Section 2: Vers un modèle plus intégré des diverses expertise éthique ?

Le travail de moralisation de la vie politique par les institutions interparlementaires se traduit par une systématisation progressive des collaborations entre expertises qui transforme des initiatives ponctuelles en agencement institutionnalisé de coopération. Cette perspective d'institutionnalisation est observable au sein de l'APF avec le RFEDP lorsque l'agent avec lequel nous nous sommes entretenus note que : *“Je suis arrivé à l'APF et il existait à peine. Et vraiment, je l'ai vu grandir. J'espère avoir participé à sa croissance. On en récolte les fruits petit à petit”*²⁵¹. Ladite systématisation des collaborations ne découle donc pas d'une planification ex nihilo mais d'un processus d'apprentissage institutionnel qui s'appuie sur des expériences réussies pour construire progressivement une architecture collaborative davantage stable. C'est donc un passage de l'expertise éthique de ressource ponctuelle en capacité institutionnelle durable dans le temps.

Cette conception n'est pas éloignée des travaux sur la *“co-construction de savoirs robustes”* expliquant comment des institutions développent une *“exigence démocratique de construire un savoir avec et non sur leurs partenaires”*²⁵². L'APCE dans ses relations avec des organes spécialisés comme le GRECO participe aussi de cette institutionnalisation d'expertises. L'on assiste aussi à une transformation de demandes ad hoc en protocoles établis de collaboration et générant le recours à une expertise intégrée. La systématisation ne consiste pas seulement à additionner des compétences mais bien plus à mettre sur pieds des synergies qui émergent de l'interaction régulière entre différents types d'expertises.

L'émergence d'un modèle plus intégré est liée à une approche holistique qui appréhende l'expertise éthique comme un écosystème interconnecté et non comme une juxtaposition d'expertise spécialisée. Cette approche développe une vision globale de l'expertise éthique en articulant différentes dimensions comme c'est le cas avec l'APCE:

*“ (...) on est l'Assemblée parlementaire, mais dans le Conseil de l'Europe, il existe plusieurs organes dont on s'inspire (...) Et nous, on utilise leur expérience et leur expertise. Mais on ne va pas faire la même chose qu'eux”*²⁵³.

L'approche holistique dont nous mentionnons ici reconnaît que l'efficacité de l'expertise éthique ne découle pas seulement des expertises analysées individuellement mais de leur capacité d'articulation et d'enrichissement mutuel. La perspective intégrée se retrouve aussi au sein de l'APF en allant *“(…) du prince que le réseaux lui-même s'appuie sur le travail des universitaires et que les déontologues de parlements suivent les travaux universitaires”*²⁵⁴. C'est en quelque sorte une reconnaissance des chaînes de valeur intellectuelle en exploitant les complémentarités entre recherche académique, expertise professionnelle et application pratique.

En outre, le développement d'un modèle intégré passe par une standardisation du processus d'intégration de l'expertise qui permet de formaliser les pratiques collaboratives en préservant la flexibilité nécessaire à l'adaptation en fonction des contextes. À l'APF cela passe par le développement des accords qui structurent ses collaborations. C'est le cas de l'accord de collaboration avec le RFEDP. Cet accord traduit justement la tendance à la standardisation des

²⁵¹ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

²⁵² DUVIVIER E. RYBINSKI J. 2022. Relier intervention sociale et recherche : pratiques, postures et enjeux du travail collaboratif. 3 (4). pp. 48-60. DOI: <https://doi.org/10.3917/lps.223.0048>

²⁵³ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

²⁵⁴ Entretien avec le fonctionnaire du secrétariat de l'APF en chargé des questions d'éthiques parlementaires

pratiques de recours à l'expertise éthique pour canaliser de manière productive les différents types d'expertises. L'APCE développe une logique complémentaire en institutionnalisant des pratiques d'expertises sans pour autant les formaliser excessivement: *"on n'a pas une structure très rigide, c'est plutôt flexible. On peut s'inspirer de différentes personnes et les inviter pour partager leur expertise"*²⁵⁵. C'est un exemple selon lequel la standardisation peut coexister avec la flexibilité lorsqu'elle porte sur des processus. Ce qui rejoint l'affirmation selon laquelle la standardisation des processus d'intégration permet de mobiliser l'expertise éthique en tant que compétence organisationnelle reproductible.

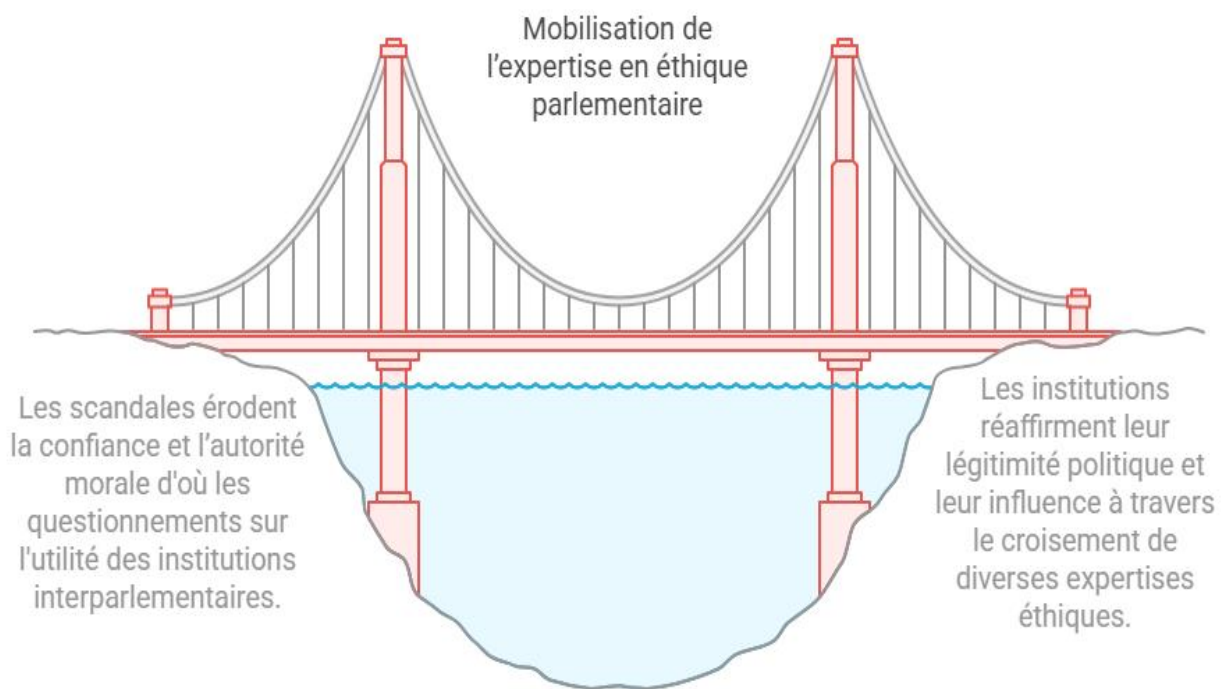
L'évolution vers une perspective intégrée s'accompagne du processus d'institutionnalisation qui transforme les pratiques collaboratives d'expertise en composantes permanentes de l'architecture organisationnelle des institutions interparlementaires. L'institutionnalisation de l'expertise transforme les processus de production de normes éthiques ainsi que leur légitimité et leur acceptabilité tout en créant un cercle vertueux dans lequel l'expertise intégrée participe au renforcement de la crédibilité institutionnelle qui, par la suite, facilite le recours à l'expertise. L'APCE ambitionne ainsi de renforcer une institutionnalisation de l'expertise: *"j'espère que nous allons établir un réseau d'experts (...) on va au fur et à mesure impliquer plus de professeurs ou d'experts en matière d'éthique parlementaire"*²⁵⁶. Ceci est une vision prospective de l'institutionnalisation qui anticipe le développement d'une expertise éthique intégrée. C'est l'aboutissement d'un processus d'apprentissage qui transforme des expertises éthiques ponctuelles en expertises éthiques durables.

²⁵⁵ Entretien avec une fonctionnaire de la commission du règlement, de l'éthique et des immunités de l'APCE

²⁵⁶ *Idem.*

Conclusion du chapitre²⁵⁷

La finalité politique du recours à l'expertise éthique par les institutions interparlementaires est la légitimation de leur travail de moralisation de la vie politique pour renforcer la confiance démocratique



²⁵⁷ Visuel résumant le troisième chapitre conçu par l'auteur avec l'outil Napkin

CONCLUSION ANALYTIQUE

I. Résultats principaux de la recherche et vérification des hypothèses

1) Résultats principaux de la recherche

Cette étude s'est concentrée sur une question quelque peu négligée dans la recherche en études parlementaires. Il s'agissait globalement, à travers ce travail, d'investiguer le poids respectif des différentes modalités de coopération interparlementaires sur le recours à l'expertise éthique dans leurs parcours institutionnels respectifs. Pour cela, nous avons examiné deux institutions interparlementaires que sont l'APCE et l'APF. On peut en déduire surtout que le recours à la compétence éthique spécialisée n'est pas véritablement neutre. Ce recours est au service d'enjeux institutionnels qui visent à renforcer la légitimité, restaurer la confiance, approfondir la moralisation de la vie publique. La portée de ce travail plus large tient à ce qu'il permet de déchiffrer les déterminants culturels historiques et politiques ayant présidé à la manière dont ces entités interparlementaires mobilisent le savoir expert en période de crise institutionnelle. Ce faisant nous avons élaboré trois hypothèses qui ont pu nourrir notre réflexion.

La première hypothèse suppose que le degré d'importance de l'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique au sein des institutions interparlementaires détermine leur rapport à l'expertise éthique (Chapitre 1). Par extension, l'éthique parlementaire est devenue une conditionnalité démocratique implicite requise pour les institutions interparlementaires contemporaines. Cela n'est pas fortuit. La transformation se produit en réaction à un niveau croissant de crise de confiance populaire dans les institutions démocratiques, aux scandales et aux affaires douteuses qui sapent la crédibilité des représentants et des processus politiques. Les institutions interparlementaires ont transformé cette méfiance en un véritable impératif, en codifiant des règles d'éthique et en exigeant des déclarations d'intérêts et des régimes de sanctions qui contribuent, par la légalité formelle, à faire de l'éthique non seulement une aspiration mais un point de légitimité et d'appartenance. L'institutionnalisation de l'éthique comme conditionnalité démocratique produit des effets sur l'intensité et la forme de recours à l'expertise éthique. En effet, au moment où l'éthique est considérée comme un prérequis vital pour le bon fonctionnement de la gouvernance démocratique, le recours à d'experts externes devient une action stratégique indispensable afin de maintenir la conformité à ces nouvelles normes et la confiance du public.

Les conclusions de ce chapitre ont également montré que les différences entre l'APCE et l'APF concernant cette conditionnalité sont plus nuancées. L'APCE, du fait de sa genèse dans une tradition juridique européenne et d'une logique d'intégration régionale, recherche une formalisation plus rigide et surtout prescriptive de l'éthique ; celle-ci constitue pour elle une isothérapie pour les principes démocratiques et elle s'appuie donc sur le prisme de l'expertise normative pour élaborer des standards applicables et universels. Cette tendance techniciste vise à encourager l'homogénéisation des pratiques parlementaires des États membres, au profit de dispositifs normés et remodelables. L'APF, cependant, avec son affiliation linguistique et la vaste expérience de ses parlementaires issus de différents horizons, est plus ouverte et pragmatique. Dans l'APF, l'éthique est un facteur de médiation avec des dynamiques coopératives, qui valorise le partage d'expériences et l'adaptation aux traits culturels, ce qui permet une utilisation plus flexible et contextuelle de l'expertise éthique.

De plus, ce chapitre montre que les crises de légitimité ont servi de déclencheurs significatifs pour la diffusion de l'expertise éthique. En réponse à l'érosion de la confiance publique, les assemblées parlementaires ont mobilisé l'expertise éthique comme méthode pour regagner leur

légitimité politique affaiblie, solidifier leurs revendications dans la gouvernance mondiale et articuler des concepts de citoyenneté ancrés dans l'éthique. Dans ce contexte, l'expertise éthique a fourni les moyens par lesquels les institutions interparlementaires aspirent non seulement à sécuriser leur place en tant que gardiennes de l'intégrité parlementaire. En mobilisant des savoirs spécialisés, les institutions interparlementaires aspirent à faire plus que seulement répondre à des crises en les anticipant, elles visent à développer une capacité d'analyse permettant d'apprécier la nature des risques éthiques afin de partager des axes d'amélioration de l'encadrement normatif. De même, l'étude souligne que c'est la capacité de ces organisations à produire des expertises reconnues qui devient un atout de survie politique, libérant aussi la fonction symbolique et pratique de l'expertise éthique pour contribuer à inscrire dans la durée la culture éthique, au-delà des discours.

La deuxième hypothèse de cette recherche est que la nature de l'expertise éthique mobilisée diverge selon les trajectoires et les traditions des institutions interparlementaires, qu'elles soient de caractère régional ou linguistique. Ici aussi, on constate la forte influence des héritages et des cultures institutionnelles, car la nature de l'expertise éthique mobilisée par l'APCE et l'APF est effectivement en ligne avec le postulat développé au chapitre 2. L'APCE, avec ses origines dans l'intégration régionale et une culture juridique du droit européen, a développé une approche résolument techniciste de l'expertise éthique. Cela se traduit par une coopération étroite avec des entités spécialisées telles que le GRECO ou encore ODIHR, dont la mission est de capitaliser sur l'expertise normative pour normaliser les pratiques à travers l'Europe. L'expertise mobilisée par l'APCE, par conséquent, est marquée par sa technicité, sa normativité et sa poursuite de la transversalité en Europe ; l'APCE tend souvent à privilégier l'expertise pratique des déontologues nationaux par rapport à celle des universitaires. Cet héritage institutionnel a des implications profondes pour les conceptions et les usages de l'APCE en matière de connaissance experte en éthique ; il promeut une approche prescriptive et harmonisante.

Dans un contraste saisissant, l'APF, dont l'identité se construit selon une coopération linguistique et une histoire de décentralisation et de partage de bonnes pratiques, a une posture contextuelle de mobilisation de l'expertise éthique. C'est l'hétérogénéité de l'APF, laquelle regroupe des parlements de l'espace francophone, aux réalités géographiques et culturelles les plus variées, qui est mise en valeur par cette promotion de l'expertise en tant qu'expertise plurielle. En effet l'APF articule une diversité culturelle en fondement d'une expertise mosaïque. Ainsi, elle s'illustre par une approche plus souple et pragmatique, tendant vers le partage d'expériences, à la recherche de réponses adaptées à la spécificité des contextes nationaux et internationaux. Le recours à l'expertise éthique par l'APF est donc flexible et se nourrit de pratiques et savoirs culturels locaux, témoins de la capacité à percevoir la complexité des contextes de ses membres.

Les résultats de ce chapitre mettent l'accent sur une situation d'inertie ou de stagnation en termes de recours à l'expertise éthique au regard des trajectoires institutionnelles divergentes des institutions interparlementaires. Ceci est liée à la *path dependency*. Le poids des choix initiaux et des héritages institutionnels des deux entités déterminent encore ici les modalités de l'activité de recours à l'expertise, au risque d'interdire toute convergence globale sur le plan de l'expertise éthique. Le dilemme entre les nécessités de l'universalisme des standards éthiques et leur contextualisation demeure permanent, dans la mesure où des biais institutionnels inéluctables sont à l'œuvre dans la production et la réception des savoirs experts. Les logiques agissantes des acteurs internes comme le jeu entre discussions et rapports de force au sein de ces institutions appréhendent le sens dans lequel se font la demande et l'offre d'expertises, parfois au risque d'une captation des savoirs au seul profit d'un nombre restreint de sources. Cette recherche est une

tentative de déchiffrement des raisons pour lesquelles la nature de l'expertise éthique mobilisée par les institutions interparlementaire n'est pas toujours la même d'où la nécessité d'une plus grande attention à une compréhension fine des déterminants institutionnels de cette mobilisation.

La troisième hypothèse suggère que l'expertise éthique est mise à profit pour renforcer la légitimation politique et symbolique des institutions interparlementaires, mais contribue également à leur effort d'amélioration du travail de moralisation de la vie publique en incorporant diverses formes d'expertise dans une approche interdisciplinaire. En effet, elle examine le rôle stratégique de l'expertise éthique comme un outil nécessaire pour la légitimation politique et symbolique des institutions interparlementaires en renforçant leur action dans la moralisation de la vie publique (chapitre 3). Dans un contexte qui a été gravement miné par des scandales répétés portant atteinte à la légitimité démocratique, tant l'APCE que l'APF font recours à l'expertise éthique non seulement pour offrir des solutions concrètes aux problèmes d'éthique parlementaire mais aussi, de manière cruciale, pour encadrer un récit de crédibilité institutionnelle. Par conséquent, l'expertise éthique devient un véritable outil symbolique, permettant aux institutions de sauver leur honneur et de se positionner comme des gardiennes de l'intégrité parlementaire. La perspective proactive ajoute une autre considération : être capable de prévoir l'émergence de situations éthiques mais risquées en renforçant les structures normatives - afin de permettre aux modèles de coopération interparlementaire de survivre et de rester politiquement pertinents.

Dans le même ordre d'idées, ce chapitre développe davantage un modèle pour inciter à la complémentarité de l'expertise éthique qui participe à la moralisation de la pratique politique. La recherche témoigne d'une articulation entre l'expertise théorique (universitaire) et l'expertise pratique (parlementaire, déontologique), indispensable pourtant pour appréhender la complexité des enjeux éthiques contemporains. Ainsi, l'APF n'hésite pas à se mettre en relation avec des universitaires spécialisés dans différents champs. Cet enrichissement se fait dans une approche aux différentes expertises au service de la déontologie, de la communication ou des technologies digitales, pour pouvoir travailler et traiter des questions éthiques qui soient transversales à ces champs disciplinaires. Cela sert à la fois à éviter les angles morts, ainsi qu'à rendre les propositions mieux alignées avec la réalité et les défis éthiques, et donc au risque de dépendre de la robustesse et de la validité des solutions développées dans ces institutions.

Pour finir, le présent chapitre s'intéresse à la systématisation progressive des collaborations inter-expertises, amorçant la mutation vers un modèle intégrateur de l'expertise éthique. Des initiatives isolées se transforment en dispositifs institutionnalisés de coopération, ce qui se manifeste avec une capacité d'apprentissage organisationnel. Dans cette anticipation opératoire, l'APCE souhaite parvenir à muscler cette institutionnalisation par un réseau élargi d'experts, professeurs et spécialistes en éthique parlementaire. Avec cette vision intégrative se dessine l'édification d'expertises éthiques pérennes, capables d'accroître la crédibilité institutionnelle. Ainsi en fin de chapitre se dessine un cercle vertueux qui lierait l'intégration de l'expertise éthique à la légitimité des institutions et donc à leur sollicitation renforcée. Ce qui ouvrirait des champs d'optimisation du travail de moralisation de la vie publique, dans l'élaboration de normes éthiques toujours mieux acceptées et donc toujours plus légitimes pour tous les acteurs concernés y compris le public.

2) Vérification des hypothèses de recherche

Vérification de la première hypothèse : Le degré d'importance de l'éthique parlementaire comme conditionnalité démocratique au sein des institutions interparlementaires détermine leur rapport à

l'expertise éthique.

Cette première hypothèse est pleinement validée par les résultats de votre recherche. Le chapitre 1 a méticuleusement démontré que l'élévation de l'éthique parlementaire au rang de conditionnalité démocratique – c'est-à-dire un prérequis fondamental pour la légitimité et la crédibilité des institutions représentatives – a un impact direct et proportionnel sur la manière dont ces institutions mobilisent l'expertise éthique. Plus l'éthique est perçue et formalisée comme un pilier indispensable de la démocratie, notamment en réponse aux crises de confiance et aux scandales qui ébranlent la vie publique, plus le recours à une expertise spécialisée devient un impératif stratégique. Cette formalisation se manifeste par l'adoption de dispositifs normatifs rigoureux tels que les codes de conduite, les déclarations d'intérêts et les mécanismes de sanction, qui ancrent l'éthique dans le fonctionnement même des institutions interparlementaires. Garantir le respect des exigences nouvelles nécessite de plus en plus la mobilisation d'experts extérieurs pour fournir indications, évaluer comportements et faire recommandations, au point de faire de l'expertise le socle de la gouvernance éthique.

De manière plus spécifique, l'étude comparative entre l'APCE et l'APF a mis en lumière les nuances de cette confirmation, sans pour autant infirmer l'hypothèse. Si pour l'APCE, l'éthique est une garantie fondamentale des principes démocratiques, conduisant à une mobilisation de l'expertise axée sur la standardisation et l'application normative stricte, pour l'APF, elle est davantage un facilitateur pragmatique des dynamiques de coopération, se traduisant par une expertise plus souple et contextuelle. Ces différences dans la perception et la mise en œuvre de l'éthique comme conditionnalité ne remettent pas en cause le fait que le degré d'importance qui lui est accordé détermine le recours à l'expertise. Au contraire, elles affinent notre compréhension en montrant que la manière dont cette importance est conçue (approches normative vs. pragmatique) façonne le type d'expertise recherchée et mobilisée, confirmant ainsi la force structurante de l'éthique comme conditionnalité sur le rapport à l'expertise.

Vérification de la deuxième hypothèse : La nature de l'expertise éthique mobilisée est divergente selon les trajectoires et traditions des institutions interparlementaires qu'elles soient à caractère régional ou linguistique.

La deuxième hypothèse est solidement confirmée par les résultats détaillés dans le chapitre 2. L'analyse comparative a révélé une divergence marquée dans la nature de l'expertise éthique mobilisée par l'APCE et l'APF, directement attribuable à leurs héritages et cultures institutionnelles distincts. L'APCE, en tant qu'institution à caractère régional profondément ancrée dans la tradition juridique européenne, privilégie une expertise techniciste et normative. Son histoire l'a orientée vers la standardisation des pratiques et l'élaboration de règles juridiquement contraignantes, s'appuyant sur des experts qui produisent des standards et des outils d'application universelle. Cette approche est le reflet d'une trajectoire institutionnelle visant à harmoniser les comportements et à garantir une conformité uniforme au sein de son espace régional, la légitimité de l'expertise étant avant tout perçue à travers sa rigueur technique et sa capacité à produire des normes applicables par tous.

L'APF, en tant qu'organisation de coopération linguistique, a développé une approche résolument contextuelle ou situationnelle de l'expertise éthique. Son héritage multiculturel l'a amené à rejeter les modèles prêts-à-l'emploi au profit d'une expertise mosaïque, valorisant les échanges d'expériences et les bonnes pratiques adaptées aux spécificités nationales et linguistiques. La nature de l'expertise mobilisée par l'APF est donc plus flexible, pragmatique et intégratrice de

savoirs issus des différents contextes géographiques et culturels de la francophonie. Cette persistance des divergences dans le recours à l'expertise éthique, malgré les pressions internationales pour une harmonisation des pratiques, démontre l'influence profonde de la *path dependency*. Les choix initiaux et les traditions institutionnelles continuent de verrouiller les pratiques contemporaines, prouvant ainsi que la nature de l'expertise éthique n'est pas universelle, mais intrinsèquement liée aux trajectoires et cultures spécifiques des institutions interparlementaires, confirmant sans équivoque cette hypothèse.

Vérification de la troisième hypothèse : L'expertise éthique est mobilisée en renfort à la légitimation politique et symbolique des institutions interparlementaires, mais aussi pour optimiser leur travail de moralisation de la vie publique, en articulant plusieurs sources d'expertises dans une perspective intégrée.

La troisième hypothèse est également validée de manière très significative par l'ensemble des résultats de la recherche. Le chapitre 3 a amplement démontré que l'expertise éthique n'est pas simplement un outil technique, mais un instrument stratégique au service de la légitimation politique et symbolique des institutions interparlementaires. Face à la crise de légitimité que traversent les institutions démocratiques, l'APCE et l'APF mobilisent l'expertise pour fabriquer un récit de crédibilité institutionnelle et se positionner comme des garantes de l'intégrité parlementaire. L'expertise éthique devient un dispositif symbolique dont la valeur réside dans sa capacité à conférer une autorité incontestable aux décisions et à agir comme un anticorps institutionnel contre la défiance démocratique. Cette fonction de renforcement de l'image et de la crédibilité est essentielle pour la survie et la pertinence de ces organisations dans un environnement géopolitique fragmenté, où la montée des souverainismes menace les modèles de coopération.

De surcroît, les résultats confirment que cette mobilisation de l'expertise éthique sert simultanément à optimiser le travail de moralisation de la vie publique. Cet objectif est atteint grâce à l'articulation de multiples sources d'expertises, qu'elles soient académiques, pratiques ou culturelles. Il a été mis en évidence la complémentarité productive entre ces différentes formes de savoirs, illustrée par la collaboration de l'APF avec des universitaires ou l'approche de l'APCE qui intègre des juristes et des experts en éthique parlementaire. Cette hybridation des connaissances permet d'aborder la complexité des scandales éthiques sous une pluralité d'angles, évitant ainsi les solutions unilatérales et renforçant la pertinence et l'acceptabilité des recommandations. La systématisation progressive de ces collaborations conduit à la construction d'un modèle intégré d'expertise éthique, qui transforme les initiatives ponctuelles en agencements institutionnalisés. Ce processus crée un cercle vertueux où l'expertise intégrée participe activement au renforcement de la crédibilité institutionnelle, facilitant par conséquent un recours continu et approfondi à l'expertise pour une moralisation tangible et une légitimation durable de la vie politique.

II. Apport des connaissances à la recherche et conclusions de l'analyse comparative

1) Apport des connaissances sur le sujet et à la recherche scientifique

En envisageant le recours à l'expertise éthique et la coopération interparlementaire, cette recherche apporte une contribution importante à la littérature sur l'éthique parlementaire en général, et plus particulièrement en comblant les lacunes dans notre connaissance du moment et de

la manière dont l'expertise éthique peut être sollicitée au sein des institutions interparlementaires. À travers une comparaison de l'APCE et de l'APF, nous avons souligné à la fois les caractéristiques spécifiques à chaque institution et les schémas ou mécanismes plus généraux conditionnant la mobilisation de l'expertise dans divers contextes interparlementaires. Alors que les études empiriques sur l'éthique en politique se concentrent traditionnellement sur les dynamiques nationales ou des cas isolés, cet travail analyse comment les organisations interparlementaires, avec leurs caractéristiques institutionnelles et leurs multiples héritages, intègrent cette dimension éthique. Ce mémoire développe un cadre pour comprendre les configurations institutionnelles, culturelles et historiques qui déterminent qui cherche et offrent des conseils éthiques, ouvrant de nouvelles opportunités de recherche en science politique ou en relations internationales sur les phénomènes de gouvernance transnationale et l'évolution des normes dans divers espaces politiques.

Dans l'ensemble, cette recherche contribue de manière très significative à la sociologie des organisations internationales en contrastant empiriquement les espaces souvent politiques des institutions interparlementaires avec des domaines où l'expertise technique et normative en matière d'éthique est construite et mise en pratique. Nous avons montré que la *path dependency* et les trajectoires institutionnelles ne sont pas seulement des constructions théoriques mais opèrent littéralement pour expliquer les résultats divergents de la relation à l'expertise éthique entre l'APCE et l'APF. Cet exemple empirique est hautement pertinent pour cette théorisation car il fournit un aperçu plus détaillé des processus impliqués dans la légitimation de l'éthique au-delà des mouvements discursifs en mettant l'accent sur la manière dont les structures internes et la politique au sein des organisations médiatisent les impératifs éthiques mondiaux, façonnant ainsi la légitimité perçue en relation avec le déploiement approprié de l'expertise. De plus, cette étude offre de nouvelles perspectives sur la valeur symbolique de l'expertise en tant que moyen non seulement de résoudre des problèmes matériels mais aussi de légitimer et de reconstruire la confiance institutionnelle - un aspect que les travaux réguliers qui privilégient l'efficacité technique sur la dimension politique et symbolique dans la factualité experte tendent à négliger. De cette manière, nous soutenons que les experts sont des acteurs démocratiques importants à part entière tout en remettant en question les hypothèses courantes sur la place de l'expertise et des experts dans le monde politique contemporain.

Enfin, sur le plan méthodologique, l'approche comparative que nous avons utilisée dans notre étude contribue de manière significative à la recherche scientifique dans les études parlementaires. En confrontant deux études de cas contrastées - l'APCE avec son ancrage régional et juridique, contre l'APF en tant qu'entité linguistique de diversité - nous allons au-delà de simples cas pour formuler des hypothèses transnationales en découlant. Cette formation interne d'une part de grandes données provenant de documents institutionnels et de dynamiques opérationnelles, et une compréhension claire des mécanismes (conditionnalité démocratique, trajectoires institutionnelles, légitimation symbolique) qui enveloppent ces résultats en termes de couche qualitative permet d'articuler des inférences cohérentes. Cette méthode est nécessaire pour produire des connaissances généralisables et présenter des modèles analytiques capables d'être transférés à d'autres organisations interparlementaires ou à d'autres domaines, conduisant ainsi à l'émergence d'une théorie plus universelle concernant le rôle de l'expertise dans la gouvernance démocratique transnationale ainsi que les défis inhérents à la standardisation des normes éthiques à travers différentes institutions et cultures. Dans cette approche, nous voyons également une originalité à mettre en avant les sous-types de résistance non immédiatement visibles, détectant comment les cultures locales résistent aux tendances d'homogénéisation normative et fournissant une lecture nuancée des processus d'harmonisation éthique.

2) Conclusions de l'analyse comparée : convergences et divergences

Le travail d'analyse comparée a mis en lumière l'existence de convergences structurelles majeures entre l'APCE et l'APF, permettant d'appréhender les enjeux partagés que représente la reconnaissance, de la part des deux institutions, de l'importance croissante de l'éthique parlementaire. Malgré des différences structurelles et historiques, elles apparaissent confrontées à une même crise de confiance envers les institutions démocratiques et à la nécessité de restaurer et/ou maintenir leur crédibilité politique, l'expertise éthique étant mobilisée, au sein des deux institutions, comme levier stratégique essentiel pour espérer une légitimation politique et symbolique. En considérant la moralisation de la vie publique et l'intégrité de leurs membres comme des conditionnalités démocratiques pour leur propre pérennité et l'influence de leur parole sur la scène internationale, (imposant un impératif à transcender toute opposition géographique et culturelle, bien renforcé par le nombre grandissant des scandales), l'APCE comme l'APF attestent vraiment que les organisations interparlementaires, au-delà des spécificités, sont de plus en plus conscientes des enjeux liés à la réputation et à la légitimité dans un monde politique mondialisé de plus en plus exigeant, tant pour les citoyens que pour une presse qui revendique les valeurs de transparence et d'exemplarité.

Une deuxième convergence significative est l'acceptation de ce que les diverses formes d'expertise éthique doivent être comprises ensemble, car aucune forme unique ne détient la clé pour résoudre tous les aspects d'une question éthique. L'APCE et l'APF, mais les deux sont fondamentalement engagés à garantir que leurs interventions dans la moralisation de la vie publique reposent sur de multiples formes d'expertise : qu'elles soient académiques, juridiques ou fondées sur la pratique par les parlementaires et les déontologues. C'est cette même compréhension que les défis éthico-politiques contemporains, des conflits d'intérêts, en passant par le lobbying, la régulation des nouvelles technologies, entre autres, ne devraient pas reposer sur une analyse monologique ou mono-étagée. Les deux institutions cherchent à codifier des partenariats vers un modèle d'expertise éthique pluridisciplinaire qui peut fournir des recommandations d'intégrité parlementaire plus fortes, plus légitimes et sensibles au contexte, tout en mettant en avant une recherche incessante de la voie la plus efficace pour les deux institutions. Cette hybridation des connaissances est également un inhibiteur des angles morts et répond au besoin de recommandations plus contextualisées, ce qui contribue à la nature dynamique des scandales et à la nature complexe des problèmes éthiques.

Par ailleurs, l'analyse souligne une convergence dans la perception de l'expertise éthique comme un bien symbolique antidote à la défiance démocratique. L'expertise éthique pour les deux institutions interparlementaires ne constitue pas une simple ressource technique afin de sortir d'une situation où la pratique est jugée dans son efficacité, mais bien un dispositif de légitimation construit par le récit de leur crédibilité. Dans le contexte de la montée des souverainismes et de la remise en question du multilatéralisme, le rôle symbolique de l'expertise est en effet fondamental pour la survie et la légitimité de ces organisations ; il s'agit bien de montrer leur capacité à s'auto-réguler pour pouvoir répondre à l'exigence croissante d'une société de transparence et d'intégrité, afin de réaffirmer la légitimité intrinsèque des institutions tout en persuadant les interlocuteurs en matière de normes internationales en bonne gouvernance et en déontologie parlementaire.

Pourtant, malgré les convergences fondamentales constatées, l'examen comparatif met les divergences au fondement de l'expertise éthique mobilisée dans chacune de ces instances,

principalement en fonction de la trajectoire et des traditions en la matière de chaque structure interparlementaire. L'APCE, ancrée dans une tradition juridique européenne et une logique d'intégration régionale, privilégie l'expertise éthique techniciste et normative. Elle s'appuie à cette fin sur des instances spécialisées telles que le GRECO et l'ODIHR, espérant parvenir à l'harmonisation par approche prescriptive au moyen d'outils juridiques plus ou moins contraignants. Il s'agit d'une vision performative de l'éthique des parlementaires, appréhendée comme un corps de règles à l'application universelle et rigoureuse, garantissant ainsi l'intégrité et la conformité. Rigueur et normativité sont des prismes à partir desquels reposent l'uniformisation par le droit des comportements, l'efficacité de cette exigence étant évaluée aux critères de la production de normes applicables accompagnées de dispositifs de contrôle efficaces pour s'assurer de la conformité des pratiques nationales. Dans cette optique, l'expert est avant tout légitime en raison de sa compétence technique, assise sur l'assimilation du droit et des règles internationales en la matière.

Pendant ce temps, l'APF adopte une définition de l'expertise éthique qui est spécifique au contexte et plus situationnelle, par la manière dont ses membres se différencient linguistiquement et culturellement. Elle privilégie le partage d'expériences et l'adaptation aux spécificités locales, en faveur de la promotion de bonnes pratiques plutôt que de normes strictes, à travers une expertise mosaïque qui compile toute la richesse des réalités francophones. Cette divergence est importante car elle représente une manière de faire de l'éthique qui est moins universaliste, plus sensible aux différences culturelles et politiques entre les États membres, et évite ainsi des modèles qui pourraient être perçus comme intrusifs. L'APF ne vise pas à mettre en place un modèle taille unique, mais tente plutôt de partager des solutions adaptées à différents contextes, ce qui signifie que l'expert a sa légitimité par la compréhension des nuances et donc le pouvoir de fournir des suggestions pour la discussion, et non des ordres.

Ces divergences apparaissent également sous la forme de modes de collaboration plus concrets et d'attitudes envers la légitimité perçue de l'expertise parmi les acteurs institutionnels. L'APCE s'appuie sur des compétences scientifiques et juridiques plus larges dans le cadre des systèmes juridiques nationaux à la recherche de conformité avec des principes communs ainsi que d'application croisée - montrant ainsi une tendance claire vers la connaissance pratique fournie par des déontologues nationaux ayant une compréhension exhaustive de leurs cadres législatifs. Sa légitimité, à son tour, repose sur la capacité de l'expert à fournir une applicabilité et des normes universelles : une cohérence normative. En revanche, l'APF apprécie le savoir-faire qui découle de divers contextes locaux et cultures au sein de l'espace francophone et fait appel au monde académique dans diverses disciplines pour contribuer à une large gamme de connaissances multidisciplinaires. Pour l'APF, un expert est légitime dans la mesure où il est capable d'apprécier et d'absorber les conceptions culturelles et contextuelles. Ce qui démontre une plus grande polyvalence, une volonté d'adopter des connaissances externes et moins dogmatique des approches structurelles. Ces trajectoires divergentes reflètent la persistance inhérente à la *path dependency* et des héritages institutionnels, même soutenus par des objectifs éthiques partagés. C'est une tâche ardue qui fait que chaque modèle de coopération interparlementaire emploie des formes particulières de savoir-faire éthique.

III. Les limites de l'étude et les difficultés rencontrées

Puisque l'ensemble d'une étude scientifique est en réalité limitée à un espace méthodiquement clos, des compromis restreignent son point d'analyse et son cercle d'intelligibilité. Notre réflexion analytique en pâtit forcément. Une première et sévère limite de notre étude est le champ de recherche comparative circonscrit à deux organisations interparlementaires particulièrement distinctes et différentes : l'APCE, d'un côté, et l'APF, de l'autre. Certes, c'est ce choix qui nous a permis de porter un examen en profondeur des dynamiques nuancées et parfois complexes de l'usage de l'expertise éthique dans ces organisations. Cependant il serait aisé d'opérer un glissement tout aussi non raisonnable pour généraliser ensuite, sans précautions, à l'univers plus large des institutions interparlementaires. Le champ des mandats, des structures de gouvernance, des lignées historiques et des situations géopolitiques au sein duquel ces institutions s'insèrent est considérable. Il nous semble prudent par conséquent de limiter la phrase d'un ensemble de résultats.

Une autre limite est liée à la ligne d'enquête méthodologique suivie par cette étude. Elle adopte principalement une approche qualitative. Bien qu'elle fournisse manifestement un aperçu riche et nuancé des phénomènes étudiés, elle manque d'une dimension quantitative complète qui aurait pu soit renforcer certaines conclusions, soit peut-être trouver d'autres résultats. L'analyse s'appuie fortement sur une lecture dense de documents institutionnels et d'entretiens - comme décrit dans la section des méthodes de collecte de données du document - ainsi que sur d'autres observations de pratiques, ce qui ajoute une profondeur d'analyse pour répondre aux questions de pourquoi et comment derrière ce qui est observé. Cette approche exclut la précision statistique qui serait nécessaire pour mesurer toutes les dynamiques identifiées notamment comment les intensifications de l'expertise sont mobilisées, ou comment les trajectoires institutionnelles se superposent au recours à l'éthique. Par exemple, à l'avenir, il serait intéressant de mesurer le nombre de violations éthiques qui ont été traitées ou les recommandations générées par les experts et même l'impact de l'expertise sur la perception publique de l'intégrité institutionnelle - des données qui sont complémentaires et pourraient enrichir considérablement notre analyse. Ce manque de données quantitatives systématiques réduit l'étude à un traitement interprétatif et explicatif des phénomènes sociaux complexes qu'elle traite.

Troisièmement, une limitation importante est l'accent explicite de cette étude sur comment l'expertise éthique est mobilisée et la manière avec laquelle cette expertise s'intègre dans les processus institutionnels. Alors que nous examinons comment l'expertise est mobilisée pour soutenir la légitimation politique et symbolique des institutions interparlementaires et pour soutenir leurs activités de moralisation de la vie publique, notre ambition n'était pas de d'analyser les discours de succès ou d'échec de recours à l'expertise. Des recherches supplémentaires exploreraient idéalement la question centrale de savoir comment les recommandations d'experts se traduisent en actions sur le terrain, et évalueraient leur impact à long terme, ainsi que les obstacles et les facilitateurs à cette mise en œuvre ; cela reste un aspect distinct mais tout aussi nécessaire pour une analyse davantage pertinente du cycle d'expertise. Cette limitation a été imposée par la particularité de notre problématique qui nous a amenés à nous concentrer sur la question de savoir si les formes de coopération interparlementaires affectent le recours à l'expertise éthique, et non une évaluation complète des résultats de la mise en œuvre des politiques éthiques, mais c'est une invitation à de futures recherches à cet égard.

Concernant les difficultés rencontrées lors de la réalisation de cette recherche, il est important de souligner que la conduite d'une analyse comparative approfondie impliquant des organisations

interparlementaires de cette envergure peut s'avérer complexe et semée d'embûches. Parmi ces difficultés l'on peut mentionner les contraintes liées à l'obtention d'entretiens avec des entretiens avec des parlementaires des institutions analysées. En effet, bien que des démarches ont été faites auprès des agents de ces institutions, les agendas des parlementaires ne nous ont pas permis de nous entretenir avec eux. Nous n'avons pas reçu de retour positifs à temps des parlementaires ciblés d'autant plus que la rédaction de ce mémoire s'est également fait dans un cadre temporel bien déterminé. Et pour surmonter cela, nous avons davantage exploité les entretiens qu'on avait déjà eu à effectuer en les exploitant en profondeur.

En outre, une autre difficulté sérieuse a été la construction d'un cadre d'analyse comparatif pertinent pour des entités aux trajectoires et aux cultures si différentes. Cela a été une contrainte méthodologique considérable, nécessitant une capacité avérée à identifier des variables comparables tout en respectant l'unicité et la richesse de chaque cas, ainsi que la rigueur scientifique.

IV. Les perspectives de la recherche

Malgré les limites inhérentes à toute démarche scientifique, cette recherche ouvre de nombreuses et stimulantes perspectives pour de futures études, suggérant des avenues de recherche qui pourraient significativement approfondir et étendre les connaissances acquises sur l'expertise éthique dans le champ parlementaire international. Une première et évidente perspective consisterait à élargir le corpus comparatif à d'autres organisations interparlementaires, allant au-delà de la dualité APCE et APF, afin de tester la transférabilité des modèles, des dynamiques et des conclusions identifiés dans votre étude. Il serait particulièrement fécond d'inclure des institutions avec des mandats ou des bases géographiques radicalement différentes – par exemple, l'Union interparlementaire, les assemblées parlementaires d'organisations économiques régionales comme le Parlement du MERCOSUR ou la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale, ou encore des forums parlementaires thématiques spécialisés dans des domaines distincts de l'éthique – pour observer si les trajectoires institutionnelles et les conditionnalités démocratiques opèrent de la même manière dans des contextes aussi variés et pour affiner ainsi la typologie des recours à l'expertise éthique. Une telle extension permettrait de valider ou d'infirmer le caractère généralisable des hypothèses présentées plus haut et de construire une théorie encore plus robuste sur le rôle de l'éthique dans la légitimation et le fonctionnement des institutions interparlementaires au niveau mondial, en identifiant avec plus de certitude les facteurs universels ou les spécificités qui déterminent la mobilisation de l'expertise dans des configurations institutionnelles diverses.

Une deuxième perspective de recherche d'une importance capitale pourrait s'attacher à une analyse beaucoup plus approfondie de l'impact réel et de l'effectivité concrète des recommandations issues de l'expertise éthique, en allant résolument au-delà de la simple mobilisation pour se pencher sur la complexe chaîne de la mise en œuvre et des effets observables sur le terrain. Cela impliquerait de suivre le parcours détaillé des avis d'experts, des rapports et des préconisations au sein des arènes institutionnelles, d'analyser leur traduction effective en politiques internes contraignantes ou en législations nationales, et d'évaluer, dans la mesure du possible, leur influence directe sur les comportements éthiques des parlementaires et sur la perception de l'intégrité par les citoyens. Une telle recherche pourrait avantageusement adopter une approche longitudinale, en examinant l'évolution des pratiques éthiques sur des périodes prolongées et en corrélant ces changements avec l'intervention spécifique de l'expertise, afin de mesurer la plus-value réelle et tangible de cette dernière sur la moralisation de la vie publique. Il serait également pertinent d'étudier en détail les

éventuels obstacles ou freins à la mise en œuvre des recommandations éthiques, qu'ils soient d'ordre politique, budgétaire, culturel ou liés à des résistances internes aux corps parlementaires, et d'identifier avec précision les facteurs de succès qui favorisent leur intégration effective dans les pratiques quotidiennes des parlementaires, contribuant ainsi à une meilleure compréhension de la chaîne de valeur de l'expertise, de sa production intellectuelle à ses effets finaux concrets.

Et troisièmement, une enquête empirique qui décentre l'analyse pourrait être pertinente notamment en analysant comment les parlementaires intègrent les normes éthiques dans leurs pratiques. Il en est de même d'une étude systématiquement du rôle des réseaux sociaux dans la production, la circulation et la réception de l'expertise éthique ouvrirait de manière plutôt alléchante une toute nouvelle perspective de recherche. Cette perspective est motivée par le fait que les réseaux sociaux sont un catalyseur majeur influençant la manière dont l'éthique est réellement pratiquée dans les dynamiques quotidiennes de la vie publique moralisatrice. L'avènement du numérique a explosé les canaux de communication traditionnels des organisations. Les informations, telles que celle concernant un scandale éthique ou une exigence de transparence, sont diffusées rapidement, rendant les institutions vulnérables à répondre de manière ouverte, transparente et totalement éthique. Il serait donc pertinent d'analyser comment l'expertise éthique évolue dans ce nouvel environnement médiatique et technologique, mais aussi si de nouvelles formes d'expertise établie émergent pour relever les défis éthiques posés par la technologie numérique (par exemple, la désinformation, l'intelligence artificielle, la protection des données personnelles, l'éthique des algorithmes). L'on pourrait également se demander comment ces institutions utilisent les technologies numériques pour pouvoir communiquer sur leurs efforts de moralisation à travers des outils numériques et s'engager avec les citoyens dans un dialogue productif sur l'intégrité.

Proposition d'une formule de mathématique politique issue de la recherche

$$E = f(C, T, L, O)$$

- **E** représente le Recours à l'Expertise éthique (son intensité, sa nature et sa finalité). C'est la variable dépendante, le résultat que l'on observe.
- **f** signifie "fonction de", indiquant que E est déterminé par l'interaction des variables suivantes.
- **C** représente la Conditionnalité démocratique. C'est le degré auquel l'éthique est considérée comme un prérequis à la légitimité de l'institution. $C \in [0,1]$ (**0 = accessoire, 1 = impératif démocratique**). La variable **C** est le déclencheur principal. **Si $C \rightarrow 0$ (l'éthique est considérée comme accessoire), alors $E \rightarrow 0$ (peu de recours à l'expertise)**. La valeur de **C** est de 1 pour l'APCE et l'APF, ce qui explique pourquoi E est important dans les deux cas.
- **T** représente la Trajectoire institutionnelle. C'est le "poids" de l'héritage et de la culture institutionnelle (régional/normatif vs. linguistique/contextuel). $T \in [0,1]$ (**0 = tendance contextuelle, 1 = tendance normative**). La variable **T** est le "modulateur" qui explique la divergence. Elle agit comme un coefficient sur **C**.

Pour l'APCE : $T \rightarrow 1$ (Trajectoire normative). La formule donne : $E_{APCE} = f(C1 * T1, L, O)$. Cela se traduit par **une expertise techniciste (GRECO, ODIHR) et normative**.

Pour l'APF : $T \rightarrow 0$ (Trajectoire contextuelle). La formule donne : $E_{APF} = f(C1 * T0, L, O)$. Cela se traduit par **une expertise flexible, pragmatique et mosaïque (RFEDP, experts locaux)**.

- **L** représente la recherche de Légitimation symbolique. C'est la volonté de l'institution d'utiliser l'expertise pour reconstruire la confiance et asseoir son autorité morale.
- **O** représente la recherche d'Optimisation pratique. C'est la volonté d'utiliser l'expertise pour améliorer les dispositifs de moralisation de la vie publique (codes, contrôles, prévention).

Les variables **L** et **O** représentent la "double finalité" de l'expertise. Elle n'est pas mobilisée pour une seule de ces raisons, mais pour un mélange des deux (**$L > 0$ et $O > 0$**), afin de servir à la fois la crédibilité et l'efficacité.

En clair, la formule $E = f(C, T, L, O)$ suppose que le Recours à l'Expertise éthique (E) est une fonction de l'importance de l'éthique comme conditionnalité démocratique (C), modulée par la trajectoire institutionnelle (T), et motivée par un double objectif de Légitimation symbolique (L) et d'Optimisation du travail de moralisation de la vie publique (O).

Bibliographie

I. Sources primaires

a) Documents relatifs à l'APCE

APCE. 2025. *Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe*, Résolution 2596.

APCE. 2012. *Déontologie des membres de l'Assemblée parlementaire: bonne pratique ou devoir?*, Résolution 1903.

Conseil de l'Europe. 1999. *Statut du Groupe d'États contre la corruption (GRECO)*. Annexe à la Résolution (99) 5.

Vidéos en ligne

APCE. 2025, 9 avril. *Débats et adoption de la Résolution sur le Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe*. [vidéo en ligne]. Disponible à : <https://vodmanager.coe.int/coe/webcast/coe/2025-04-09-1/fr/2> [dernier accès le 18 juin 2025].

APCE. 2025, avril. *Entretien avec le rapporteur Frank Schwabe sur la Résolution relative au Respect de l'État de droit et lutte contre la corruption au sein du Conseil de l'Europe*. [vidéo en ligne]. Youtube. Disponible à : <https://www.youtube.com/watch?v=28Fk-qgKWSc> [dernier accès le 18 juin 2025].

b) Documents relatifs à l'APF

APF. 2022. *Cadre stratégique 2023-2030 de l'APF*. Document stratégique.

APF. 2018. *Résolution sur l'éthique et la déontologie parlementaires dans l'espace francophone*. Résolution. <https://apf-francophonie.org/sites/default/files/2023-01/cap-resolution-sur-l-ethique-et-la-deontologie.pdf>.

Commission des affaires parlementaires, 2011, *La coopération interparlementaire*, Rapport, Assemblée Parlementaire de la Francophonie. <https://fr.euronews.com/my-europe/2023/02/02/scandale-de-corruption-au-parlement-europeen-levee-de-limmunité-de-deux-eurodeputés> consulté le 1er novembre 2024 à 19h35.

Réseau Francophone d'Éthique et de Déontologie Parlementaire. 2024. *Recension des pratiques en matière d'éthique et de déontologie parlementaires dans l'espace francophone*. Rapport.

ROUSSELLE, J. 2018. *Les déontologues et les codes d'éthique des parlements de l'espace francophone*. Projet de rapport, Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Disponible sur: https://apf-francophonie.org/sites/default/files/2025-04/Rapport_CAP_2018_d%C3%A9ontologues_codes_parlements_QC.pdf

c) Documents d'autres organisations

OSCE/ODIHR. 2023. *ODIHR Public Ethics and Integrity Toolkit: Guidelines for Parliaments*. Varsovie. Rapport.

II. Sources secondaires

a) Ouvrages académiques

BEAUD, M. 2006. *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du numérique*. Paris. Découverte.

BOURDIEU, P. 1979. *La Distinction. Critique sociale du jugement*. Paris. Éditions de Minuit.

BOURDIEU, P. 1982. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris. Fayard.

BOURDIEU, P. 1994. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris. Seuil.

CAPLAN, N., MORRISON, A., STAMBAUGH, R. 1975, *The use of social science knowledge in policy decisions at the national level: A report to respondents*. Ann Arbor, University of Michigan.

COMAN, R. et al. 2022. *Méthodes de la science politique*. Louvain-la-Neuve, Deboeck supérieur.

DURKHEIM, E. 1999. *Les règles de la méthode sociologique*. 10e édition. Quadrige/Presses Universitaires de France.

FOUCAULT., M. 1975. *Surveiller et punir : Naissance de la prison*. Paris. Gallimard.

GRAWITZ, M. 2001. *Méthode des sciences sociales*. 11e édition. Paris. Dalloz.

GROSSER, A. 1972. *L'explication politique*, Paris, Presse de la Fondation Nationale de Science po.

HILGARTNER., S. 2000. *Science on stage: Expert advice as Public Drama*, Palo Alto, Stanford University Press.

KÜBLER, D., DE MAILLARD, J. 2009. *Analyser les politiques publiques*. Grenoble. Presse Universitaire de Grenoble.

LATOUR, B. 2006. *Changer de société, refaire de la sociologie*. Paris. La Découverte.

LAWRENCEO., AI. 2005. *L'élaboration d'une problématique de recherche*. Paris. Harmattan.

LOUBET DEL BAYLE. J.L. 2000. *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris – Montréal. L'Harmattan.

MACE, G., PETRY, F. 2000. *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*. 2e édition. Québec. Les presses de l'Université Laval.

MONTIGNY, E., JACOB S. 2022. *C'est pas un cadeau ! Plongée au cœur de l'éthique parlementaire*. Québec. Presses de l'Université Laval.

PINTO R., GRAWITZ M. 1967. *Méthodes des sciences sociales*. Paris. Dalloz.

QUIVY, R., CAMPENHOUDT, V. 2011. *Manuel de recherche en sciences sociales*. 4^e édition. Paris,

Dunod.

SAURUGGER, S. 2020. Théories et concepts de l'intégration européenne. 2^e édition. Presses de Science Po.

SCOTT, J. C. 1990. *Domination and the Arts of Resistance: Hidden Transcripts*. New Haven. Yale University Press.

SEILER, D. 2004. *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin.

STONE, D., 1996. *Capturing the political imagination: think tanks and the policy process*. New York, Franck Cass.

WEISS, C., BUCAVALAS, M. 1980. *Social science research and decision-making*, New York, Columbia University Press.

b) Chapitres d'ouvrages

CABY, V., OUIOMET, M. 2021. Experts et usages politico-administratifs des connaissances scientifiques. In: JACOB S., SCHIFFINO, N. *Politiques publiques. Fondements et prospective pour l'analyse de l'action publique*, Bruxelles, Bruylant, pp. 553-603.

HERVIER L. 2014. Néo-institutionnalisme sociologique. In: BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., (dir), *Dictionnaire des politiques publiques*. 4^e édition. Paris. Presses de Sciences Po, p. 374-383.

KNORR, K. 1977. Policymakers' use of social science knowledge: symbolic or instrumental?, in: WEISS, C. *Using Social Research in public policy making*, Lexington, Lexington Books, pp. 165-181.

LAROCHE, H. 2009. La crise, les rapports et les problèmes. Le cas de la canicule d'août 2003. In: Gilbert, C., HENRY, E. *Comment se construisent les problèmes de santé publique*. Paris. La Découverte, pp.73-89.

PARKER, C., DEKKER, S. 2008. September 11 and post-crisis investigation: exploring the role and impact of the 9/11 Commission. In: BOIN, A., MCCONNELL, A., HART, P. *Governing after crisis: the politics of investigation, accountability and learning*, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 255-282.

ROBERT, C. 2005. Les incertitudes politiques sont-elles solubles dans l'expertise ? Du recours de la Commission européenne à l'expertise extérieure. In: DUMOULIN L., LA BRANCHE S., ROBERT C., WARIN P. *Le recours aux experts. Raisons et usages politiques*. hors série. Grenoble. Presses Universitaires de Grenoble, pp. 103-125. Symposium, 2-7061-1203-4. fffalshs-00286893f.

SCHMIDT, V., CRESPIY, A. 2014. Néo-institutionnalisme discursif. In: BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P., (dir), *Dictionnaire des politiques publiques*. 4^e édition. Paris. Presses de Sciences Po, p. 322-327.

STEINMO, S. 2014. Néo-institutionnalisme historique. In: BOUSSAGUET, L., JACQUOT, S., RAVINET, P. (dir), *Dictionnaire des politiques publiques*. 4^e édition. Paris. Presses de Sciences Po, pp. 367-374.

THELEN, K. 2003. How institutions evolve : insights from comparative historical analysis. In: Mahoney, J., Rueschemeyer, D. *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*. Cambridge. Cambridge University Press, pp. 208-240.

c) Articles de revue

- ALLEN, N. 2008. A New Ethical World of British MPs? *Journal of Legislative Studies*, Vol. 14, n°3, pp. 297-314 <https://doi.org/10.1080/13572330802259475>.
- ANZIANI, A. 2013. La déontologie, condition du renouveau du parlement. *Pouvoirs*, Vol. 3, n°146, pp. 93-105.
- BALLON J. CELLE S. 2023. Une lecture mésoéconomique d'écosystèmes coopératifs, comme leviers d'innovation sociale et de changement institutionnel, *Revue Interventions économiques*, Vol. 69, pp. 1-21 DOI : <https://doi.org/10.4000/interventionseconomiques.20404>.
- BAMMER, G., et al. 2020. Expertise in research integration and implementation for tackling complex problems: when is it needed, where can it be found and how can it be strengthened?. *Palgrave Communications*, Vol. 6, n°1, pp. 1-16 <https://doi.org/10.1057/s41599-019-0380-0>.
- BARNAUD, C., et al. 2017. Dispositifs participatifs et asymétries de pouvoir : expliciter et interroger les positionnements. *Participations*. Vol. 16, n°3, pp. 137-166. <https://doi.org/10.3917/parti.016.0137>.
- BEGIN, L. 2011. Légiférer en matière d'éthique: le difficile équilibre entre éthique et déontologie. *Éthique publique*. Vol. 13, n°1, pp. 39-61.
- BELMOUFFEQ, B. 2020. Quality of life at work (QWL) and performance: towards new forms of well-being at work. *International Journal of Advanced Engineering Management and Science*. Vol. 6, n°10, pp. 194-207.
- BENAMOZIG, D., et BESANÇON, J. 2005. Administrer un monde incertain: les nouvelles bureaucraties techniques. Le cas des agences sanitaires en France. *Sociologie du travail*. Vol. 47 n°3, pp. 301-322 <https://stm.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2021-2-page-33?lang=fr>.
- BERGERON, H., P. CASTER, P. 2016. Les habits neufs du néo-institutionnalisme ? La redécouverte de l'ordre mésologique et de l'agency. *L'Année Sociologique*. Vol. 66 n°1, pp. 31-72 https://shs.cairn.info/article/ANSO_161_0031?lang=fr&ID_ARTICLE=ANSO_161_0031.
- BISSON, C., 2011. Pourquoi légiférer l'éthique ? Pour apaiser le public ou pour soutenir l'exercice d'une charge publique ?. *Éthique Publique*. Vol. 13, n° 1, pp. 11-23 <https://doi.org/10.4000/ethiquepublique.345>.
- BOSWELL, C. 2008. The Political Functions of Expert Knowledge: Knowledge and Legitimation in European Union Immigration Policy. *Journal of European Public Policy*, Vol. 15, n° 4, pp. 471-488.
- BRAUN, R., RAVN, T., FRANKUS, E. 2020. What constitutes expertise in research ethics and integrity? *Research Ethics*. Vol. 16, n° 1, pp. 1-16 <https://doi.org/10.1177/1747016119898402>.
- CABY, V., CHAILLEUX, S. 2020. Pour une sociologie des rapports publics. Effets symboliques et configurations d'écriture des outils d'aide à la décision. *Revue internationale de politique comparée*. Vol. 26 n° 4, pp.7-33. [ff10.3917/ripc.264.0007ff. fhal-02967663f https://hal.science/hal-02967663/file/Intro%20preprint.pdf](https://hal.science/hal-02967663/file/Intro%20preprint.pdf)
- CALLON, M. 1998. Des différentes formes de démocratie technique. *Les Annales des Mines*. N° 9, pp. 63-73.
- CAPLAN, N., 1979, The two-communities theory and knowledge utilization, *American Behavioral*

Scientist, Vol. 22 n° 3, pp. 462-466.

CASPERS, L., et STRANDBERG, U. 2019. How could Expert Involvement Compensate for an Incomplete Capability of Legitimization through Democratic Representation? Debating the Grounds for Political Legitimacy in the EU. *European Review*. Vol. 27, n° 2, pp. 275-299. <https://doi.org/10.1017/s106279871800073x>.

CINI, M. 2019. Institutional change in the European Parliament: balancing legislative ethics and parliamentary independence. *Journal of Legislative Studies*, Vol. 25, n° 2, 314-330 <https://doi.org/10.1080/13572334.2019.1603265>.

DAVID-BARRETT, E. 2014. Nolan's Legacy: Regulating Parliamentary Conduct in Democratising Europe. *Parliamentary Affairs*. Vol. 68, n° 3, pp. 514-532.

DAVITER, F. 2015. The political use of knowledge in the policy process. *policy sciences*. Vol. 48, n° 4, pp. 491-505.

DEMORTAIN, D. 2021. Experts scientifiques et action publique: paradoxe et perspectives de recherche pour la sociologie politique de l'expertise. *Science sociales et santé*. Vol. 39, n° 2, pp. 33-41 <https://stm.cairn.info/revue-sciences-sociales-et-sante-2021-2-page-33?lang=fr>.

DIETRICH, F. 2012. Moral Expertise and Democratic Legitimacy. *Analyse & Kritik*. Vol. 34, n° 2, pp. 275-284. <https://doi.org/10.1515/auk-2012-0208>.

DRESCHER, M., et EDWARDS, R. C. 2018. A systematic review of transparency in the methods of expert knowledge use [Review of A systematic review of transparency in the methods of expert knowledge use]. *Journal of Applied Ecology*, Vol. 56, n° 2, pp.436-449. Wiley. <https://doi.org/10.1111/1365-2664.13275>.

DURNOVÁ, A. 2019. Unpacking emotional contexts of post-truth. *Critical Policy Studies*. Vol. 13, n° 4, p. 447. <https://doi.org/10.1080/19460171.2019.1670222>.

DUVAL, M. 2008. L'action collective pensée par Hannah Arendt : comprendre l'agir ensemble pour le favoriser. *Service Social*, Vol. 54, n°1, pp. 83-96. <https://doi.org/10.7202/018345ar>.

DUVIVIER E. RYBINSKI J. 2022. Relier intervention sociale et recherche : pratiques, postures et enjeux du travail collaboratif. *Les Politiques Sociales*. Vol. 3, n° 3-4. pp. 48-60. DOI: <https://doi.org/10.3917/lps.223.0048>.

ELSTER, J. 2023. Policy-Development and Deference to Moral Experts. *Res Publica*, Vol. 30, n° 1, pp. 11-29.

FLIGSTEIN, N. 1997. Social Skill and Institutional Theory. *American Behavioral Scientist*, Vol. 40, n° 4, pp. 397-405 <https://doi.org/10.1177/0002764297040004003>.

FOURNIER, J. T. 2009. Évolution récente de la déontologie parlementaire au Canada. *Revue parlementaire canadienne*. Vol. 32, n° 2, pp. 8-13.

FRANKS, C. E. S. 2005. Les parlementaires et le nouveau code de déontologie. *Revue parlementaire canadienne*, Vol. 8, n° 1, pp. 11-16.

GARDBAUM, S. 2019. Pushing the boundaries : judicial review of legislative procedures in South Africa. *Constitutional Court Review*, Vol. 9, n° 1, pp. 1-19 <https://doi.org/10.2989/ccr.2019.0001>.

- GERDES, A. 2022. The tech industry hijacking of the AI ethics research agenda and why we should reclaim it. *Discover Artificial Intelligence*, Vol. 2, n° 1 <https://doi.org/10.1007/s44163-022-00043-3>.
- GOULET, F. 2018. Reconnaissance politique des savoirs professionnels. Expérimentation, légitimation, réflexivité et organisation d'un groupe d'agriculteurs autour des connaissances professionnelles. *Revue d'Anthropologie des Connaissances*. Vol. 12, n° 1, pp. 91-117.
- GREVE, H. R., RAO, H. 2014. History and the present: Institutional legacies in communities of organizations. *Research in Organizational Behavior*. Vol. 34, pp. 27–41. <https://doi.org/10.1016/J.RIOB.2014.09.002>.
- HAAS, P.M. 1992. Epistemic Communities and International Policy Coordination. *International Organization*. Vol. 46, n° 1, pp. 1-35.
- HALL, P., TAYLOR, R. 1997. La science politique et les trois néo-institutionnalismes. *Revue française de science politique*. Vol. 47, n° 3-4, pp. 469-496.
- HASSAN, N. H. M., AHMAD, K., SALEHUDDIN, H. 2022. Developing and Validating Instrument for Data Integration Governance Framework. *International Journal of Advanced Computer Science and Applications*. Vol. 13, n° 2, pp. 157-162 <http://dx.doi.org/10.14569/IJACSA.2022.0130219>.
- HELLARA, S., et AYADI, F. 2021. La veille stratégique entre l'efficacité décisionnelle et l'optimisation de la gouvernance : Etude restreinte dans les organismes publics tunisiens. *Journal of Information Systems and Business Intelligence*. Vol. 7, n° 1, pp. 45-58.
- HEMLEY-BROWN, J. 2004. Facilitating research utilization: A cross-sector review of research evidence. *International Journal of Public Sector Management*. Vol. 17, n° 6, pp. 534-552.
- HOOKE, J. N. et al. 2013. Cultural Humility: Measuring Openness to Culturally Diverse Clients. *Journal of Counseling Psychology*. Vol. 60, n°3, pp. 354-366.
- INNERÁRITY, D. 2013. Power and knowledge. *European Journal of Social Theory*. Vol. 16, n° 1, pp. 3-16 <https://doi.org/10.1177/1368431012468801>.
- INNVÆR, S., et al., 2002. Health policy-makers' perceptions of their use of evidence: A systematic review. *Journal of Health Services Research and Policy*. Vol. 7. n° 4, pp. 239-244.
- JAMSHIDI, E., al. 2014. Ethical Considerations of Community-based Participatory Research: Contextual Underpinnings for Developing Countries. *International Journal of Preventive Medicine.*, Vol. 5, n° 10, pp. 1328 – 1336 <https://doaj.org/article/d901c3907fff4f1b95114bdc96b7db45>.
- JENSEN, M. C., MECKLING, W. H. 1976. Theory of the firm: Managerial behavior, agency costs and ownership structure. *Journal of Financial Economics*. Vol. 3, n° 4, pp. 305-360.
- KOLTHOFF, E., MACAULAY, M., ANECHIARICO, F. 2013. Introduction: Integrity systems for safeguarding ethics and integrity of governance. *International Review of Administrative Sciences*. Vol. 79, n° 4, pp.593-596 <https://doi.org/10.1177/0020852313505800>.
- KOLTHOFF, E., MACAULAY, M., ANECHIARICO, F. 2013. Introduction: Integrity systems for safeguarding ethics and integrity of governance. *International Review of Administrative Science*. Vol. 79(4), pp. 593-596 <https://doi.org/10.1177/0020852313505800>.
- LEE, L. M. 2018. Ethical competencies for public health personnel. *Ethics Medicine and Public Health*. Vol. 4, n°C, pp. 21-26. <https://doi.org/10.1016/j.jemep.2017.12.005>.

- LÉZIART, Y. 2010. Les rapports entre les savoirs théoriques et les savoirs pratiques : pour un dépassement des rapports établis. *Ejrieps*. Vol. 20, pp. 5-23. DOI: <https://doi.org/10.4000/ejrieps.4797>.
- LONER, E., FATTORINI, E., BUCCHI, M. 2023. The role of science in a crisis: Talks by political leaders during the COVID-19 pandemic. *PLoS ONE*. Vol. 18, n°3. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0282529>.
- MANGI, S. N., SOOMRO, B. A., LARIK, A. R. 2021. Rich men's club. A case study of the National Assembly of Pakistan, 1970–2008. *Parliaments Estates and Representation*. Vol. 41, n° 1, pp. 75-91 <https://doi.org/10.1080/02606755.2021.1877880>.
- MARTIN, A. 2010. Intérêts et conflits d'intérêts: le point de vue d'un expert. *ONCOLOGIE*. Vol. 12 n° 11-12, pp. 645 - 646. <https://doi.org/10.1007/s10269-010-1956-x>.
- MENDELSON, G. 1995. Book reviews. *Australian & New Zealand Journal of Psychiatry*. Vol. 29, n° 3, pp. 529-535. <https://doi.org/10.3109/00048679509064964>.
- MONNIER, E., DURAN, P. 1992. Le développement de l'évaluation en France. Nécessités techniques et exigences politiques. *Revue française de science politique*. Vol. 42, n° 2, pp. 235-262.
- NEMȚOI, G., NESTERIUC, O. 2019. The Status of the Members of Parliament in Relationship With the Legal And Ethical Norms. *European Journal of Law and Public Administration*. Vol. 6, n° 2, pp. 245-253. <https://doi.org/10.18662/eljpa/101>.
- NG, D., VANDUINKERKEN, W. 2021. A Crisis in Leadership: Transforming Opportunistic Leaders into Leaders that can be Trusted. *Journal of Management & Governance*. Vol. 25, n° 4, pp.1267-1288. <https://doi.org/10.1007/s10997-020-09549-3>.
- O'BRIEN, G. 2011. Une déclaration d'éthique pour les présidents d'assemblée?. *Revue parlementaire canadienne*. Vol. 64, n° 3, pp. 30-34.
- OLIVER, K., et al. 2014. A systematic review of barriers to and facilitators of the use of evidence by policymakers. *BMC Health Services Research*. Vol. 14, n° 1, pp. 1-14.
- PALIER, B., SUREL, Y. 2005. Les Trois I et l'analyse de l'État en action. *Revue française de science politique*. Vol. 55, n° 1, pp.7-32.
- PAU, C., MARTIN, M., CIUREA, J. 2021. Managerial Perspective on Ethical Culture in Organizations and Institutions. *Robotica & Management*. Vol. 26, n° 1, pp. 27-30 <https://doi.org/10.24193/rm.2021.1.6>.
- PRESTON, N. W. 2001. Codifying Ethical Conduct for Australian Parliamentarians 1990–99. *Australian Journal of Political Science*. Vol. 36, n° 1, pp.45-99 <https://doi.org/10.1080/10361140020032188>.
- RADAELLI, C., 1995, The role of knowledge in the policy process, *journal of European public policy*, Vol. 2, n° 2, pp. 159-183.
- RESTIER-MELLERAY, C. 1990. Experts et expertise scientifique: le cas de la France. *Revue française de science politique*. Vol. 40, n°4, pp. 546-585.
- RIAUX, J. et al. 2023. Franchir les frontières. Pratiques de l'interdisciplinarité et construction du chercheur. *Natures Sciences Sociétés*. Vol. 31, n° 3, pp. 269-280.

- ROBBIN, A., COURTRIGHT, C., DAVIS, L. 2004. ICTs and political life. *Annual Review of Information Science and Technology*. Vol. 38, n° 1, pp. 410-482. <https://doi.org/10.1002/aris.1440380110>.
- ROBERT, C. 2010. Who are the European experts? Profiles, trajectories and expert “careers” of the European Commission. *French Politics*. Vol. 8, n° 3, 248. <https://doi.org/10.1057/fp.2010.13>.
- ROBERT, C. 2012. Les dispositifs d’expertise dans la construction européenne des politiques publiques: quels enseignements ? *Education et Sociétés*. Vol. 1, n° 29. pp. 57-70.
- SABBAGH, C., Le BARS, Y., STENGEL, P. 2014. Regards des expertises scientifiques crédibles en appui à la décision et au débat publics. Retour d’expérience sur les ESCo de l’Inra. *Natures Sciences Sociétés*. Vol. 22, n° 4, pp.366-372.
- SCHMIDT, V. 2008. Discursive Institutionalism : The explanatory power of ideas and discourses. *Annual review of Political science*. Vol. 11, n° 1, pp. .303-326.
- WEIBLE, C., 2008, Expert-based information and policy subsystems: A review and synthesis, *Policy studies journal*. Vol. 36, n° 4, pp. 615-635.
- WEISS, C., 1977, Research for policy’s sake: The enlightenment function of social research, *Policy Analysis*. Vol. 3, n°4, pp. 531-545.
- WEISS, C., 1979, The many meanings of research utilization, *Public Administration Review*. Vol. 39, n° 5, pp. 426-431.

d) Autres articles de presse

- MONNERY, B. 2021. La crise du Covid: une pause déontologique chez les parlementaires français ?. *Working Papers*. hal-03190933, HAL.
- NOUAILLE-DEGORCE, L. 2020. L’expertise scientifique au défi de la crise sanitaire. *Les papiers de la recherche de l’ENA*.
- THOMAS, M. A. M., BUCKMASTER, L. 2013. Expertise and public policy: a conceptual guide. *Research Paper*. Parliament of Australia. <http://apo.org.au/node/36060>.

e) Thèses

- CHAILLEUX, S. 2015. *Non au gaz de schiste! Cadrages et débordements de la controverse sur les hydrocarbures non conventionnels en France et au Québec*, Thèse de doctorat. Science politique. Université Laval, Sciences Po Bordeaux https://theses.hal.science/tel-01280729v1/preview/CHAILLEUX_SEBASTIEN_2015_CORR.pdf#page=2.
- MBONO, S., A. 2018. *La culture démocratique des organisations internationales dans la prévention des conflits électoraux. Analyse comparée du Commonwealth et de la francophonie*. Thèse de doctorat. Science politique. Université de Yaoundé 2.
- TOYANE A. 2024 *Parlements et recherche scientifique*. Thèse de doctorat. Science politique et droit public. Université du Luxembourg et Université Aix-Marseille.

f) Webographie

<https://fr.africanews.com/2023/08/30/afrique-les-7-coups-detat-militaires-au-cours-des-3-dernieres-annees//> consulté le 1^{er} novembre 2024 à 19h39.

<https://assembly.coe.int/nw/xml/XRef/Xref-XML2HTML-FR.asp?fileid=24686> consulté le 02 juin 2025 à 18h38

Annexes

- Protocole d'entretien en versions française et anglaise
- Transcription de l'entretien avec Madame Eleanor HOURIGAN du 30/05/2025
- Transcription de l'entretien avec Monsieur Jean Baptiste LEGUEN du 24/04/2025

NB: Pour un souci de respect du nombre de page réservé aux annexes, vous retrouverez les documents mentionnés plus haut dans le lien google drive qui suit:
<https://drive.google.com/drive/folders/1tNQiOe2hcNsKU7FPDAf4D908jAiC5yXp?usp=sharing>

En outre, vous pouvez scanner le QR Code ci-dessous pour accéder directement aux documents:



Formulaires de consentement suites aux entretiens menés



CLEAR CONSENT DOCUMENT

Concerning the research project on expertise and interparliamentary cooperation: comparative analysis of the use of ethical expertise by the Interparliamentary Union, the Parliamentary Assembly of the Council of Europe and the Parliamentary Assembly of the Francophonie

I have read the information leaflet and have been informed by Pierre Yvan BELINGA orally and in writing (see pages 2 et seq.) of the nature, consequences and potential risks of the above-mentioned research project, and I have had sufficient opportunity to ask questions.

I understand that my data will be collected and used as part of this research project and to enable the publication of the results of the research..

I have been informed that I have the right to withdraw my consent to participate in the research project at any time, without giving any reason and without any negative consequences. In addition, I may object to the further processing of my personal data and/or samples or request that they be deleted. I can do this by contacting Pierre Yvan BELINGA.

Please tick the appropriate boxes in the table below :

I consent to the collection and use of my personal data as part of the research project.	<input checked="" type="checkbox"/> Yes	<input type="checkbox"/> No
I agree that the data I provide may be archived at the University of Luxembourg and used in pseudonymised form for further research in the field of parliamentary studies beyond the duration of the research project..	<input checked="" type="checkbox"/> Yes	<input type="checkbox"/> No



UNIVERSITÉ DU LUXEMBOURG

I agree to my interviews being recorded in audio format for the purposes of the research project.	<input checked="" type="checkbox"/> Yes	<input checked="" type="checkbox"/> Only if my identity is not disclosed	<input type="checkbox"/> No
I consent to my interviews being recorded on video for the purposes of the research project.	<input checked="" type="checkbox"/> Yes	<input checked="" type="checkbox"/> Only if my identity is not disclosed	<input type="checkbox"/> No
I consent to my personal data, as described in the information notice, being processed for the purposes of analysis and scientific communication on the role of ethical expertise in interparliamentary institutions.	<input checked="" type="checkbox"/> Yes	<input checked="" type="checkbox"/> Only if my identity is not disclosed	<input type="checkbox"/> No
I agree to be contacted after this research project to see if I would be interested in taking part in a follow-up study.	<input checked="" type="checkbox"/> Yes		<input type="checkbox"/> No

I voluntarily agree to take part in this research project.

on condition of not being directly cited.

PARTICIPANT

Last name : HOURIGAN First name: ELEANOR

Position : SECRETARY

Place and date : STRASBOURG, 30/5/25.

Signature of participant: *E. Hourigan*

RESEARCHER

I have informed the above-mentioned participant orally and in writing (see pages 1 and following) of the nature, consequences and potential risks of the research project, and I have given the participant the opportunity to ask questions.



FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

NOTICE D'INFORMATION À DESTINATION DES PARTICIPANTS

Titre du projet de recherche : L'expertise et la coopération interparlementaire : analyse comparée du recours à l'expertise éthique par l'Union Interparlementaire, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie

L'Université du Luxembourg met en place des mesures pour utiliser vos données personnelles de manière sécurisée et confidentielle. Le chercheur / la chercheuse responsable de la collecte des données (les entretiens) et de la transcription des données est tenu(e) de respecter la confidentialité.

Les données recueillies durant cette étude sur la place de l'expertise éthique au sein des institutions interparlementaires seront exclusivement utilisées dans le cadre du projet de recherche.

Les informations et données personnelles mentionnées pendant le/les entretiens seront recueillies et utilisées uniquement avec votre consentement préalable. Si vous désirez rester anonyme, vos données seront utilisées avec l'aide de pseudonymes qui signifie que dans les publications scientifiques, seulement des fragments de pseudonymes seront publiés. Les détails permettant de vous identifier, ou d'identifier n'importe quelle autre personne, ne seront pas publiés.

Veillez également noter :

- Vous avez le droit d'interrompre ou de terminer l'entretien à tout moment
- Vous pouvez vous retirer de cette étude même après la fin de l'entretien
- La participation aux entretiens est gratuite et sur base volontaire
- Vous obtiendrez une copie de cette notice d'information
- Vous pouvez contacter le chercheur/ la chercheuse responsable à tout moment pour obtenir plus d'informations sur l'utilisation et la collecte de vos données dans ce projet de recherche. Vous avez un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles et ainsi qu'un droit de suppression de celles-ci.

Vous pouvez exercer ces droits en contactant le chercheur/ la chercheuse.

Veillez noter qu'il y a quatre utilisations potentielles des données :



- 1) dans la thèse
- 2) dans une communication scientifique
- 3) dans la base de données
- 3) utilisation dans une vidéo éducative.

Pour chacun des utilisations vous pouvez indiquer si vous donnez votre accord dans le formulaire de consentement

Personne de contact en cas de questions

Nom: **Pierre Yvan BELINGA MEKA**

Position: **Étudiant en Master 2 en études parlementaires**

Tel: **+352 661 293 429**

Email: **pierre.belinga.001@student.uni.lu**

Si vous avez le moindre doute au sujet de n'importe quel aspect lié à votre participation, merci de le signifier au chercheur/ chercheuse ou auprès de :

Nom: **Philippe POIRIER**

Position: **Titulaire de la Chaire de recherche en études parlementaires, Directeur des études du Master en études parlementaires de l'université du Luxembourg**

Tel: **+352 621 776 572**

Email: **philippe.poirier@uni.lu**



DOCUMENT DE CONSENTEMENT ECLAIRE

En ce qui concerne le projet de recherche sur l'expertise et la coopération interparlementaire : analyse comparée du recours à l'expertise éthique par l'Union Interparlementaire, l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe et l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie

J'ai lu la notice d'information et j'ai été informé(e) par Pierre Yvan BELINGA oralement et par écrit (voir pages 2 et suivantes) de la nature, des conséquences et des risques potentiels du projet de recherche susmentionné, et j'ai eu suffisamment de possibilités pour poser des questions.

Je comprends que mes données seront collectées et utilisées dans le cadre de ce projet de recherche et pour permettre la publication des résultats de la recherche.

J'ai été informé(e) que j'ai le droit de retirer mon consentement à participer au projet de recherche à tout moment, sans donner de raison et sans conséquences négatives. En outre, je peux m'opposer au traitement ultérieur de mes données à caractère personnel et/ou échantillons ou demander qu'ils soient supprimés. Je peux le faire en contactant Pierre Yvan BELINGA.

Veuillez cocher les cases appropriées dans le tableau ci-dessous :

Je consens à la collecte et à l'utilisation de mes données à caractère personnel dans le cadre du projet de recherche.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
J'accepte que les données que je fournis soient archivées à l'université du Luxembourg et soient utilisées sous forme pseudonymisée pour d'autres recherches dans le domaine des études parlementaires au-delà de la durée du projet de recherche.	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Je consens à ce que mes entretiens soient enregistrés en format audio pour les finalités du projet de recherche.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Seulement si mon identité n'est pas divulguée	<input type="checkbox"/> Non
Je consens à ce que mes entretiens soient enregistrés sous forme de vidéo aux fins du projet de recherche.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Seulement si mon identité n'est pas divulguée	<input type="checkbox"/> Non
Je consens à ce que mes données à caractère personnel, telles que décrites dans la notice d'information, soient traitées aux fins d'analyse et de communication scientifique sur la place de l'expertise éthique dans les institutions interparlementaires.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Seulement si mon identité n'est pas divulguée	<input type="checkbox"/> Non
Je consens à être contacté(e) après ce projet de recherche pour savoir si je serais intéressé(e) à participer à une étude de suivi.	<input checked="" type="checkbox"/> Oui		<input type="checkbox"/> Non

J'accepte volontairement de participer à ce projet de recherche.

PARTICIPANT

Nom de famille : LEGUEN _____ Prénom : Jean Baptiste _

Position : Conseiller parlementaire

Lieu et date : 24 avril 2025 __

Signature du participant :





CHERCHEUR

J'ai informé le participant susmentionné oralement et par écrit (voir pages 1 et suivantes) de la nature, des conséquences et risques potentiels du projet de recherche, et j'ai donné au participant la possibilité de poser des questions.

En outre, le participant a reçu une copie de la ou des feuilles d'information et du présent formulaire de consentement.

Nom : Pierre Yvan BELINGA

Lieu et date : Belval, 24/04/2025

Signature du chercheur : Pierre Yvan BELINGA (é)

Promotion Grande-Duchesse Charlotte 2023-2025

Année académique 2024-2025



Chaire de recherche
en études parlementaires

<http://chaireparlementaire.uni.lu>